

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 44^e élection générale fédérale

Rapport final

Préparé pour Élections Canada

Juillet 2022

Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.
Numéro de contrat : 05005-201006/001/CY
Valeur du contrat : 78 897,42 \$ (y compris la taxe de vente applicable)
Date d'attribution du contrat : le 30 mars 2021
Date de remise du rapport : le 14 juillet 2022

Numéro d'inscription de la ROP : 139-20

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez communiquer avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

Phoenix Strategic Perspectives Inc.
1678, rue Bank, bureau 2
Ottawa (Ont.) K1V 7Y6
www.phoenixspi.ca
info@phoenixspi.ca

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 44^e élection générale fédérale

Rapport final

Produit pour Élections Canada
Fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.
Mars 2022

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique contient les résultats d'un sondage mené auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 44^e élection générale fédérale.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Une autorisation écrite doit être obtenue au préalable auprès d'Élections Canada. Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez communiquer avec Élections Canada à rop-por@elections.ca.

Numéro de catalogue : SE3-112/2022F-PDF
Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-45714-7

Publications connexes (numéro d'inscription) : Rapport final, version anglaise
Numéro de catalogue : SE3-112/2022E-PDF
Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-45713-0

© Directeur général des élections du Canada, 2022.

This report is also available in English, under the title: *Survey of Election Officers following the 44rd Federal General Election: Final Report*

Table des matières

Sommaire	5
Introduction	9
1. Contexte et Objectifs	9
2. Methodologie	10
3. Notes aux lecteurs	10
Constations détaillées	11
1. Profil des fonctionnaires électoraux	11
2. Formation et préparation au scrutin	22
3. Expérience de travail dans les bureaux de scrutin	27
4. Satisfaction par rapport au matériel électoral	51
5. Exigences d'identification des électeurs	54
6. Absentéisme des préposés au scrutin	58
7. Conditions d'emploi	62
8. Incidence des mesures prises en raison de la COVID-19	71
Annexe	80
1. Indications méthodologiques	80
2. Questionnaire du sondage	84

Liste des figures

Figure 1 : Connaissance de la possibilité de travailler à l'élection fédérale	11
Figure 2 : Façon de postuler pour le poste de fonctionnaire électoral	12
Figure 3 : Expérience antérieure en tant que fonctionnaire électoral	13
Figure 4 : Genre	13
Figure 5 : Âge	14
Figure 6 : Situation d'emploi.....	15
Figure 7 : Niveau d'études le plus élevé atteint	16
Figure 8 : Revenu annuel familial	18
Figure 9 : Handicap	18
Figure 10 : Langue parlée à la maison	19
Figure 11 : Origine ethnique et culturelle.....	20
Figure 12 : Niveau de satisfaction par rapport à la formation	22
Figure 13 : Éléments insatisfaisants de la formation.....	23
Figure 14 : Niveau de préparation perçu après la formation	24
Figure 15 : Formation dans la langue officielle de son choix.....	25
Figure 16 : Méthode de formation	25
Figure 17 : Satisfaction générale à l'égard de l'élection fédérale	27
Figure 18 : Mesure dans laquelle le vote s'est bien déroulé.....	28
Figure 19 : Problèmes à signaler au bureau de scrutin	29
Figure 20 : Types de difficultés à l'installation et à la fermeture des bureaux de scrutin.....	30
Figure 21 : Causes des problèmes d'accessibilité [Thèmes].....	30
Figure 22 : Causes des problèmes d'accessibilité.....	31
Figure 23 : Adéquation du lieu de travail	32
Figure 24 : Raisons de l'inadéquation du bureau de scrutin	34
Figure 25 : Facilité d'inscrire les électeurs.....	34
Figure 26 : Facilité de servir les électeurs.....	35
Figure 27 : Aide à offrir aux scrutateurs au moment de servir les électeurs	36
Figure 28: Boîte de dépôt des bulletins de vote spéciaux.....	38
Figure 29: Circulation des électeurs aux bureaux de scrutin.....	39
Figure 30: Raisons pour lesquelles la circulation des électeurs n'était pas ordonnée	40
Figure 31: Fréquence de la présence de personne demandant à voter même si elles ne figuraient pas sur la liste.....	41
Figure 32: Problèmes liés aux fonctions des représentants de candidats	41
Figure 33: Types de problèmes liés aux fonctions des représentants de candidats	42
Figure 34: Préparation à servir les électeurs handicapés.....	43
Figure 35: Adéquation des outils et services offerts aux électeurs handicapés.....	45
Figure 36: Électeurs handicapés	45
Figure 37: Fréquence à laquelle des électeurs handicapés ont eu de la difficulté à remplir leur bulletin de vote.....	46
Figure 38: Difficultés à servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix	47
Figure 39: Types de difficultés à servir dans l'autre langue officielle.....	48
Figure 40: Fréquence de l'accueil des électeurs avec une offre de service dans les deux langues officielles.....	49
Figure 41: Niveau de satisfaction relativement au matériel électoral fourni.....	51

Figure 42: Niveau de difficulté à remplir les formulaires fournis	52
Figure 43: Complexité des directives données aux fonctionnaires électoraux	53
Figure 44: Déroulement du processus d’identification des électeurs	54
Figure 45: Difficultés à prouver l’adresse ou l’identité.....	55
Figure 46: Facilité d’identifier les électeurs avec la carte d’information de l’électeur	56
Figure 47: Fréquence des situations où l’identité d’un électeur a été mise en doute	57
Figure 48: Présence aux quarts de travail.....	58
Figure 49: Raisons de l’absence aux quarts de travail	59
Figure 50: Collègues absents	59
Figure 51: Incidence des préposés au scrutin absents	60
Figure 52: Expérience des conditions d’emploi	62
Figure 53: Raisons pour lesquelles les conditions d’emploi ne sont pas considérées comme bonnes	63
Figure 54: Harcèlement au travail	64
Figure 55: Types de harcèlement au travail	65
Figure 56: Sources du harcèlement au travail	65
Figure 57: Satisfaction quant à rémunération horaire	66
Figure 58: Réception de la paie	67
Figure 59: Satisfaction quant au temps nécessaire pour recevoir la paie.....	68
Figure 60: Satisfaction quant au délai d’attente pour recevoir la paie	69
Figure 61: Connaissance des conditions d’emploi liées à la COVID-19	71
Figure 62: Répondants informés des mesures de sécurité liées à la COVID-19	72
Figure 63: Mesure dans laquelle les électeurs ont bien compris les instructions sur la façon de voter en toute sécurité.....	73
Figure 64: Fréquence à laquelle on a dû demander aux électeurs de mettre leur masque	74
Figure 65: Satisfaction à l’égard de l’équipement de protection personnel	75
Figure 66: Mesure dans laquelle les préposés au scrutin se sont sentis en sécurité grâce aux mesures liées à la COVID-19.....	76
Figure 67: Raisons pour lesquelles on ne s’est pas senti en sécurité	77
Figure 68: Degré de difficulté du travail en raison des mesures de sécurité liées à la COVID-19....	77
Figure 69: Raisons pour lesquelles les mesures liées à la COVID-19 ont rendu le travail difficile	79

Sommaire

Élections Canada a demandé à Phoenix Strategic Perspectives (Phoenix SPI) de mener un sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 44^e élection générale, qui s'est tenue le 20 septembre 2021.

1. But et objectifs de la recherche

Élections Canada, dirigé par le directeur général des élections (DGE), est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. L'organisme exerce une direction et une supervision générales sur la conduite des élections et des référendums à l'échelon fédéral. Dans le cadre du programme d'évaluation d'Élections Canada, l'organisme effectue un sondage postélectoral auprès d'un échantillon représentatif de fonctionnaires électoraux ayant travaillé pendant les élections générales fédérales. À l'instar des sondages effectués à la suite d'élections générales antérieures, l'objectif global du sondage effectué à la suite de la 44^e EG était de recueillir des renseignements sur l'opinion des fonctionnaires électoraux à propos de diverses questions liées aux élections, ainsi que sur leur expérience de travail pendant l'élection. Ce sondage comprenait également de nouvelles mesures visant à demander aux fonctionnaires électoraux leur avis sur la santé et la sécurité du travail pendant l'élection en raison de la pandémie de COVID-19 en cours.

2. Méthodologie

Le sondage, d'une durée de 17 minutes, a été mené du 10 décembre 2021 au 14 janvier 2022 auprès d'un échantillon aléatoire stratifié de 4 168 fonctionnaires électoraux. Sur les 4 168 questionnaires administrés, 2 490 ont été remplis par téléphone et 1 678, en ligne. Les données du sondage ont été pondérées de manière à représenter exactement la distribution des fonctionnaires électoraux par région, type d'emploi, bureau de scrutin et type de bureau de scrutin. Compte tenu du nombre de participants, les résultats du sondage présentent une marge d'erreur de $\pm 1,5$ point de pourcentage, 19 fois sur 20.

3. Sommaire des principales constatations

Profil des fonctionnaires électoraux

Le plus souvent, les fonctionnaires électoraux ont appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2021 par le bouche-à-oreille d'amis, de parents ou de collègues (35 %) ou parce qu'ils ont travaillé à une élection précédente (33 %). Ils étaient moins nombreux à avoir appris par le site Web d'Élections Canada qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale (13 %) ou en étant contactés par un directeur du scrutin ou un bureau local d'Élections Canada (11 %).

Environ 6 répondants sur 10 (62 %) ont dit avoir postulé sur le site Web d'Élections Canada. Ils sont moins nombreux à avoir été invités à travailler aux bureaux de vote par un membre du personnel du bureau local d'Élections Canada (20 %) ou à déposer leur demande à un bureau local d'Élections Canada (13 %). Près de la moitié (47 %) n'avaient pas acquis d'expérience en tant que fonctionnaire électoral lors d'une élection fédérale ou provinciale avant la 44^e élection générale.

Formation et niveau de préparation

Quatre-vingt-six pour cent (86 %) des membres du personnel électoral sont très ou plutôt satisfaits de la formation qu'ils ont reçue avant de travailler à la 44^e élection générale. Au cours des dix dernières années, la satisfaction à l'égard de la formation est restée pratiquement inchangée : 86 % en 2008, 83 % en 2011, 84 % en 2015 et 83 % en 2019. Les personnes insatisfaites de la formation ont exprimé, dans des proportions similaires, des réserves à l'endroit de la qualité de la formation (31 %), ainsi que des employés ou des formateurs eux-mêmes (29 %), ou elles ont considéré que la formation n'a pas fourni d'information suffisante (29 %) pour expliquer leur insatisfaction.

Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des membres du personnel électoral qui ont fait au moins un de leurs quarts de travail prévus ont déclaré que la formation reçue les a plutôt ou très bien préparés à effectuer leurs tâches lors de la 44^e élection fédérale. Le niveau de préparation perçu par les membres du personnel électoral a légèrement diminué (passant de 88 % en 2019 à 85 % en 2021) et est resté inférieur au sommet de 96 % signalé en 2015 après la 42^e élection générale.

Expérience de travail dans les bureaux de vote

Neuf préposés au scrutin sur 10 (90 %) se sont déclarés satisfaits du déroulement de la dernière élection fédérale, dont 53 % se sont dits très satisfaits, soit la même proportion qu'en 2019, où 90 % des préposés au scrutin s'étaient déclarés satisfaits.

Environ 9 préposés au scrutin sur 10 (87 %) ont dit que le bâtiment dans lequel ils ont travaillé était convenable pour tenir un scrutin. Il s'agit d'une baisse de quatre points de pourcentage par rapport à 2019, mais d'un retour au niveau obtenu en 2015. En outre, 86 % des superviseurs de centre de scrutin, des scrutateurs et des agents d'inscription ont trouvé qu'il était facile d'inscrire les électeurs, voire très facile pour 53 % d'entre eux. La perception des superviseurs de centre de scrutin, scrutateurs et agents d'inscription quant à la facilité d'inscription des électeurs a légèrement baissé depuis 2019, année où 90 % d'entre eux ont déclaré qu'elle était facile.

La plupart des préposés étaient d'accord pour dire que la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était ordonnée : 61 % l'ont estimée ordonnée tandis que 31 % l'ont jugée plutôt ordonnée. Le niveau de satisfaction quant à la circulation des électeurs (93 %) est demeuré semblable à celui des élections fédérales précédentes : il était de 94 % en 2008, de 95 % en 2011, de 93 % en 2015 et de 95 % en 2019.

Satisfaction par rapport au matériel électoral

Dans une proportion de plus de neuf sur dix (95 %), les membres du personnel des bureaux de scrutin se sont déclarés satisfaits du matériel électoral qu'on leur a fourni, dont 63 % qui étaient très satisfaits. Le taux de satisfaction se maintient d'une élection fédérale à l'autre : 92 % des répondants étaient satisfaits en 2019, 89 % en 2015 et 90 % en 2011. En outre, la majorité (90 %) des préposés au scrutin ont trouvé que les divers formulaires fournis étaient faciles à remplir, dont 47 % qui les ont trouvés très faciles. La perception des répondants quant à la facilité de remplir les formulaires a augmenté au cours des dernières élections, passant de 85 % en 2015 à 87 % en 2019 et maintenant à 90 % en 2021.

Exigences d'identification des électeurs

Les répondants ont indiqué presque à l'unanimité que l'identification des électeurs s'était bien déroulée à leur bureau de scrutin, soit plutôt bien (24 %), soit très bien (73 %). Les résultats sont similaires à ceux de 2019, où 99 % des répondants avaient dit que l'identification s'était au moins

plutôt bien déroulée. En outre, 96 % des préposés au scrutin estiment que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs.

Absentéisme des préposés au scrutin

Parmi les préposés au scrutin, 95 % ont dit avoir fait tous les quarts de travail prévus à leur horaire. Seuls 3 % étaient absents à tous leurs quarts de travail, et 2 %, à au moins l'un d'eux. Parmi les préposés au scrutin ayant manqué au moins une partie d'un quart de travail, 27 % ont attribué leur absence à un problème de santé physique. Viennent ensuite les répondants (15 %) ayant mis leur absence sur le compte d'une urgence familiale et ceux (11 %) qui ont invoqué un conflit avec leur emploi actuel, leurs études ou une autre obligation.

Parmi les préposés au scrutin ayant rapporté qu'un collègue s'était absenté pour une partie ou la totalité de son quart de travail, les deux tiers (68 %) ont dit que cette absence n'avait eu aucune incidence (31 %) ou seulement une incidence mineure (37 %).

Conditions d'emploi

Plus de 9 travailleurs électoraux sur 10 (93 %) ont trouvé leurs conditions d'emploi bonnes, et 54 % d'entre eux ont jugé leurs conditions très bonnes. Le taux de satisfaction à l'égard des conditions d'emploi n'a pas vraiment changé depuis 2015 (94 % en 2015 et 92 % en 2019 contre 93 % en 2021). La proportion des travailleurs électoraux qui qualifient leurs conditions d'emploi de très bonnes est la même qu'en 2019 (54 %), mais moindre que la proportion enregistrée en 2019 (63 %).

Enfin, 86 % des préposés au scrutin ont déclaré être au moins plutôt satisfaits de leur rémunération horaire. Cela représente une légère hausse de la satisfaction depuis 2019 et 2015, quand ils étaient 80 % et 81 % à se dire plutôt satisfaits ou très satisfaits de leur rémunération.

Incidence des mesures de lutte contre la COVID-19

Puisque la 44^e élection générale s'est déroulée pendant la pandémie mondiale de COVID-19, il a fallu prendre des mesures de santé et de sécurité supplémentaires dans les bureaux de vote, notamment des stations de désinfection des mains, des marqueurs d'éloignement physique, des barrières en plexiglas aux bureaux et des masques à porter par tout le personnel du bureau de vote et par les électeurs venant voter.

Parmi les répondants, 96 % des ont dit avoir été mis au courant des conditions d'emploi liées à la COVID-19 lors de leur recrutement, et la grande majorité (97 %) d'entre eux se sentaient au moins plutôt bien informés des mesures de sécurité mises en place en raison de la COVID-19 lorsqu'ils ont commencé à travailler au bureau de scrutin. La plupart des préposés au scrutin étaient plutôt satisfaits de l'équipement de protection personnel fourni par Élections Canada (94 %), et 95 % se sentaient en sécurité grâce aux mesures mises en place en raison de la COVID-19 pendant qu'ils travaillaient au bureau de scrutin, dont 64 % qui ont dit se sentir très en sécurité. Relativement peu (17 %) ont déclaré que les mesures mises en place en raison de la COVID-19 rendaient leur travail difficile.

4. Limites et utilisation des résultats

Comme il s'agit d'un échantillon probabiliste, les résultats du sondage peuvent être généralisés à l'ensemble de la population de travailleurs électoraux ayant pris part à la 44^e élection générale. Les résultats seront utilisés pour évaluer la qualité des programmes et des services fournis lors de la

44^e élection générale. Des sondages similaires ont été menés après les 40^e, 41^e, 42^e et 43^e élections générales fédérales.

5. Attestation de neutralité politique

J'atteste, par la présente, à titre d'agente principale de Phoenix Strategic Perspectives, que les produits livrables respectent toutes les exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique énoncées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus précisément, les produits livrables ne contiennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signature :



Alethea Woods, présidente
Phoenix Strategic Perspectives

6. Valeur du contrat

La valeur du contrat était de 78 897,42 \$, incluant la taxe de vente applicable.

Introduction

Élections Canada (EC), organisme indépendant et impartial qui relève directement du Parlement, est chargé de la conduite des élections fédérales au Canada. Après la 44^e élection générale (EG), EC a mené un sondage auprès des fonctionnaires électoraux pour évaluer la qualité des services qu'ils ont reçus de sa part et pour connaître leur avis sur diverses questions électorales. C'est Phoenix Strategic Perspectives (Phoenix SPI) qui a été chargé par EC d'effectuer ce sondage.

1. Contexte et objectifs

EC a le mandat suivant :

- être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral;
- administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*;
- surveiller l'observance de la législation électorale;
- mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- mener des programmes d'éducation pour les élèves sur le processus électoral;
- appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- fournir aux organismes électoraux étrangers, ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

Dans le cadre de son programme d'évaluation, EC a commandé un sondage auprès des fonctionnaires électoraux ayant travaillé pendant la 44^e EG fédérale. Il s'agissait du personnel de bureau de scrutin suivant : scrutateurs, agents d'inscription, superviseurs de centre de scrutin et préposés à l'information. En plus de ces membres du personnel électoral, l'échantillon du sondage comprenait des personnes qui avaient reçu une formation, mais qui étaient absentes lors de tous les quarts de travail prévus.

Le sondage avait pour but de connaître l'avis des fonctionnaires électoraux sur diverses questions électorales, ainsi que sur leur expérience de travail lors de la 44^e EG fédérale. Plus précisément, ses objectifs consistaient à évaluer leur rétroaction concernant :

- le recrutement et la rémunération;
- leur niveau de préparation, notamment la formation;
- les services, produits et outils d'EC, y compris les outils pour aider les électeurs handicapés;
- l'expérience générale du travail aux bureaux de scrutin, y compris le déroulement du scrutin, les procédures exceptionnelles et les relations avec les collègues et les superviseurs;
- l'incidence des mesures de sécurité prises pour lutter contre la COVID-19.

Les résultats serviront à évaluer la qualité des programmes et services fournis durant la 44^e EG fédérale. Des sondages semblables ont été menés à la suite des 40^e, 41^e, 42^e et 43^e élections générales fédérales.

2. Méthodologie

Une stratégie de collecte de données mixte a été utilisée pour interroger 4 168 fonctionnaires électoraux après la 44^e EG. Sur les 4 168 questionnaires administrés, 2 490 ont été remplis par téléphone et 1 678 par Internet. Afin de garantir un nombre suffisant de répondants pour les analyses des sous-groupes, on a formé des suréchantillons de plusieurs groupes de fonctionnaires, surtout ceux ayant travaillé à un bureau de scrutin itinérant ou à un bureau de scrutin dans une communauté des Premières Nations, ou encore dans une résidence pour personnes âgées ou dans un établissement de soins de longue durée. Les données du sondage ont été pondérées de manière à représenter exactement la distribution des fonctionnaires électoraux par région, type d'emploi, bureau de scrutin et type de lieu de scrutin. Vu le nombre de participants, les résultats du sondage présentent une marge d'erreur de $\pm 1,5$ point de pourcentage, 19 fois sur 20. Le travail sur le terrain a été effectué du 10 décembre 2021 au 14 janvier 2022. Une description plus détaillée de la méthodologie est présentée en annexe.

3. Notes aux lecteurs

- Tous les résultats du rapport sont exprimés sous forme de pourcentages arrondis à l'entier le plus près, sauf indication contraire. Le total pourrait ne pas être égal à 100 % en raison des nombres arrondis ou des questions à plusieurs réponses. Notez aussi que les valeurs non arrondies sont additionnées pour le cumul des pourcentages (ex. : addition des notes de 4 et 5 sur une échelle de 5).
- Dans le rapport, les termes « préposé au scrutin », « travailleur électoral » et « fonctionnaire électoral » désignent les personnes ayant occupé les postes suivants aux bureaux de vote ou aux bureaux de vote itinérants : superviseur de centre de scrutin, préposé à l'information, agent d'inscription ou scrutateur.
- Le nombre de répondants fluctue au fil du rapport parce que les questions s'adressent dans bien des cas à des sous-groupes de la population étudiée. Le lecteur doit donc garder cela à l'esprit et faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats en fonction des réponses d'un groupe restreint de répondants.
- Les différences entre les sous-groupes sont indiquées dans le rapport uniquement lorsqu'elles sont appréciables avec un intervalle de confiance de 95 % et concernent un sous-groupe comptant plus de 30 répondants.
- Si une ou plusieurs catégories d'un sous-groupe ne sont pas mentionnées dans l'analyse des différences se rapportant aux sous-groupes (par exemple, si deux des huit régions sont comparées), c'est que les différences appréciables ne s'observent que dans la ou les catégories indiquées dans le rapport.
- Des sondages analogues ont été menés en 2008, 2011, 2015 et 2019; les résultats des sondages précédents sont mentionnés lorsque cela est nécessaire.

Constatations détaillées

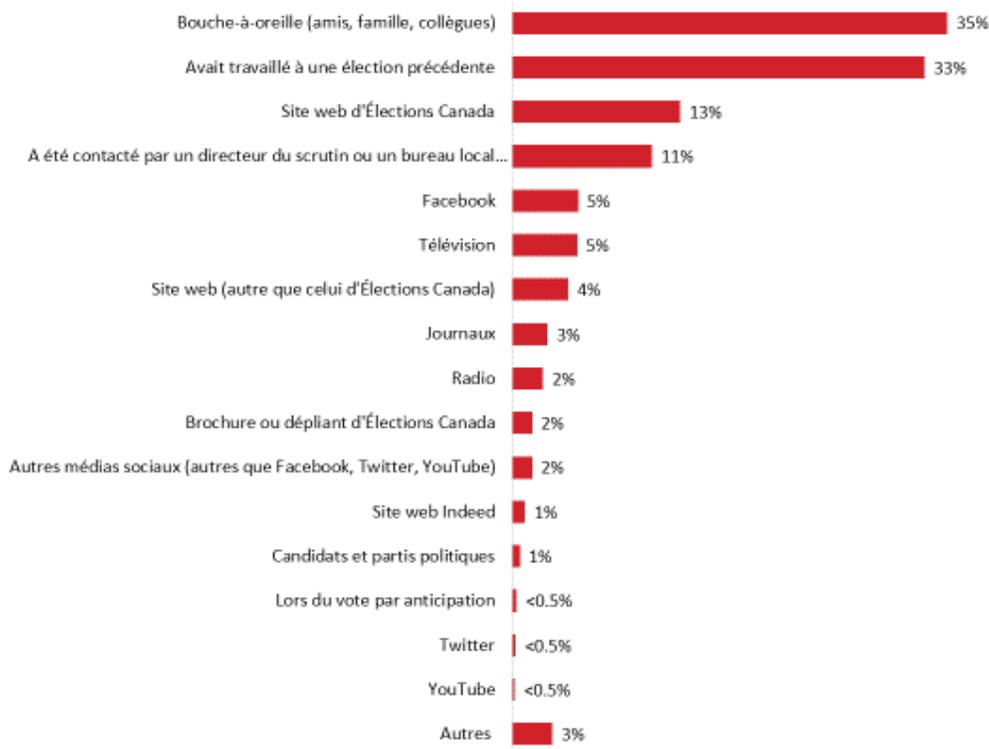
1. Profil des fonctionnaires électoraux

Cette section contient des renseignements sur certaines caractéristiques des fonctionnaires électoraux qui ont participé au sondage.

Beaucoup ont dit avoir pris connaissance de la possibilité de travailler à l'élection par le bouche-à-oreille ou du fait d'une expérience électorale antérieure

Les fonctionnaires électoraux étaient plus susceptibles d'avoir appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2021 par le bouche-à-oreille d'amis, de parents ou de collègues (35 %) ou parce qu'ils avaient travaillé lors d'une élection précédente (33 %). Ils sont moins nombreux à avoir pris connaissance de cette possibilité sur le site Web d'Élections Canada (13 %) ou à avoir été contactés par un directeur du scrutin ou un bureau local d'Élections Canada (11 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Connaissance de la possibilité de travailler à l'élection fédérale



Q1. Comment avez-vous appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2021? [Plusieurs réponses possibles]
Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les fonctionnaires électoraux de la région de l'Atlantique (41 %) étaient plus susceptibles que ceux de la Saskatchewan (36 %), de la Colombie-Britannique (33 %), du Québec (33 %), de l'Ontario (32 %), de l'Alberta (28 %) et du Manitoba (30 %) d'avoir appris la possibilité de travailler à l'élection fédérale du fait d'avoir travaillé à une élection précédente.

Les préposés à l'information (42 %) étaient plus susceptibles que les fonctionnaires occupant d'autres postes d'avoir appris la possibilité de travailler à l'élection fédérale par le bouche-à-oreille. Les superviseurs de centre de scrutin (47 %) étaient plus susceptibles d'avoir appris la possibilité de travailler à l'élection fédérale du fait d'avoir travaillé à une élection précédente.

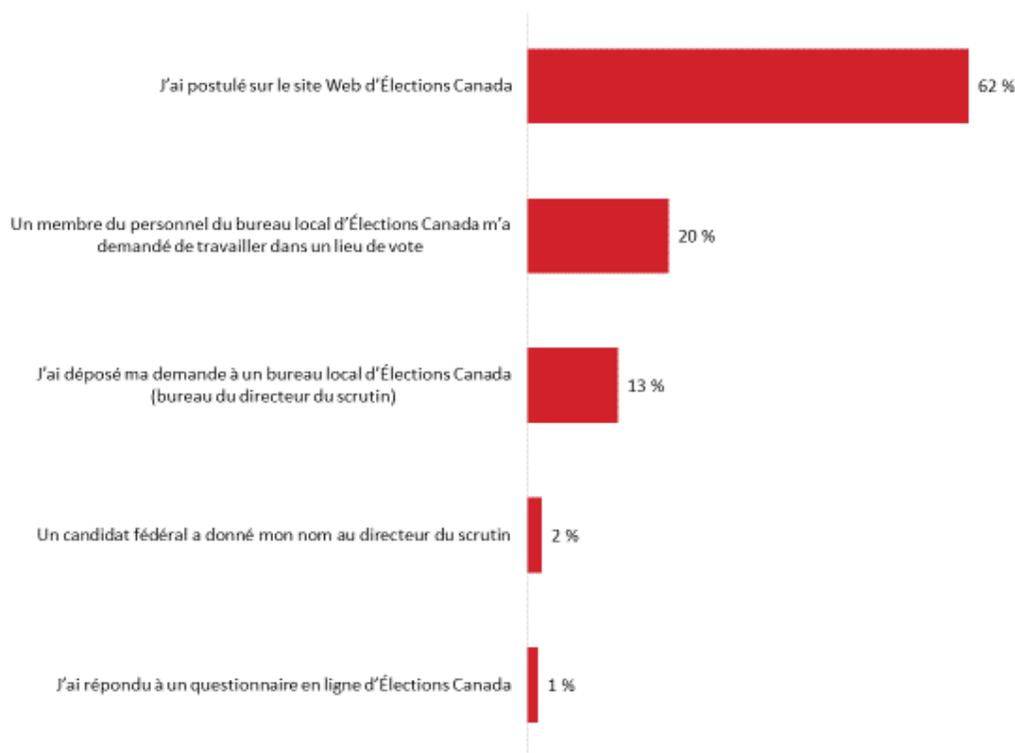
Les fonctionnaires électoraux travaillant dans les bureaux de scrutin situés dans des communautés des Premières Nations (22 %) étaient moins susceptibles que ceux travaillant dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée (33 %) ou dans d'autres communautés (33 %) d'avoir appris cette possibilité du fait d'avoir travaillé à une élection précédente.

La probabilité d'avoir pris connaissance de cette possibilité par le bouche-à-oreille était la plus élevée chez les 16 à 24 ans (60 %) et la plus faible chez les 75 ans et plus (22 %). À l'inverse, la probabilité d'avoir pris connaissance de cette possibilité du fait d'avoir travaillé à une élection précédente augmente généralement avec l'âge, passant de 14 % parmi les 16 à 24 ans à 54 % parmi les 75 ans et plus.

La plupart ont postulé sur le site Web d'Élections Canada

Six fonctionnaires électoraux sur dix (62 %) ont dit avoir postulé sur le site Web d'Élections Canada. Parmi les quatre autres, deux (20 %) ont dit avoir postulé parce qu'un membre du personnel du bureau local d'Élections Canada lui a demandé de travailler dans un lieu de vote. Les autres façons de postuler ont été moins souvent mentionnées, comme le démontre la figure 2.

Figure 2 : Façon de postuler pour le poste de fonctionnaire électoral



Q2. Comment avez-vous postulé pour le poste de fonctionnaire électoral à cette élection? [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ.]
Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

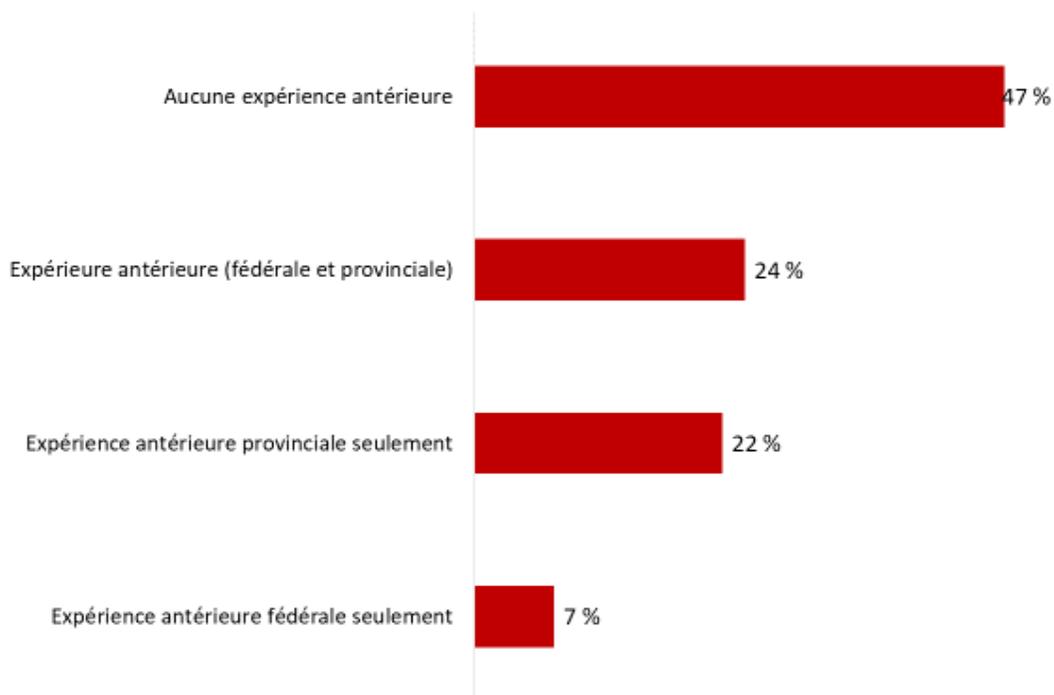
La probabilité de postuler sur le site Web d'Élections Canada diminue généralement avec l'âge, passant de 75 % des personnes âgées de 16 à 24 ans à 44 % des personnes âgées de 75 ans et plus.

Les superviseurs de centre de scrutin (53 %) étaient moins susceptibles que les personnes occupant d'autres postes d'avoir postulé sur le site Web d'Élections Canada.

Près de la moitié n'avaient jamais travaillé comme fonctionnaire électoral

Quarante-sept pour cent (47 %) des fonctionnaires électoraux n'avaient jamais travaillé à une élection fédérale ou provinciale. En revanche, 24 % ont dit avoir une telle expérience de travail, 22 % ont dit n'avoir travaillé qu'à une élection provinciale et 7 % ont dit n'avoir travaillé qu'à une élection fédérale.

Figure 3 : Expérience antérieure en tant que fonctionnaire électoral

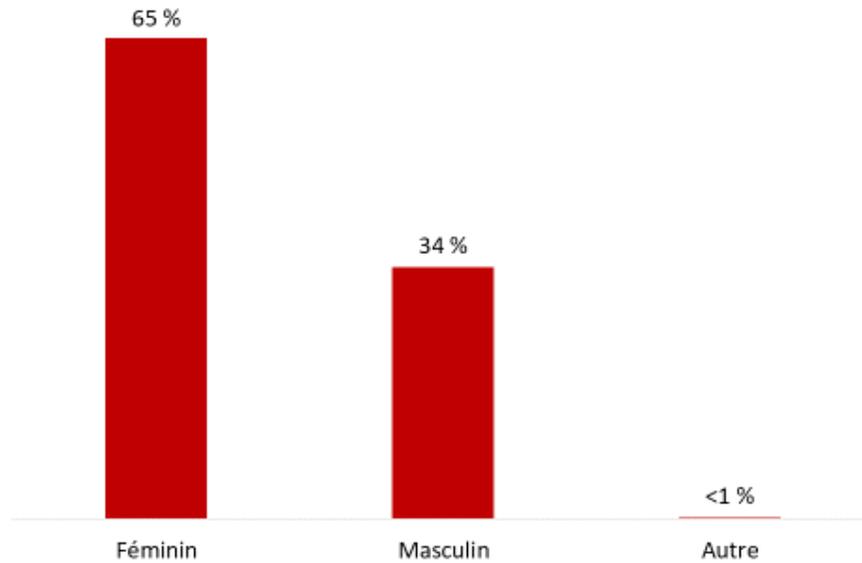


Données dérivées des renseignements sur l'échantillon et Q83. Avez-vous déjà travaillé comme fonctionnaire électoral à une élection provinciale? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous.

La majorité des fonctionnaires électoraux sont des femmes

La majorité des fonctionnaires électoraux sont des femmes (65 %), alors qu'environ le tiers (34 %) sont des hommes et moins de 1% sont d'un autre genre.

Figure 4 : Genre

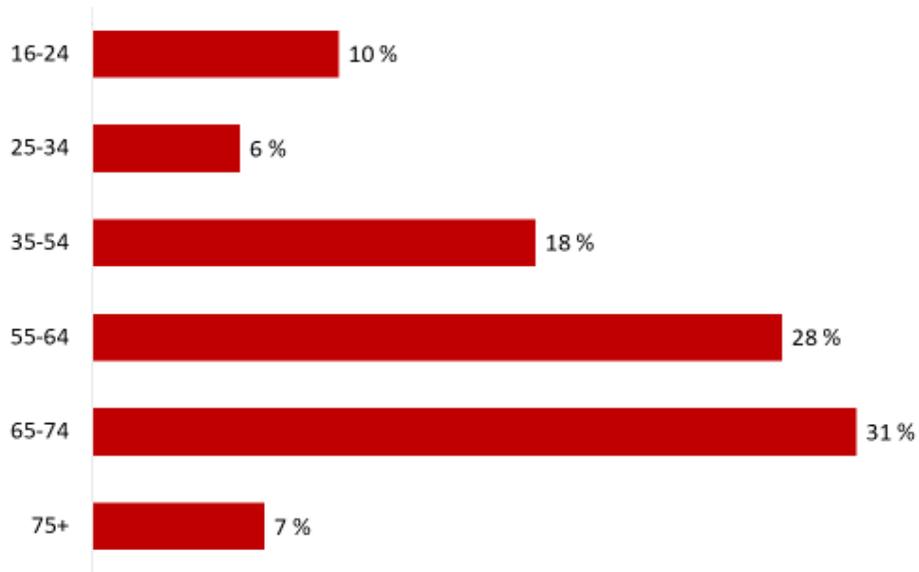


Q84. Quel est votre genre? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous.

De nombreux fonctionnaires électoraux avaient entre 55 et 74 ans

Cinquante-neuf pour cent (59 %) des fonctionnaires électoraux avaient entre 55 et 74 ans (28 % avaient de 55 à 64 ans et 31 % avaient de 65 à 74 ans). Le tiers des répondants (34 %) avaient moins de 55 ans et quelques-uns (7 %) avaient 75 ans et plus.

Figure 5 : Âge

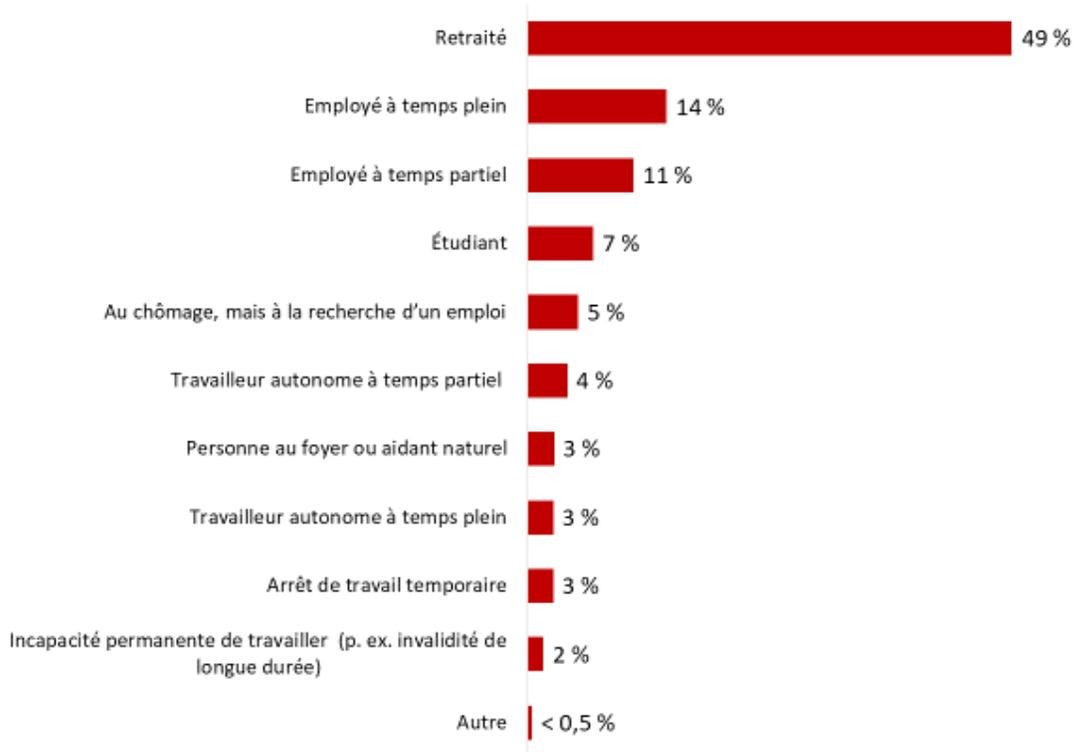


Q85 [recodé]. Quelle est votre année de naissance? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Près de la moitié d'entre eux sont à la retraite

La moitié (49 %) des fonctionnaires électoraux sondés ont dit être à la retraite. Viennent ensuite les employés à temps plein (14 %) et ceux à temps partiel (11 %).

Figure 6 : Situation d'emploi



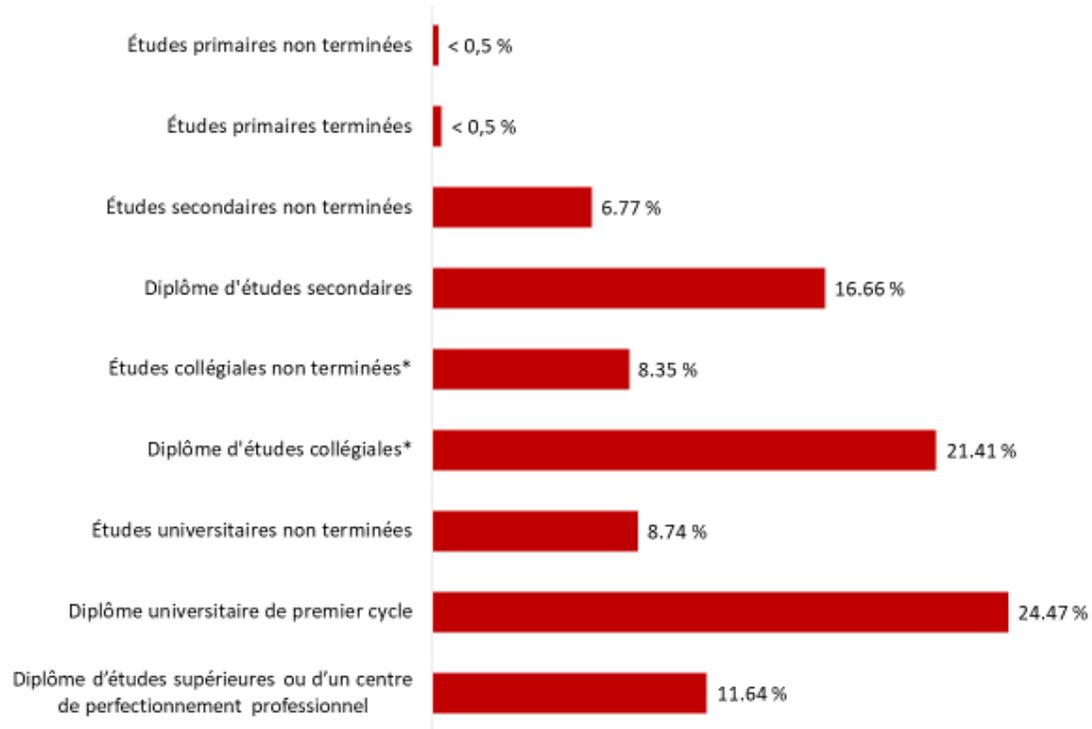
Q86. Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

Beaucoup d'entre eux ont fait des études postsecondaires

De nombreux fonctionnaires électoraux ont terminé des études postsecondaires : 21 % ont un diplôme d'études collégiales, 24 %, un diplôme universitaire et 12 %, un diplôme universitaire de cycle supérieur. Dix-sept pour cent (17 %) ont fait certaines études postsecondaires, 17 % ont terminé le secondaire et 7 % n'ont pas terminé le secondaire.

Figure 7 : Niveau d'études le plus élevé atteint

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 44^e élection générale fédérale



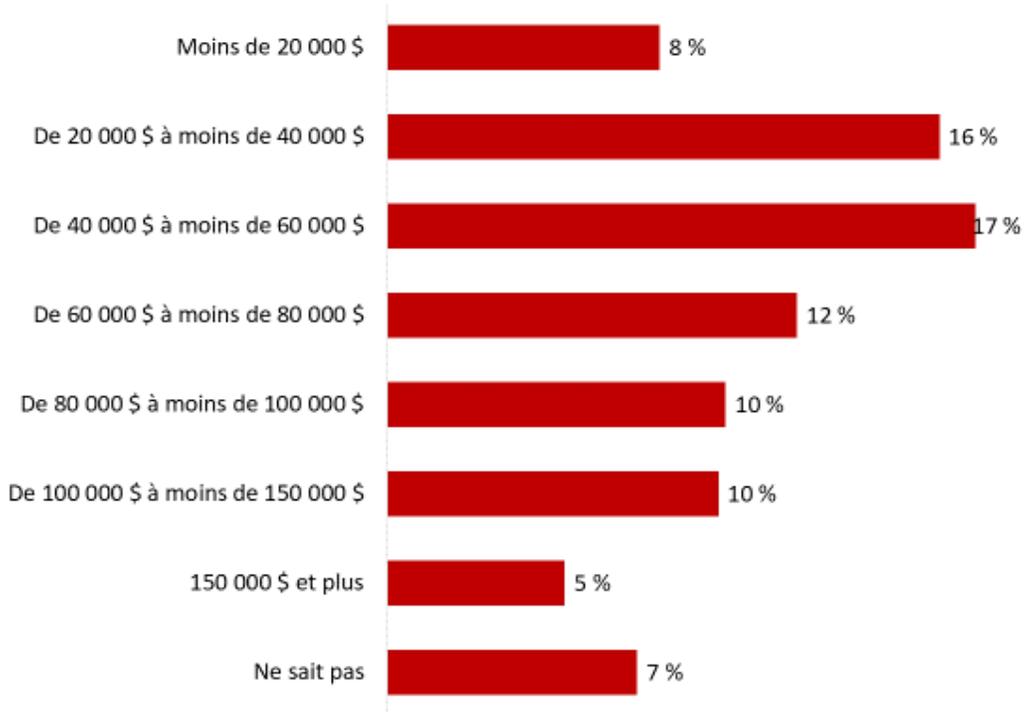
* Comprend les collèges communautaires, écoles de formation professionnelle, écoles de métiers, écoles de commerce et cégep

Q87. Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous avez atteint? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Le revenu familial varie, mais la majorité des répondants indiquent un revenu sous les 60 000 \$

Quarante-et-un pour cent (41 %) des fonctionnaires électoraux ont fait état d'un revenu familial de moins de 60 000 \$ par année, alors que 16 % gagnaient entre 20 000 \$ et 39 999 \$ et que 17 % gagnaient entre 40 000 \$ et 59 999 \$ annuellement. Un peu plus du tiers (36 %) des fonctionnaires ont indiqué un revenu annuel familial égal ou supérieur à 60 000 \$.

Figure 8 : Revenu annuel familial

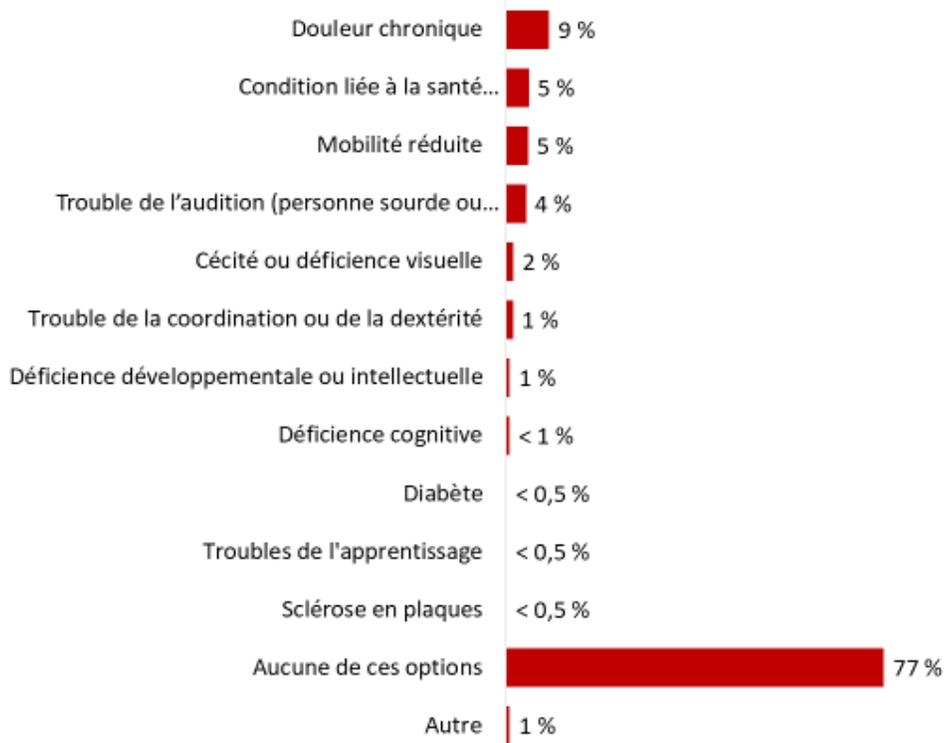


Q89. Quel était le revenu annuel familial total, avant impôt, de tous les membres de votre foyer en 2020?
Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous.

Un fonctionnaire électoral sur 5 a un handicap

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient l'un des problèmes de santé suivants, 20 % des fonctionnaires fédéraux ont répondu oui à au moins un problème de santé, indiquant qu'ils ont un certain niveau de handicap, tandis que 77 % n'avaient aucun des problèmes énumérés. La liste complète des conditions est présentée à la figure 9.

Figure 9 : Handicap

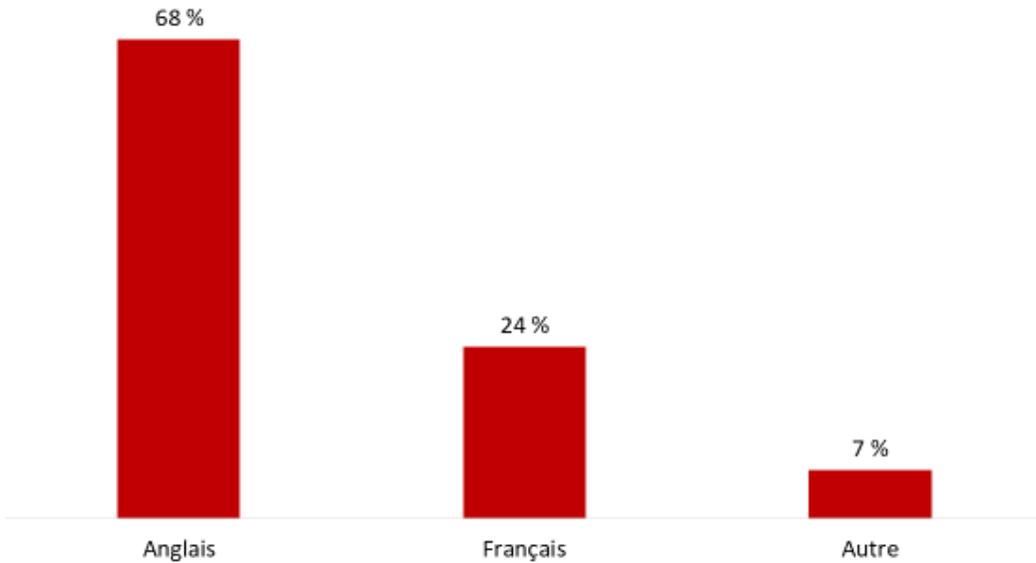


Q88. Pourriez-vous indiquer si vous avez l'une des conditions suivantes? Échantillon : n = 4 168. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

La plupart des fonctionnaires électoraux parlent principalement l'anglais

La majorité des fonctionnaires électoraux (68 %) parlent le plus souvent l'anglais à la maison. Environ le quart des répondants (24 %) parlent le français, et 7 % parlent une autre langue que l'anglais ou le français.

Figure 10 : Langue parlée à la maison



Q90. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

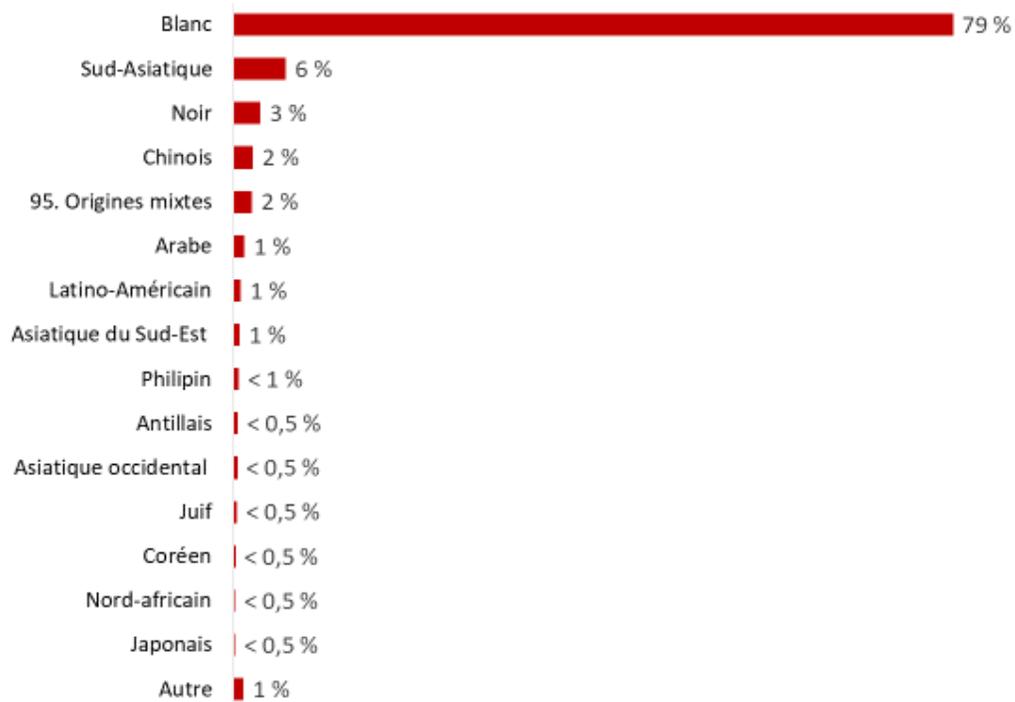
Quatre répondants sur cinq sont nés au Canada; près de quatre sur cinq sont blancs

Quatre fonctionnaires électoraux sur cinq (82 %) sont nés au Canada, et 17 % sont nés à l'extérieur du Canada. Quatre pour cent (4 %) des répondants s'identifient comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuits.

Parmi ceux qui ne se sont pas Autochtones, quatre répondants sur cinq (79 %) ont déclaré que leur origine ethnique ou culturelle était blanche. Toute la gamme d'origines est illustrée à la figure 11 ci-dessous.

Figure 11 : Origine ethnique et culturelle

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 44^e élection générale fédérale



Q94. Pouvez-vous me dire quelle est votre origine ethnique ou culturelle?

Échantillon : n = 3 913. Répondants : non-Autochtones. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 3 %].

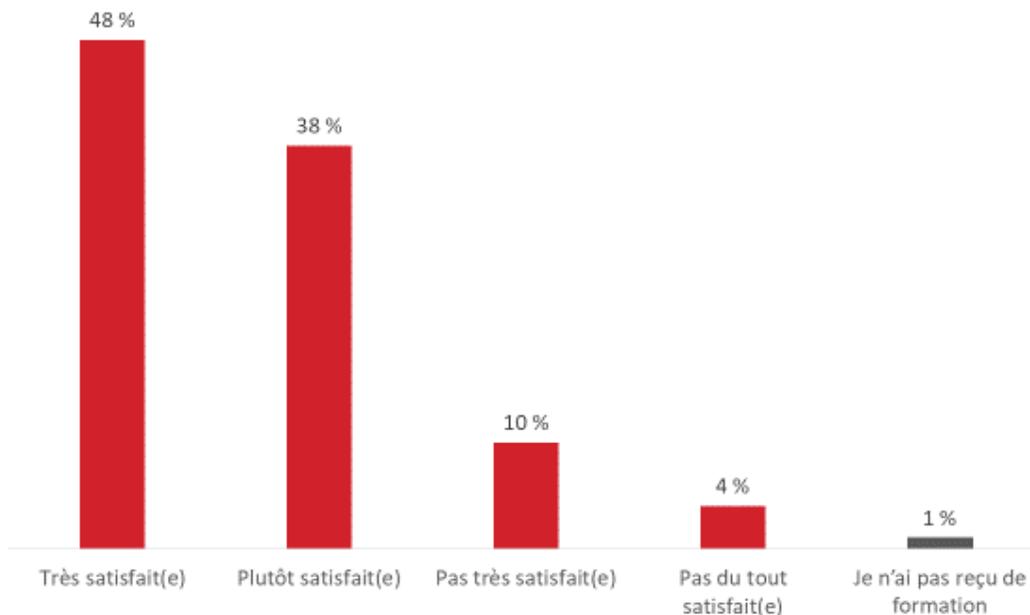
2. Formation et préparation au scrutin

La présente section porte sur le niveau de satisfaction des préposés au scrutin en ce qui concerne la formation reçue, ainsi que leur niveau perçu de préparation aux tâches qui les attendaient durant l'élection fédérale.

Près de la moitié se sont dits très satisfaits de la formation

Plus de huit préposés sur dix (86 %) se sont dits plutôt satisfaits ou très satisfaits de la formation. Le niveau de satisfaction par rapport à la formation n'a presque pas changé depuis dix ans : il était de 86 % en 2008, de 83 % en 2011, de 84 % en 2015 et de 83 % en 2019.

Figure 12 : Niveau de satisfaction par rapport à la formation



Q8. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la formation? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 0,5 %].

Les préposés au scrutin du Manitoba (21 %) étaient plus susceptibles de n'être pas très ou pas du tout satisfaits de la formation que leurs homologues de l'Ontario (13 %), du Québec (13 %) et de la région de l'Atlantique (11 %).

Les préposés à l'information (90 %) étaient plus susceptibles d'être plutôt ou très satisfaits de la formation que les superviseurs de centre de scrutin (80 %), les agents d'inscription (85 %) et les scrutateurs (84 %).

Les préposés qui ont travaillé le jour de l'élection à un bureau de scrutin ordinaire (87 %) ou à un bureau de scrutin itinérant (85 %) étaient plus susceptibles d'être satisfaits de la formation que ceux qui ont travaillé à un bureau de vote par anticipation (79 %).

Les préposés au scrutin âgés de 16 à 24 ans (93 %) et de 75 ans et plus (91 %) étaient plus susceptibles de se dire satisfaits de la formation que ceux des autres groupes d'âge (dont les résultats varient de 84 % à 86 %).

Environ 3 sur 10 répondants insatisfaits de la formation disent que sa qualité laissait à désirer

On a demandé aux préposés au scrutin insatisfaits de la formation (n = 566) d'indiquer quels éléments de la formation laissaient à désirer. Trois préposés sur dix (31 %) ont blâmé la qualité de la formation, tandis qu'environ 3 sur 10, les employés et les formateurs (29 %) et la perception que l'information fournie était insuffisante (29 %). Voici les autres aspects de la formation dont les préposés se sont plaints : la durée de la séance de formation, jugée trop courte (21 %), la clarté de l'information (21 %) et le nombre insuffisant d'exercices pratiques (19 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 13.

Figure 13 : Éléments insatisfaisants de la formation



Q9. Quels éléments de la formation étaient insatisfaisants? [Jusqu'à trois réponses acceptées].

Échantillon : n = 577. Répondants : personnes insatisfaites de la formation. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

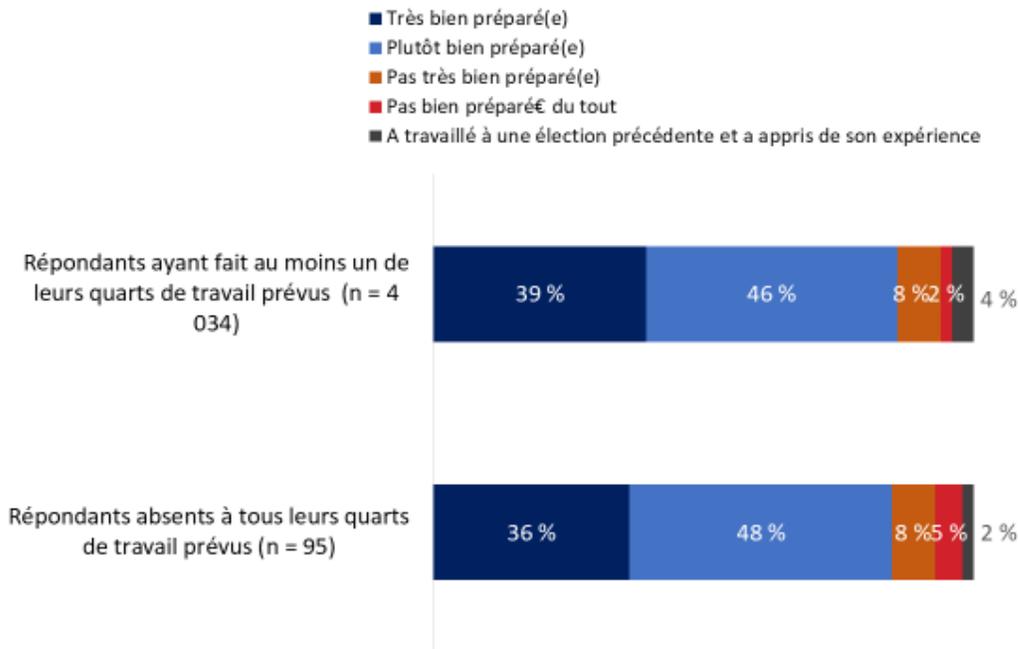
La majorité est d'avis que la formation les a bien préparés à l'élection fédérale

Dans une proportion de plus de huit sur dix (85 %), les préposés au scrutin ayant fait au moins un de leurs quarts de travail prévus ont déclaré que la formation reçue les avait plutôt ou très bien préparés à exécuter leurs tâches durant la dernière élection fédérale. Ce résultat de 85 % pour le niveau de préparation perçu marque une diminution par rapport au sommet de 96 % rapporté en 2015 (89 % en 2011 et 88 % en 2019). Signalons que la baisse survenue entre 2015 et 2021 est

particulièrement prononcée chez les préposés au scrutin ayant affirmé qu'ils étaient très bien préparés, dont le pourcentage est passé de 63 % en 2015 à 39 % en 2021.

Quant aux préposés au scrutin absents à tous leurs quarts de travail prévus, on leur a demandé dans quelle mesure ils se sentaient bien préparés après la formation. La plupart (85 %) ont dit s'être sentis plutôt bien préparés et 36 % ont déclaré s'être sentis très bien préparés. Treize pour cent (13 %) ont dit ne pas s'être sentis bien préparés à effectuer leurs tâches, et 5 % ne se sentaient pas bien préparés du tout.

Figure 14 : Niveau de préparation perçu après la formation



Q10a. De façon générale, dans quelle mesure la formation vous a-t-elle bien préparé(e) à exécuter vos tâches pendant la dernière élection fédérale? [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 0,5 %].

Q10b. De façon générale, dans quelle mesure vous sentiez-vous bien préparé(e) après la formation?

Du nombre des préposés au scrutin qui étaient présents à au moins un de leurs quarts de travail prévus, ceux des provinces de l'Atlantique (91 %) étaient plus susceptibles de se sentir plutôt bien ou très bien préparés que leurs homologues de la Colombie-Britannique (83 %), de l'Alberta (83 %), du Manitoba (79 %), de l'Ontario (85 %) et du Québec (86 %). Les préposés à l'information se sentaient beaucoup mieux préparés que les personnes occupant d'autres postes (91 % par rapport à 86 % des agents d'inscription, 83 % des scrutateurs et 80 % des superviseurs de centre de scrutin). Les préposés qui ont travaillé le jour du scrutin dans un bureau de vote ordinaire (87 %) étaient plus susceptibles de se sentir plutôt bien ou très bien préparés que ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation (80 %).

Les préposés au scrutin ont presque tous été formés dans la langue officielle de leur choix

Presque tous les répondants (98 %) ont déclaré avoir reçu la formation dans la langue officielle de leur choix. En revanche, seulement 2 % ont dit ne pas avoir reçu la formation dans la langue officielle qu'ils préfèrent.

Figure 15 : Formation dans la langue officielle de son choix



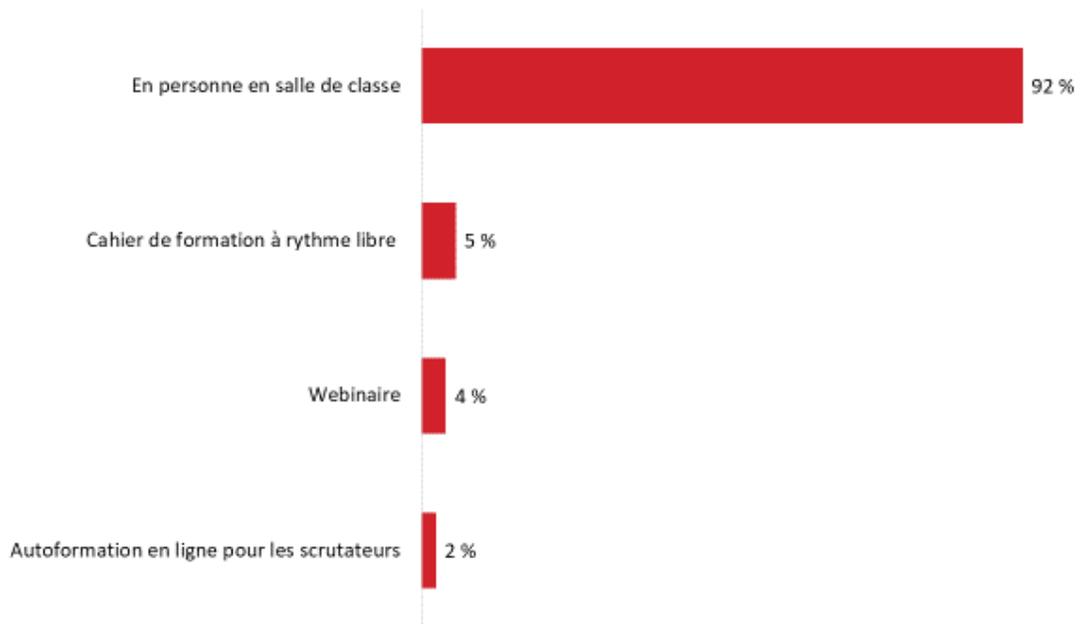
Q11. Avez-vous reçu votre formation dans la langue officielle de votre choix? Échantillon : n = 4 129. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 0,5 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

La formation en personne en salle de classe était la méthode de formation la plus répandue

Lorsqu'on les a interrogés sur le format dans lequel ils ont reçu leur formation, la plupart des répondants (92 %) ont déclaré avoir été formés en personne dans une salle de classe. D'autres méthodes ont été mentionnées, mais dans des proportions beaucoup plus faibles, comme l'indique la figure 16 ci-dessous.

Figure 16 : Méthode de formation



Q12. Quel était le format de la formation que vous avez suivie? [Réponses multiples acceptées.] Échantillon : n = 4 129. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les préposés à l'information (87 %) étaient moins susceptibles de dire qu'ils avaient reçu leur formation en personne dans une salle de classe que les superviseurs de centre de scrutin (96 %), les agents d'inscription (91 %) et les scrutateurs (94 %).

Les travailleurs électoraux qui ont travaillé dans un bureau de vote itinérant (96 %) étaient plus susceptibles d'être formés en personne dans une salle de classe que ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation ou ceux qui ont travaillé le jour du scrutin dans un bureau de scrutin ordinaire (92 % respectivement).

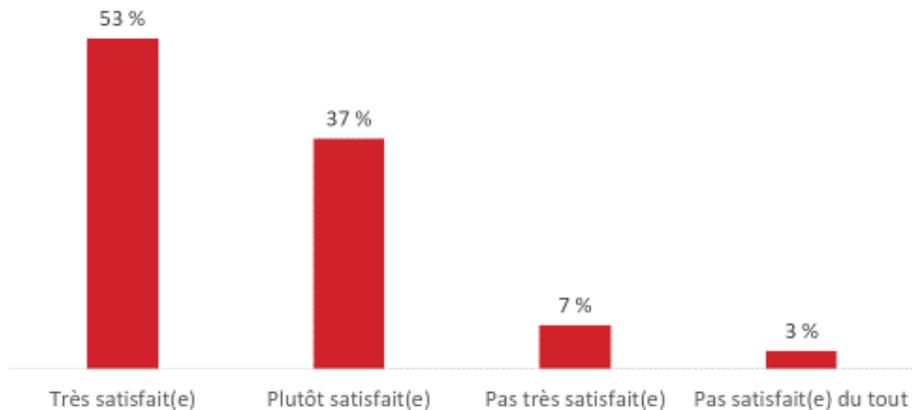
3. Expérience de travail dans les bureaux de scrutin

Cette section présente les résultats relatifs à l'expérience de travail des préposés à leur bureau de scrutin.

Le taux de satisfaction chez l'ensemble des préposés au scrutin est élevé

Neuf répondants sur dix (90 %) se sont déclarés satisfaits du déroulement de la dernière élection fédérale et 53 % ont dit être très satisfaits. En 2021, le niveau de satisfaction quant au déroulement de la dernière élection demeure inchangé par rapport à 2019, quand 90 % des préposés au scrutin s'étaient également dits satisfaits.

Figure 17 : Satisfaction générale à l'égard de l'élection fédérale



Q7. En tant que (INSÉRER LE TITRE), dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du déroulement de la dernière élection fédérale [à votre lieu de scrutin]? Échantillon : n = 4 042. Répondants : toutes les personnes qui ont fait au moins un quart de travail. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

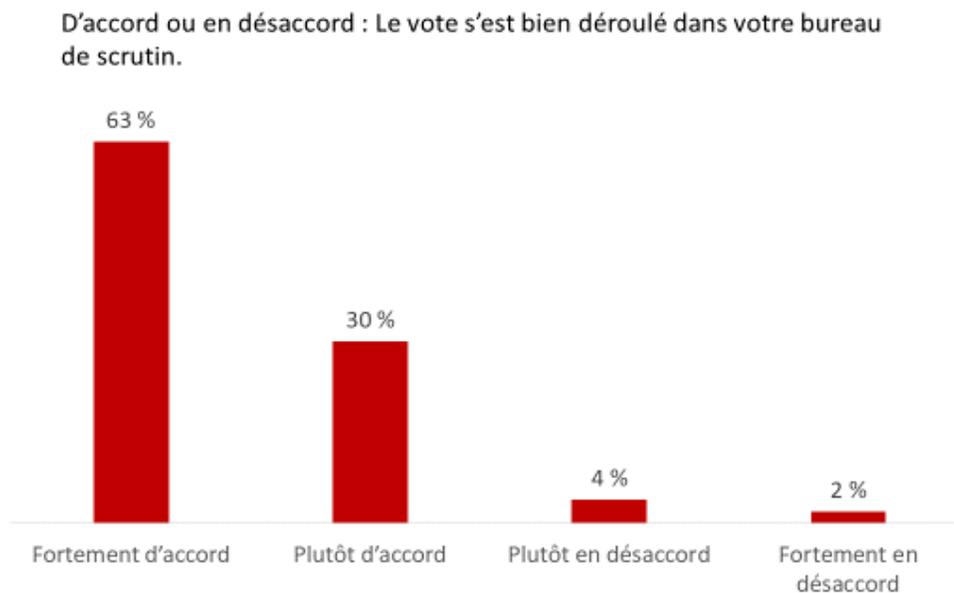
Les taux de satisfaction à l'égard du déroulement de l'élection fédérale étaient plus élevés parmi les préposés au scrutin des provinces de l'Atlantique (94 %) et de la Saskatchewan (94 %) que chez leurs homologues du Québec (89 %) et de l'Ontario (88 %). La satisfaction est plus forte et plus fréquente chez les préposés à l'information et les superviseurs de centre de scrutin que chez les scrutateurs; plus précisément, 92 % des préposés à l'information et des superviseurs de centre de scrutin se sont déclarés satisfaits du déroulement de la dernière élection fédérale, dont 62 % des préposés à l'information qui se sont dits très satisfaits. Du côté des scrutateurs, 88 % étaient satisfaits dans l'ensemble, et 49 %, très satisfaits. Les niveaux de satisfaction étaient plus élevés parmi ceux qui ont travaillé dans des bureaux de vote itinérants (92 %) ou ceux qui ont travaillé le jour du scrutin dans un bureau de vote ordinaire (91 %) que parmi les préposés qui ont travaillé dans des bureaux de vote par anticipation (83 %).

Ce sont les préposés au scrutin âgés de 16 à 24 ans (94 %) qui étaient les plus susceptibles de se dire satisfaits du déroulement de la dernière élection fédérale, par rapport aux autres groupes d'âge (dont les résultats varient de 87 % à 91 %).

La grande majorité des répondants ont trouvé que le vote s'était bien déroulé à leur bureau de scrutin

Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) des préposés au scrutin étaient fortement d'accord (63 %) ou plutôt d'accord (30 %) pour dire que le vote s'était bien déroulé à leur bureau de scrutin. Très peu (6 %) ont dit le contraire.

Figure 18 : Mesure dans laquelle le vote s'est bien déroulé



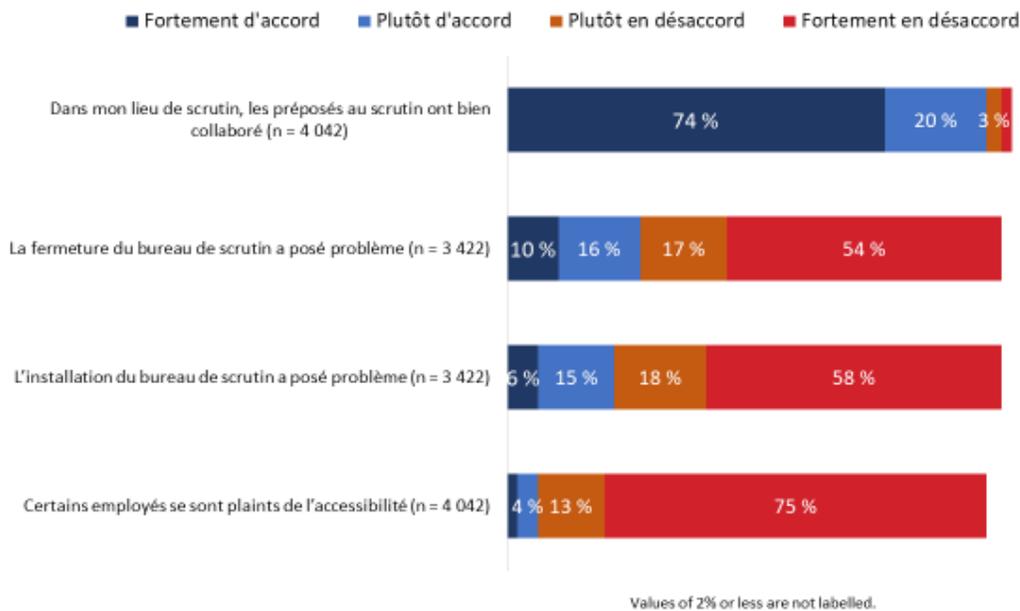
Q37. Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord pour dire que le vote s'est bien déroulé à votre lieu de scrutin? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 1 %].

C'est dans le Canada atlantique (78 %) et ensuite au Manitoba (70 %) que les préposés au scrutin étaient plus susceptibles d'être fortement d'accord pour dire que le vote s'était bien déroulé à leur bureau de scrutin que leurs homologues de l'Alberta (60 %), de l'Ontario (60 %) et de la Colombie-Britannique (59 %). Le personnel des bureaux de scrutin situés dans les collectivités des Premières Nations était plus susceptible d'être fortement d'accord sur ce point (77 %) que celui des bureaux dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (63 % respectivement). Les superviseurs de centre de scrutin (68 %) étaient plus susceptibles d'être fortement d'accord pour dire que le vote s'est bien déroulé à leur bureau de scrutin que les scrutateurs (62 %) et les agents d'inscription (61 %).

La majorité juge que les préposés ont bien travaillé ensemble à leur bureau de scrutin; peu ont signalé des problèmes

Plus de 9 travailleurs électoraux sur 10 (94 %) ont convenu que les employés de leur bureau de vote travaillaient bien ensemble, et les trois quarts (74 %) étaient fortement d'accord sur ce point. En outre, la plupart n'étaient pas d'accord pour dire qu'il y a eu des problèmes d'installation (76 %) ou de fermeture (72 %) du bureau de scrutin ou des problèmes d'accessibilité pour les employés (87 %).

Figure 19 : Problèmes à signaler au bureau de scrutin



Q54. En vous basant sur votre expérience de l'élection fédérale de 2021, êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants? [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : varie de 1 % à 7 %.]

Un préposé au scrutin sur cinq a trouvé peu claires les instructions d'installation et de fermeture du bureau de scrutin

Les préposés au scrutin ayant rapporté des difficultés en lien avec l'installation ou la fermeture des bureaux de scrutin (n = 1 218) ont été invités à indiquer les types de problèmes survenus. Un sur cinq (21 %) a dit que les instructions n'étaient pas claires, et 20 % étaient d'avis que les superviseurs et employés laissaient à désirer. Ensuite, 16 % ont déploré le manque de soutien des collègues. On a également signalé des problèmes lors du dépouillement des votes, ainsi que la quantité excessive de paperasse, un processus trop long, le manque de temps et le sentiment d'être bousculés. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 20.

On observe une baisse importante de la proportion des préposés au scrutin se plaignant du manque de clarté des instructions pour la fermeture des bureaux depuis 2019 : 33 % ont dit que la fermeture s'était mal déroulée faute d'instructions claires en 2019, contre 21 % en 2021 (soit une baisse de 12 points de pourcentage).

Figure 20 : Types de difficultés à l'installation et à la fermeture des bureaux de scrutin

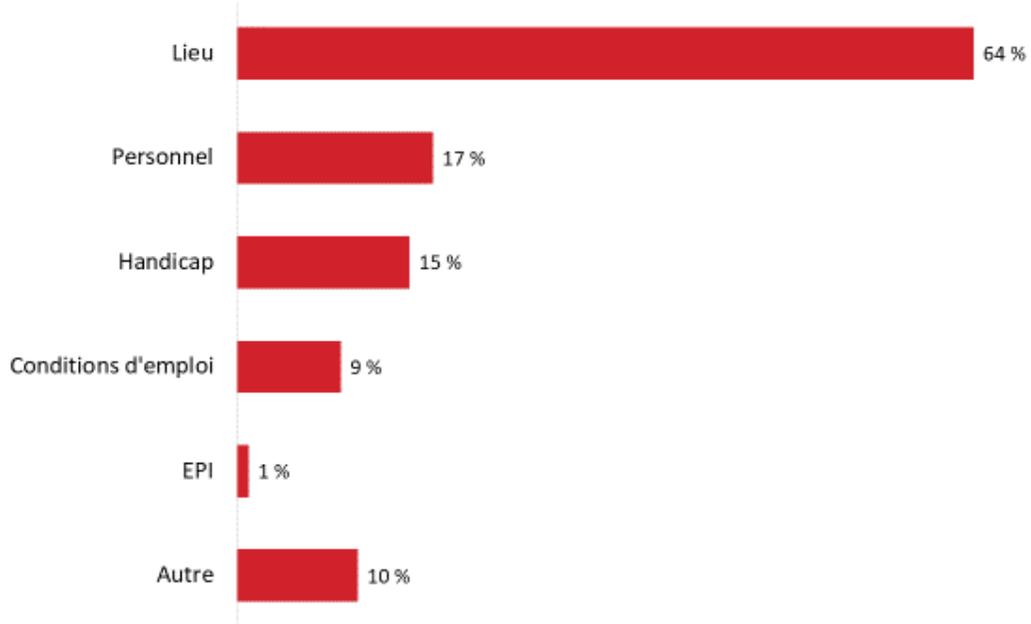


Q55. Pour quelles raisons l'installation ou la fermeture du bureau de scrutin ont-elles posé problème? Échantillon : n = 1 218. Répondants : superviseurs de centre de scrutin, agents d'information et scrutateurs qui ont signalé des difficultés à l'installation et à la fermeture du bureau de scrutin [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 7 %].

Les deux tiers des travailleurs électoraux ont constaté des problèmes d'accessibilité dans le lieu même du scrutin

Les préposés au scrutin qui ont signalé des problèmes d'accessibilité pour certains employés (n = 176) ont été invités à en préciser le type. Près des deux tiers (64 %) ont déclaré avoir constaté des problèmes d'accessibilité liés à l'emplacement du bureau de scrutin. Ensuite, 17 % ont trouvé que les problèmes d'accessibilité étaient dus au fait que les superviseurs/employés n'étaient pas disponibles pour fournir de l'aide, 15 % ont trouvé qu'il était nécessaire d'améliorer les aménagements pour les personnes handicapées, et 9 % ont trouvé que les conditions d'emploi posaient un problème d'accessibilité. Presqu'aucune personne (1 %) n'a attribué de problèmes d'accessibilité à l'équipement de protection individuelle (EPI) porté par les préposés dans le cadre des mesures de santé et de sécurité prises en raison de la COVID-19.

Figure 21 : Causes des problèmes d'accessibilité [Thèmes]

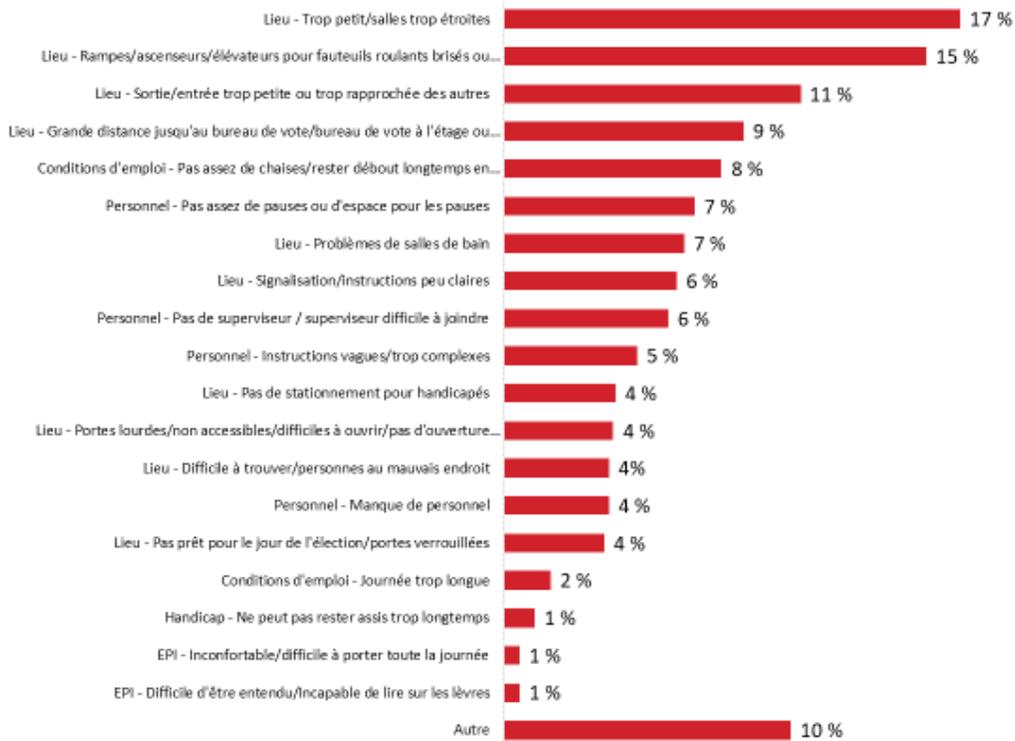


Q56. Quels types de problèmes d'accessibilité avez-vous remarqués? [Jusqu'à trois réponses acceptées.] Échantillon : n = 176. Répondants : superviseurs de centre de scrutin, agents d'information et scrutateurs ayant signalé des problèmes d'accessibilité pour certains employés. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 6 %].

Parmi les problèmes d'accessibilité liés au lieu soulevés, 17 % des répondants ont indiqué un lieu trop petit ou des salles trop étroites, 15 % ont parlé de rampes/ascenseurs/élévateurs pour fauteuils brisés ou manquants, et 11 % ont mentionné des sorties/entrées du lieu trop petites ou trop proches les unes des autres. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 22.

Figure 22 : Causes des problèmes d'accessibilité

Sondage auprès des fonctionnaires électoraux à la suite de la 44^e élection générale fédérale



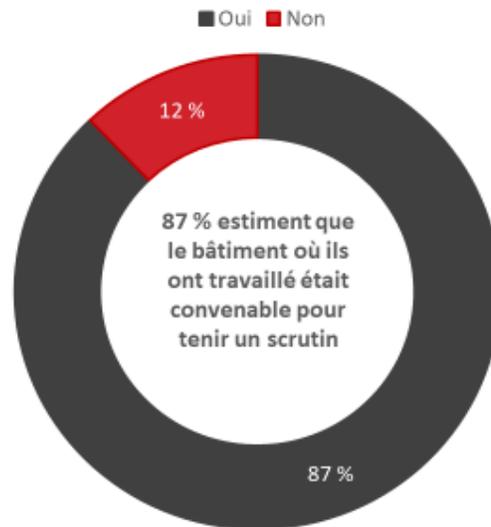
Q56. Quels types de problèmes d'accessibilité avez-vous remarqués? [Jusqu'à trois réponses acceptées.] Échantillon : n = 176. Répondants : superviseurs de centre de scrutin, agents d'information et scrutateurs ayant signalé des problèmes d'accessibilité pour certains employés. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 6 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

La majorité a trouvé que l'immeuble où ils ont travaillé convenait à une élection

Près de neuf préposés au scrutin sur dix (87 %) estiment que le bâtiment où ils ont travaillé était convenable pour tenir un scrutin. Il s'agit d'une diminution de quatre points de pourcentage par rapport à 2019, mais d'un retour au niveau obtenu en 2015.

Figure 23 : Adéquation du lieu de travail



Q19. Diriez-vous que l'immeuble dans lequel vous avez travaillé était convenable pour tenir un scrutin? Échantillon : n = 4 042.
Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les répondants suivants étaient plus susceptibles de dire que l'immeuble dans lequel ils ont travaillé était convenable pour la tenue d'une élection :

- les préposés au scrutin de l'Alberta (92 %), de la Colombie-Britannique (91 %) et de la région de l'Atlantique (90 %), par rapport à ceux de l'Ontario (85 %) ou du Québec (86 %);
- les scrutateurs (90 %) par rapport aux superviseurs de centre de scrutin (86 %) ou aux agents d'information (83 %);
- les fonctionnaires électoraux travaillant dans les communautés des Premières Nations (96 %) et dans les bureaux de scrutin ordinaires (87 %), par rapport à ceux travaillant dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (82 %).

Ceux qui n'ont pas trouvé les lieux convenables se sont plaints du manque d'espace ou de la qualité des installations en général

Quarante-quatre pour cent (44 %) des fonctionnaires électoraux ayant trouvé l'immeuble peu convenable ont dit que les locaux dans lesquels ils ont travaillé étaient trop petits, et le quart (26 %) se sont plaints de la piètre qualité des installations (salles de bains, aires de pause, etc.). Près de deux répondants sur dix (18 %) ont dit que l'immeuble rendait difficile le respect des protocoles liés à la COVID-19. En outre, 16 % ont mentionné des problèmes liés aux entrées et sorties de l'immeuble, 15 % ont dit que ce dernier n'était pas accessible aux personnes handicapées, et 14 % ont dit que la disposition était mauvaise ou que l'installation était inefficace. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 24.

Comme en 2019, la taille des locaux demeure le problème le plus souvent signalé pour ce qui est des immeubles. En 2019, les répondants ayant dit que l'immeuble ne convenait pas pour tenir une

élection s'étaient plaints du manque d'espace dans une proportion de 35 % (par rapport à 44 % en 2021). En 2021, la nécessité de disposer de bureaux de vote plus grands pour assurer l'éloignement physique dû à la pandémie peut avoir contribué à la fréquence de cette plainte. De plus, on constate peu de changements dans la proportion des préposés au scrutin ayant jugé l'immeuble inaccessible aux personnes handicapées. Plus précisément, en 2019, 20 % ont déclaré que l'immeuble n'était pas accessible aux personnes handicapées, contre 15 % en 2021.

Figure 24 : Raisons de l'inadéquation du bureau de scrutin

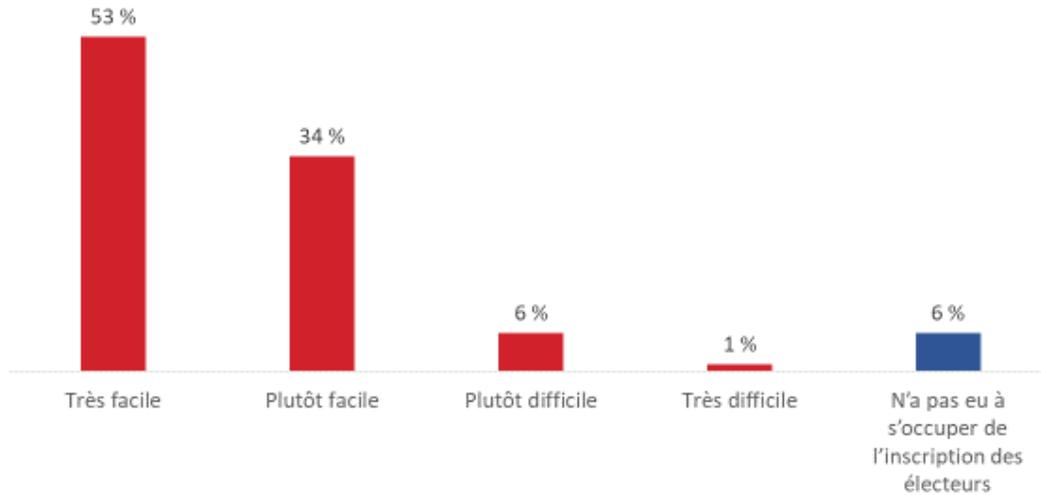


Q20. Pourquoi l'immeuble n'était-il pas convenable? [Jusqu'à trois réponses acceptées.] Échantillon : n = 471. Répondants : préposés au scrutin qui estiment que l'immeuble n'était pas convenable pour la tenue d'un scrutin.

Plus de quatre répondants sur cinq ont trouvé facile d'inscrire les électeurs

Dans une proportion de 86 %, les superviseurs de centre de scrutin, les scrutateurs et les agents d'inscription ont trouvé facile d'inscrire les électeurs, et 53 % des répondants ont trouvé cela très facile. La facilité perçue concernant l'inscription des électeurs a donc légèrement baissé depuis 2019, quand 90 % des superviseurs de centre de scrutin, des scrutateurs et des agents d'inscription avaient exprimé la même opinion. Fait important, la proportion des préposés au scrutin ayant jugé très facile d'inscrire les électeurs a beaucoup diminué; elle est passée de 63 % en 2019 à 53 % en 2021.

Figure 25 : Facilité d'inscrire les électeurs



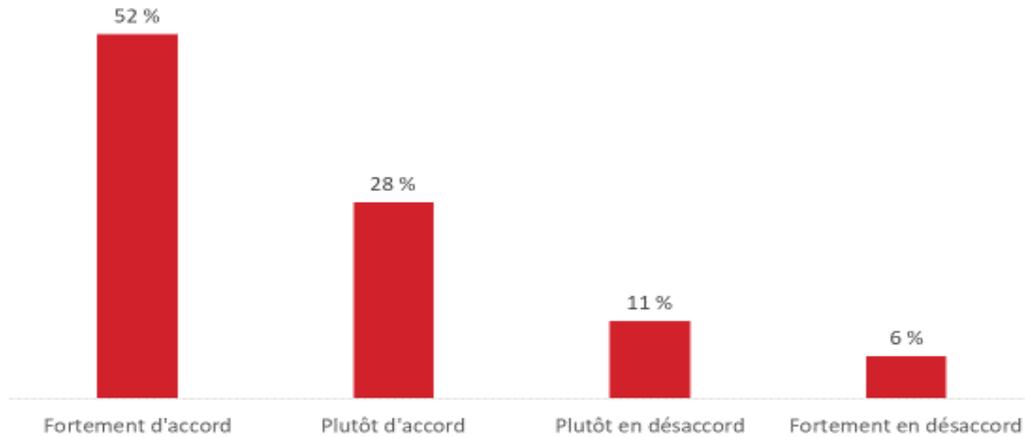
Q21. Dans quelle mesure était-il facile ou difficile d'inscrire les électeurs? Échantillon : n = 3 018. Répondants : superviseurs de centre de scrutin, agents d'inscription, scrutateurs. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Quatre scrutateurs sur cinq disent ne pas avoir eu besoin d'aide pour servir les électeurs

Lors des élections fédérales précédentes, chaque scrutateur travaillait aux côtés d'un greffier du scrutin pour servir les électeurs tout au long de la journée. À l'élection de 2021, chaque scrutateur a travaillé seul par mesure de santé et de sécurité.

Huit scrutateurs sur 10 (80 %; n = 1 676) sont d'accord dans une certaine mesure pour dire qu'il est facile de servir les électeurs sans l'aide de leurs collègues : la moitié (52 %) sont tout à fait d'accord et 3 sur 10 (28 %) sont plutôt d'accord. En revanche, seuls 17 % n'étaient pas d'accord avec l'idée qu'il était facile de servir les électeurs sans aide.

Figure 26 : Facilité de servir les électeurs



Q57. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : En tant que scrutateur, il était facile de servir les électeurs par moi-même, sans l'aide de mes collègues? Échantillon : n = 1 658. Répondants : scrutateurs. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

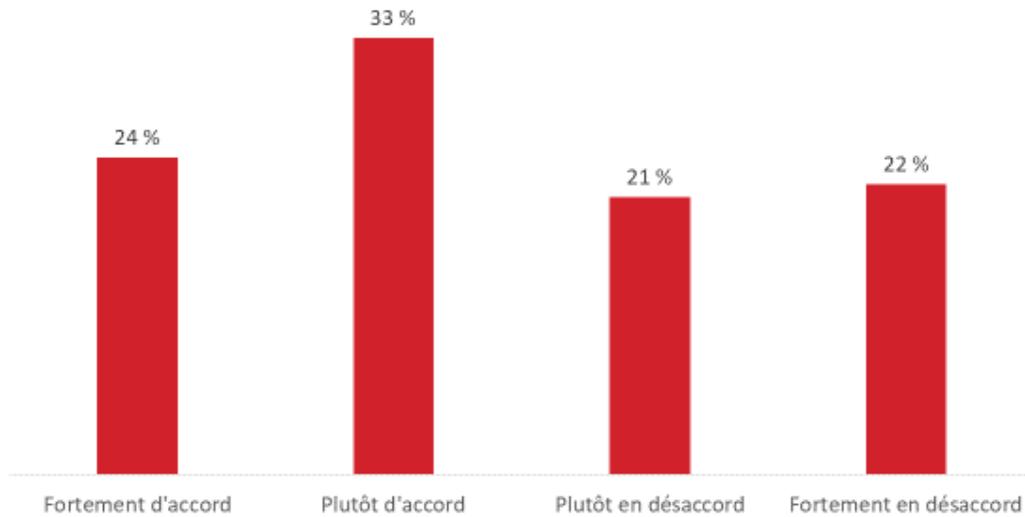
Les scrutateurs qui ont travaillé le jour du scrutin (83 %) étaient plus susceptibles que ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote itinérant (76 %) ou dans un bureau de vote par anticipation (66 %) de convenir qu'il était facile de servir les électeurs sans l'aide de collègues.

Les scrutateurs de la Colombie-Britannique (84 %), de l'Alberta (83 %) et du Québec (83 %) étaient plus enclins à convenir qu'il était facile de servir les électeurs sans l'appui de leurs collègues que ceux de l'Ontario (76 %).

La moitié des superviseurs de centre de scrutin ont dû aider les scrutateurs à servir les électeurs

Plus de la moitié (57 %) des superviseurs de centre de scrutin (n = 740) étaient d'accord dans une certaine mesure avec le fait qu'ils devaient aider les scrutateurs à servir les électeurs, et le quart (24 %) étaient fortement d'accord. À l'inverse, 43 % des superviseurs de centre de scrutin ont dit être en désaccord, dans une certaine mesure, avec le fait qu'ils devaient aider les scrutateurs à servir les électeurs, 22 % d'entre eux étant fortement en désaccord.

Figure 27 : Aide à offrir aux scrutateurs au moment de servir les électeurs



Q58. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : En tant que superviseur de centre de scrutin, j'ai souvent dû intervenir afin d'aider les scrutateurs au moment de servir des électeurs? Échantillon : n = 740. Répondants : superviseurs de centre de scrutin. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 0,5 %].

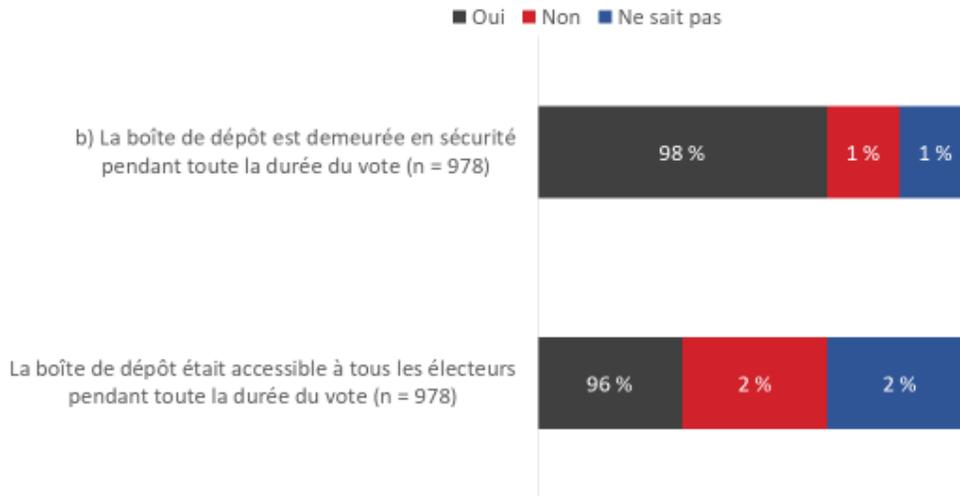
Les superviseurs de centre de scrutin de l'Ontario (29 %), suivis de ceux du Québec (27 %), étaient plus susceptibles que ceux de la Saskatchewan (10 %) ou du Manitoba (14 %) d'être fortement d'accord avec le fait de devoir aider les scrutateurs. De plus, les superviseurs de centre de scrutin qui travaillaient dans un bureau de vote par anticipation (34 %) étaient beaucoup plus susceptibles que ceux qui travaillaient dans un bureau de vote itinérant (18 %) ou dans un bureau de vote ordinaire le jour du scrutin (20 %) d'être fortement d'accord pour dire qu'ils ont dû soutenir les scrutateurs au moment de servir les électeurs.

Presque tous ont déclaré que la boîte de dépôt du vote par correspondance est demeurée en sécurité et qu'elle était accessible à tous les électeurs pendant toute la durée du scrutin

Afin de faciliter le retour des bulletins de vote spéciaux avant la fermeture des bureaux de scrutin, Élections Canada a mis en place, en 2021, des boîtes de dépôt désignées pour recevoir les bulletins du vote par correspondance dans les bureaux de vote le jour du scrutin comme solution de rechange au renvoi par la poste.

Parmi les préposés au scrutin travaillant le jour de l'élection qui ont dit avoir participé à la gestion d'une boîte de dépôt du vote par correspondance (n = 978), la grande majorité (98 %) a dit que la boîte de dépôt était demeurée en sécurité pendant toute la durée du scrutin. De plus, une proportion similaire (96 %) a déclaré que la boîte de dépôt était accessible à tous les électeurs pendant toute la durée du scrutin.

Figure 28 : Boîte de dépôt des bulletins de vote spéciaux



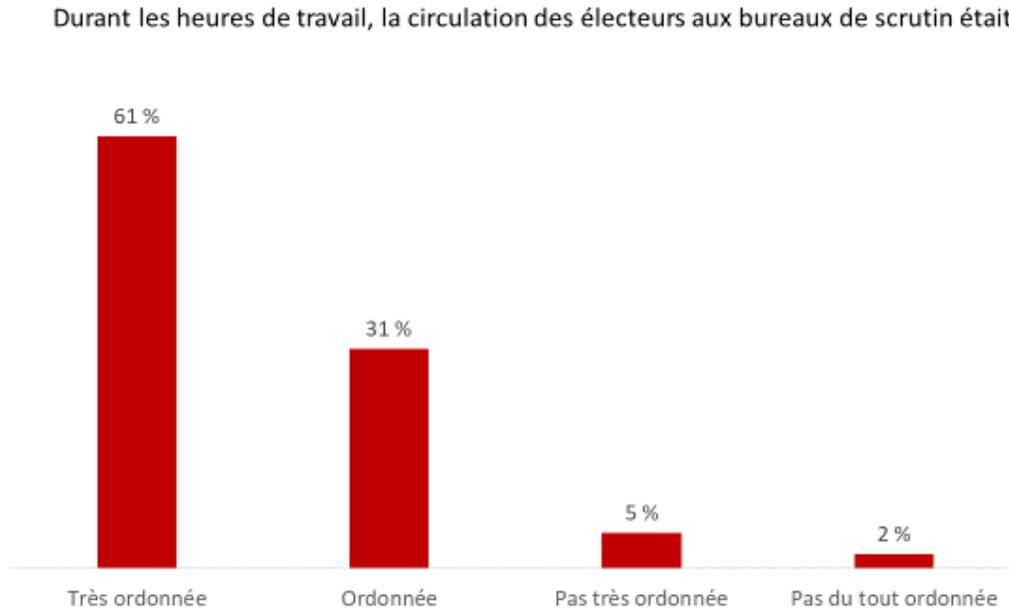
Q61. En vous basant sur votre expérience de la gestion des boîtes de dépôt des bulletins de vote spéciaux, diriez-vous que...? Échantillon : personnes ayant eu à gérer une boîte de dépôt des bulletins de vote spéciaux le jour du scrutin.

Il n’y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

Les préposés au scrutin ont déclaré que la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin s’est faite de manière ordonnée

Quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des préposés au scrutin ont dit que la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était ordonnée; six sur dix (61 %) l’ont trouvée très ordonnée et trois sur dix (31 %), plutôt ordonnée. Le taux de satisfaction sur ce point est à peu près le même qu’aux élections précédentes : 94 % avaient jugé la circulation des électeurs ordonnée en 2008, 95 % en 2011, 93 % en 2015 et 95 % en 2019, par rapport à 93 % en 2021.

Figure 29 : Circulation des électeurs aux bureaux de scrutin



Q24. Dans l'ensemble, diriez-vous que, durant vos heures de travail, la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était...? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les préposés au scrutin de la région de l'Atlantique (72 %), suivis de ceux du Québec (66 %), étaient parmi les plus susceptibles de dire que la circulation des électeurs au bureau de scrutin était très ordonnée durant leurs heures de travail.

Les préposés au scrutin travaillant dans des communautés des Premières Nations (74 %) étaient plus susceptibles de dire que la circulation des électeurs était très ordonnée durant leurs heures de travail que les préposés des bureaux de scrutin situés dans les résidences pour personnes âgées ou les établissements de soins de longue durée (59 %) ou dans les bureaux de scrutin ordinaires (61 %).

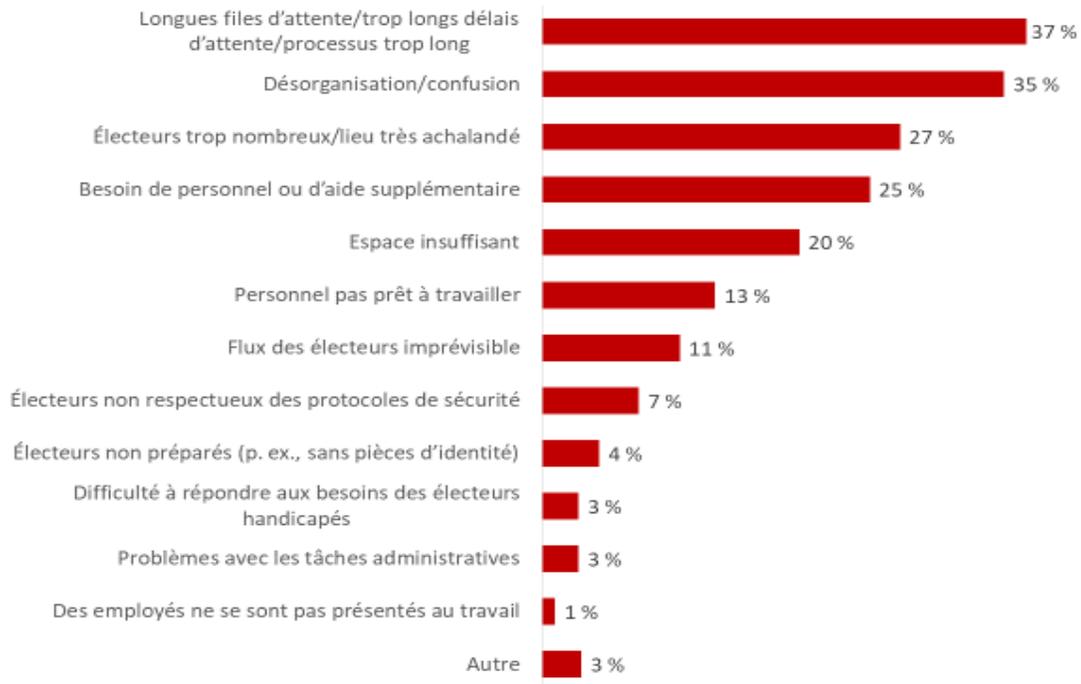
La proportion des préposés au scrutin pour qui la circulation des électeurs était très ordonnée augmente généralement selon leur âge : elle est de 52 % chez les répondants de 16 à 24 ans, de 65 % chez les 55 à 64 ans, de 65 % chez les 65 à 74 ans et de 72 % chez les 75 ans et plus.

Plus du tiers des préposés ayant jugé la circulation des électeurs non ordonnée attribuent la situation aux longues files et aux délais d'attente

Les préposés au scrutin ayant dit que la circulation des électeurs n'était pas ordonnée (n = 252) ont été invités à en donner la ou les raisons. Plus du tiers (37 %) a mis cela sur le compte des longues files et des délais d'attente. En outre, les préposés ont estimé que les éléments suivants avaient ralenti la circulation des électeurs : désorganisation ou confusion (35 %), électeurs trop nombreux ou lieu très achalandé (27 %), besoin de personnel ou d'aide supplémentaire (25 %), espace insuffisant (20 %), manque de préparation du personnel (13 %) et circulation imprévisible des électeurs (11 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 30.

Les longues files et les délais d'attente demeurent la principale raison donnée par les préposés au scrutin pour expliquer pourquoi la circulation des électeurs n'était pas ordonnée. La proportion de ceux qui présentent cette explication est demeurée inchangée depuis 2019 : elle était de 37 % en 2019 et en 2021. De plus, la désorganisation et la confusion restent parmi les raisons les plus souvent mentionnées, mais elles le sont aussi dans une plus forte proportion qu'en 2019 : 27 % en 2019 par rapport à 35 % en 2021.

Figure 30 : Raisons pour lesquelles la circulation des électeurs n'était pas ordonnée



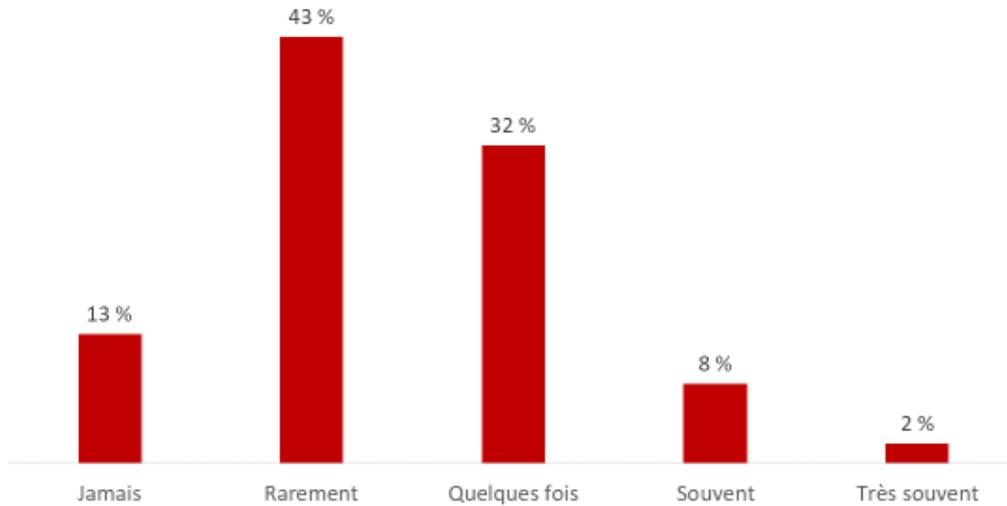
Q25. Pourquoi la circulation des électeurs n'était-elle pas ordonnée? [Jusqu'à trois réponses acceptées.] Échantillon : n = 252. Répondants : préposés au scrutin qui ont dit que la circulation des électeurs n'était pas ordonnée [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 4 %].

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sous-groupes.

Près de trois préposés sur cinq ont rarement, voire jamais, vu des personnes demander à voter alors qu'elles ne figuraient pas sur la liste électorale

On a demandé aux préposés au scrutin s'ils avaient vu des personnes demander à voter alors qu'elles ne figuraient pas sur la liste électorale et qu'elles ne pouvaient pas s'inscrire au bureau de vote pour une quelconque raison. Près de trois préposés au scrutin sur cinq (56 %) ont dit n'avoir jamais vu (13 %) ou rarement vu (43 %) de tels cas. Environ le tiers (32 %) affirment qu'il est arrivé quelques fois qu'une personne demande à voter alors qu'elle n'était pas inscrite sur la liste électorale et ne pouvait s'y inscrire. Seulement 11 % ont dit avoir souvent ou très souvent vu de tels cas.

Figure 31 : Fréquence de la présence de personnes demandant à voter même si elles ne figuraient pas sur la liste



Q26. À quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous vu des personnes demander de voter, même si leur nom ne figurait pas sur la liste électorale et qu'elles ne pouvaient pas s'inscrire au bureau de scrutin pour une raison quelconque? Échantillon : n = 1 360. Répondants : superviseurs de centre de scrutin et agents d'inscription [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes.

Très peu ont observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat

Neuf préposés au scrutin sur dix (91 %) n'ont observé aucun problème lié aux fonctions des représentants de candidat. La proportion des préposés ayant observé des problèmes de ce genre – soit 6 % – est restée stable depuis 2019, quand 5 % des répondants avaient signalé de tels problèmes (et 6 % en 2015).

Figure 32 : Problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat



Q35. Avez-vous observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous.

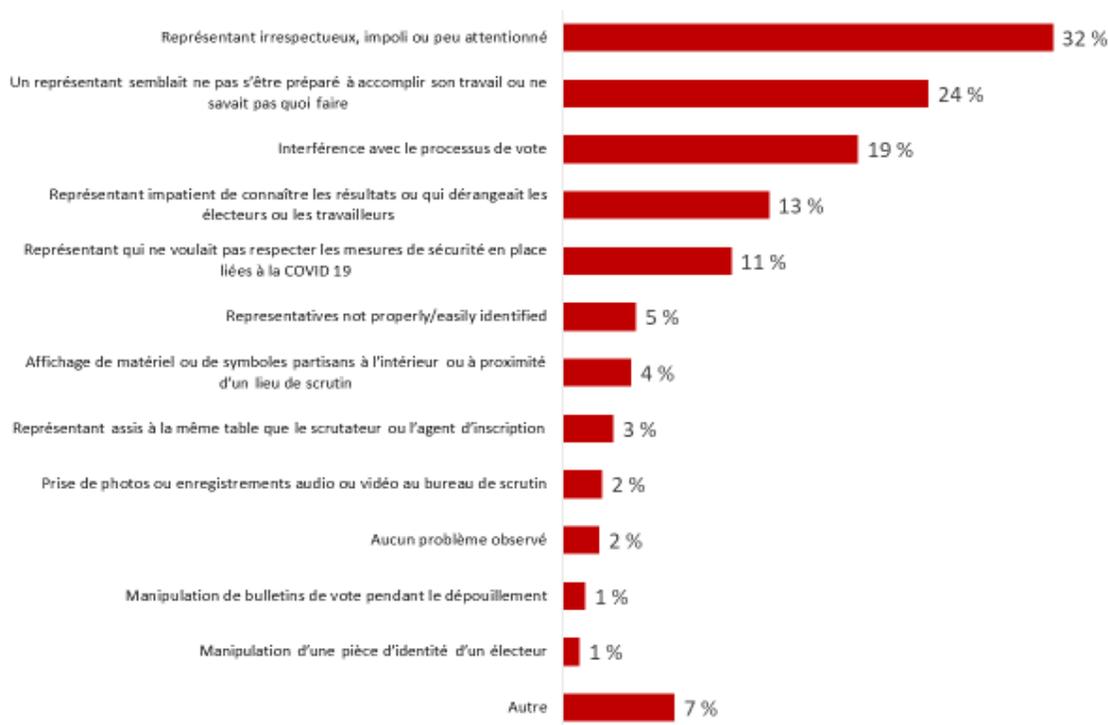
Les préposés au scrutin du Manitoba (9 %), de l'Ontario (8 %), de la Colombie-Britannique (8 %) et de l'Alberta (7 %) étaient parmi les plus susceptibles de faire état de problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat que ceux de la région de l'Atlantique (3 %) et du Québec (2 %). Les superviseurs de centre de scrutin (9 %) étaient également plus susceptibles de constater ce genre de problèmes, par rapport aux autres postes (dont les résultats varient de 4 % à 6 %).

La présence de représentants irrespectueux, impolis ou peu attentionnés était le problème le plus souvent observé

Les préposés au scrutin ayant dit avoir observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat (n = 227) ont été invités à indiquer la nature de ces problèmes. Environ le tiers (32 %) a constaté la présence de représentants irrespectueux, impolis ou peu attentionnés. Ensuite, le quart (24 %) ont trouvé que les représentants de candidat semblaient ne pas s'être préparés à accomplir leur travail ou ne savaient pas quoi faire et 19 % ont vu ces représentants interférer avec le processus de vote. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 33.

Le problème lié aux fonctions des représentants de candidat le plus couramment observé n'est pas le même qu'en 2019, année où l'interférence avec le processus de vote avait été le problème le plus souvent observé par 27 % des préposés au scrutin, contre 19 % en 2021.

Figure 33 : Types de problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat



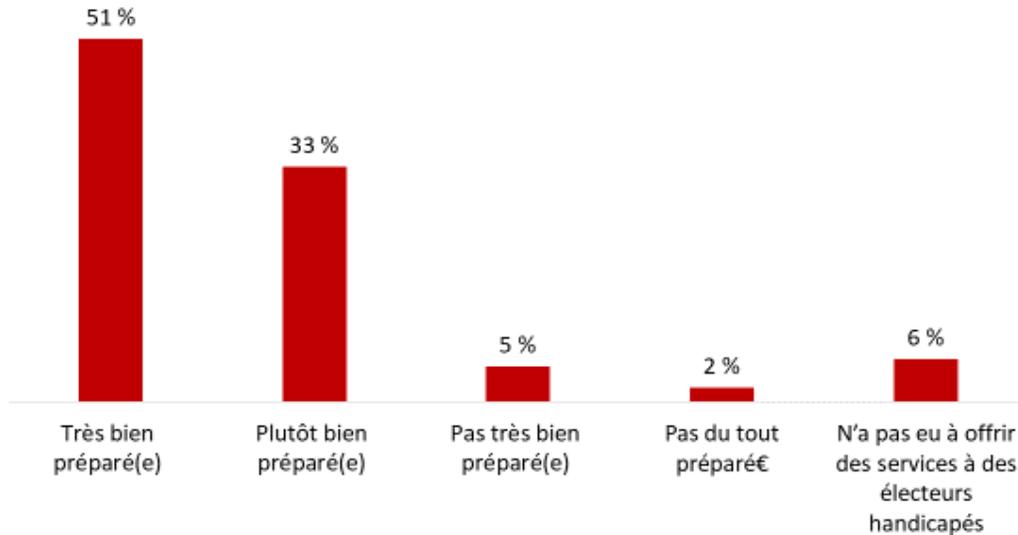
Q36. Quelle était la nature des problèmes avec les représentants de candidat? [Jusqu'à trois réponses acceptées]. Échantillon : n = 227. Répondants : préposés au scrutin qui ont observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 8 %].

La grande majorité des fonctionnaires se sentait préparée à servir les électeurs handicapés

Plus de huit préposés au scrutin sur dix (84 %, une baisse par rapport à 91 % en 2019 et à 92 % en 2015¹) ont jugé que la formation les avait très bien ou plutôt bien préparés à servir les électeurs handicapés. La proportion de préposés se disant plutôt bien préparés n'a pratiquement pas changé depuis 2019, mais un moins grand nombre de préposés se sont jugés très bien préparés en 2021 (51 %) qu'en 2019 (58 %). Cependant, la proportion de préposés au scrutin qui ont déclaré ne pas être bien préparés n'a pas augmenté depuis 2019, contrairement à celle des préposés qui ont dit ne pas avoir eu à offrir de services à des électeurs handicapés (1 % ont choisi cette réponse en 2019, contre 6 % en 2021).

Figure 34 : Préparation à servir les électeurs handicapés

¹ La question était formulée différemment en 2015 : « En ce qui concerne la prestation de services aux électeurs handicapés, diriez-vous que vous étiez...? ». Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'on compare les résultats d'une année à l'autre.



Q27. Dans quelle mesure la formation vous a-t-elle préparé(e) à servir les électeurs handicapés? Échantillon : n = 2 031; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

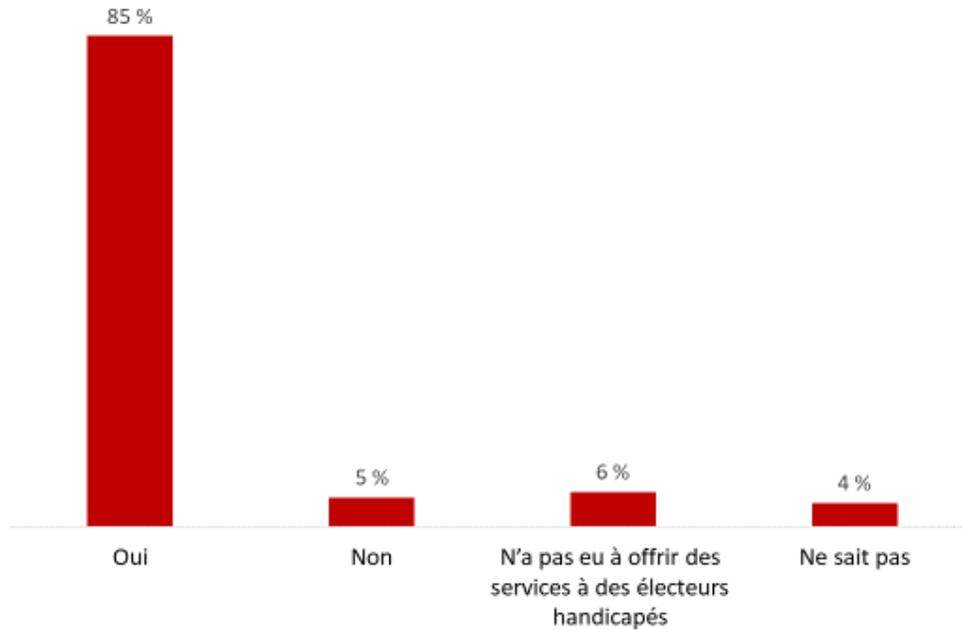
Les préposés au scrutin du Manitoba (91 %) étaient plus susceptibles que ceux du Québec (83 %) de se juger plutôt bien ou très bien préparés à servir les électeurs handicapés. Les superviseurs de centre de scrutin (62 %) étaient plus susceptibles de se trouver très bien préparés à offrir ces services que les agents d'inscription (54 %). Il n'y a pas de différences appréciables à signaler au sein des bureaux de vote.

Plus l'âge des préposés au scrutin augmente, plus la probabilité qu'ils estiment que la formation les a très bien préparés à offrir des services aux électeurs handicapés augmente (de 39 % pour les 16 à 24 ans à 67 % pour les 75 ans et plus).

La majorité dit que les outils et les services offerts aux électeurs handicapés étaient adéquats

La plupart des préposés au scrutin sondés (85 %, contre 90 % en 2019 et 91 % en 2015) estiment que les outils et services offerts aux électeurs handicapés à leur bureau de scrutin étaient adéquats.

Figure 35 : Adéquation des outils et services offerts aux électeurs handicapés



Q28. Les outils et les services offerts aux électeurs handicapés à votre lieu de scrutin étaient-ils adéquats? Échantillon : n = 2 011; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ. Répondants : tous.

Relativement peu de préposés ont remarqué que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote

Dans une proportion de moins d'un sur cinq (15 %), les préposés au scrutin ont observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. Toutefois, la majorité d'entre eux (80 %) n'ont observé aucune difficulté. Les autres (5 %) ne savaient pas si les électeurs handicapés avaient eu de la difficulté à remplir leur bulletin de vote.

Figure 36 : Électeurs handicapés



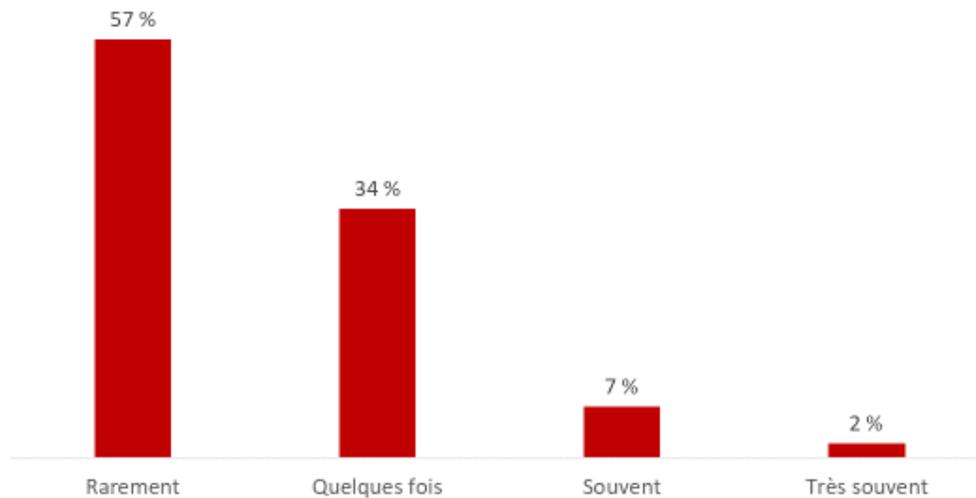
Q29. Avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? Échantillon : n = 3 830. Répondants : tous.

Les préposés au scrutin de l'Ontario (17 %) étaient plus susceptibles d'avoir observé des difficultés chez les électeurs handicapés à remplir un bulletin de vote que ceux du Québec (13 %) et de la région de l'Atlantique (12 %). Les préposés qui travaillaient le jour du scrutin (13 %) étaient moins susceptibles que ceux qui travaillaient aux bureaux de vote par anticipation (20 %) et aux bureaux de vote itinérants (24 %) de dire qu'ils avaient vu certains électeurs handicapés avoir de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. Enfin, les préposés ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (33 %) étaient les plus susceptibles d'avoir relevé ce problème que ceux ayant travaillé dans les bureaux de scrutin situés dans les collectivités des Premières Nations (13 %) ou dans d'autres lieux de vote (15 %).

Les préposés ont rarement observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote

Les préposés au scrutin ayant observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote (n = 649) ont été invités à préciser à quelle fréquence ils avaient observé cela. Cinquante-sept pour cent (57 %) d'entre eux ont rapporté l'avoir rarement observé et 34 % ont dit que cela s'était produit quelques fois.

Figure 37 : Fréquence à laquelle des électeurs handicapés ont eu de la difficulté à remplir leur bulletin de vote



Q30. À quelle fréquence avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? Échantillon : n = 649. Répondants : préposés au scrutin ayant observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

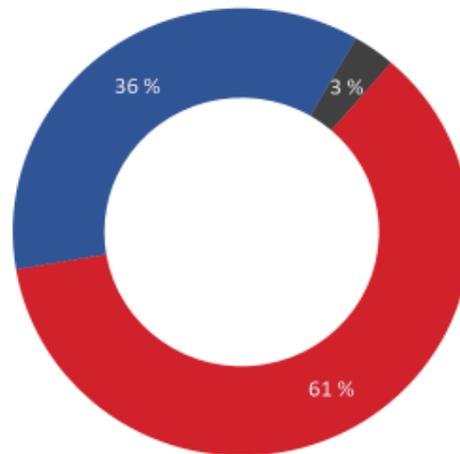
Les préposés au scrutin du Manitoba (78 %) et du Canada atlantique (71 %) étaient plus susceptibles d'avoir rarement observé des électeurs handicapés ayant de la difficulté à remplir leur bulletin de vote. Les préposés au scrutin ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (29 %) étaient plus susceptibles d'avoir observé souvent ou très souvent que des électeurs handicapés avaient eu du mal à remplir leur bulletin de vote que ceux ayant travaillé dans les bureaux de scrutin situés dans les collectivités des Premières Nations (6 %) ou dans d'autres lieux de vote (8 %).

Six préposés sur 10 ont pu servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix

Six préposés au scrutin sur dix (61 %) n'ont eu aucune difficulté à servir les électeurs dans l'une des langues officielles. Seulement 3 % (même proportion qu'en 2019) des répondants ont eu de la difficulté de ce côté. En outre, un peu plus du tiers (36 %) ont dit ne pas offrir de services aux électeurs parlant anglais au Québec ou français dans les autres provinces que le Québec.

Figure 38 : Difficultés à servir les électeurs dans la langue officielle de leur choix

■ Oui ■ Non ■ Je n'ai pas eu à servir d'électeurs qui parlaient [anglais/français]



Q31. Avez-vous eu de la difficulté à servir les électeurs en [anglais/français]? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Il n'y a pas de différences appréciables à signaler entre les sous-groupes quant à la difficulté de servir les électeurs en anglais ou en français. Cependant, les préposés au scrutin du Québec (68 %) étaient moins susceptibles de dire qu'ils n'avaient pas à fournir des services aux électeurs dans les deux langues (28 %) que ceux de toute autre province (les résultats varient de 34 % à 44 %).

Le fait de ne pas savoir parler l'autre langue officielle / de ne pas être bilingue est la difficulté la plus souvent mentionnée

Parmi les préposés qui ont éprouvé des difficultés à servir les électeurs dans l'une ou l'autre des langues officielles (n = 95), plus de la moitié (56 %) ont dit avoir des difficultés parce qu'ils ne savent pas parler l'autre langue / ne sont pas bilingues. La raison suivante, beaucoup moins invoquée, est celle du vocabulaire limité (17 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 39.

Figure 39 : Types de difficultés à servir dans l'autre langue officielle



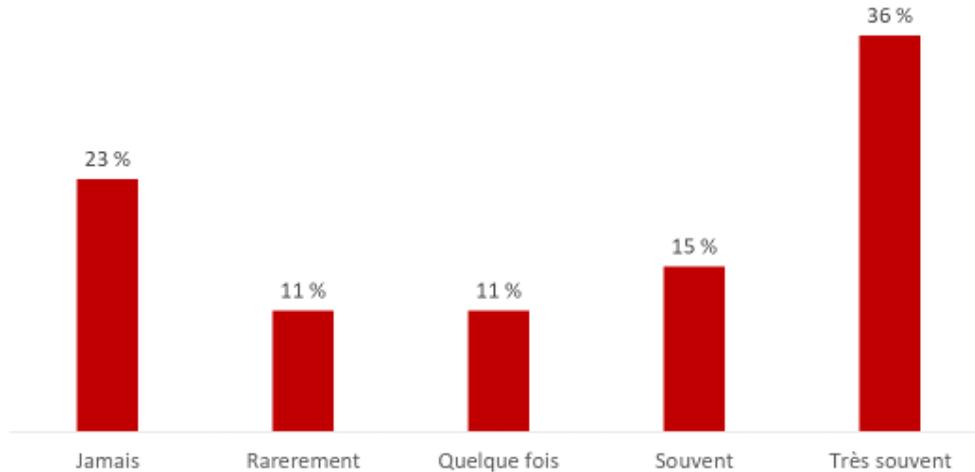
Q32. Quelles difficultés avez-vous éprouvées au moment de servir des électeurs dans l'autre langue officielle? [Réponses multiples acceptées.] Échantillon : n = 95. Répondants : répondants ayant dit avoir éprouvé des difficultés à servir les électeurs dans l'autre langue officielle. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sous-groupes.

La moitié ont très souvent ou souvent accueilli les électeurs en disant « Hi/Bonjour » ou « Bonjour/Hi »

La moitié des préposés au scrutin (52 %) ont déclaré toujours ou souvent accueillir les électeurs en disant « Hi/Bonjour » ou « Bonjour/Hi » afin d'offrir un service dans les deux langues officielles, dont 36 % qui ont dit le faire très souvent. Près d'un quart (23 %) des préposés au scrutin ont dit ne jamais accueillir les électeurs en disant « Hi/Bonjour » ou « Bonjour/Hi ».

Figure 40 : Fréquence de l'accueil des électeurs avec une offre de service dans les deux langues officielles



Q33. À quelle fréquence avez-vous accueilli les électeurs en disant [Hi/Bonjour ou Bonjour/Hi] pour indiquer que vous pouviez les servir dans les deux langues officielles? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Les préposés au scrutin du Québec (37 %) étaient plus susceptibles de dire qu'ils n'accueillaient jamais les électeurs avec une offre de service dans les deux langues officielles, comparativement aux préposés des autres provinces (les résultats varient de 16 % à 26 %). En revanche, les superviseurs de centre de scrutin (45 %) étaient plus enclins à accueillir très souvent les électeurs de cette façon que les préposés à l'information (38 %), les scrutateurs (33 %) et les agents d'inscription (31 %).

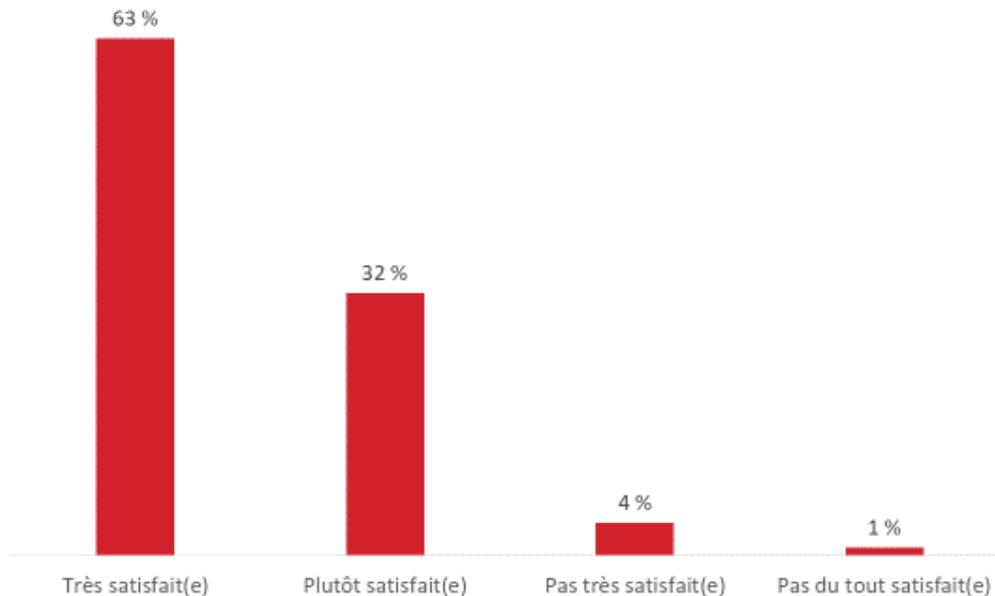
4. Satisfaction par rapport au matériel électoral

La présente section renferme les résultats concernant la satisfaction des préposés au scrutin relativement au matériel électoral fourni.

La grande majorité est très satisfaite du matériel électoral

Parmi les préposés au scrutin sondés, plus de neuf sur dix (95 %) se sont déclarés satisfaits du matériel électoral mis à leur disposition, et 63 % étaient très satisfaits. Rares sont les répondants (5 %) qui n'étaient pas très ou pas du tout satisfaits. Le taux de satisfaction se maintient : 92 % des répondants étaient satisfaits en 2019, 89 % en 2015 et 90 % en 2011. De plus, la proportion des préposés au scrutin très satisfaits de ce matériel est demeurée stable depuis la dernière élection, mais a beaucoup augmenté depuis 2015 : elle est passée de 52 % en 2015 à 61 % en 2019 et à 63 % en 2021.

Figure 41 : Niveau de satisfaction relativement au matériel électoral fourni



Q14. En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du matériel électoral qui vous a été fourni?

Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous les préposés au scrutin. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 0,5 %].

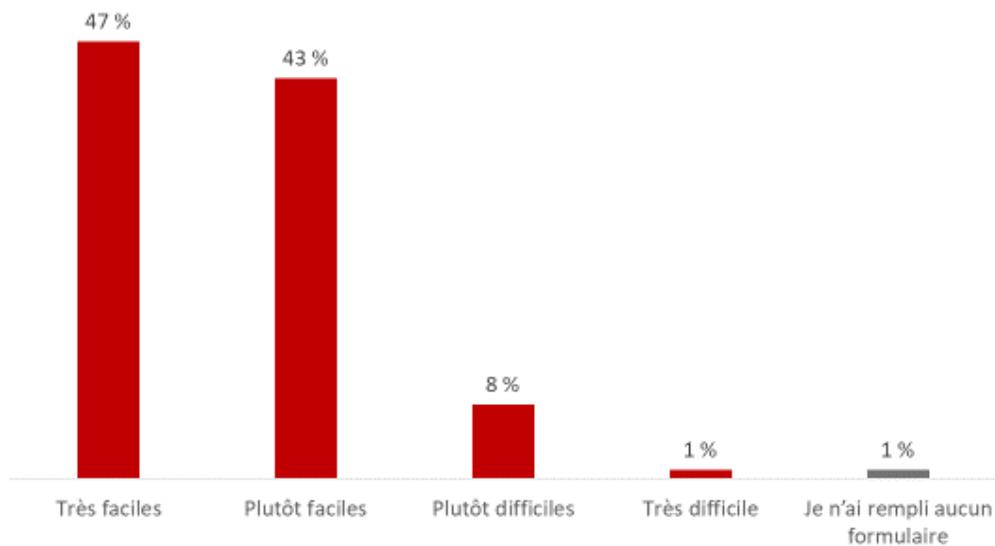
Les préposés au scrutin du Canada atlantique (70 %) étaient plus susceptibles de dire qu'ils étaient très satisfaits du matériel électoral que ceux de la Colombie-Britannique (62 %), de l'Ontario (64 %) et du Québec (60 %). Les préposés à l'information (69 %) étaient plus susceptibles d'être très satisfaits que les autres postes (dont les résultats varient de 57 % à 63 %). Les membres du personnel électoral qui travaillaient dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée (71 %) étaient plus susceptibles que ceux qui travaillaient dans d'autres lieux de scrutin (63 %) d'être très satisfaits du matériel électoral.

Les préposés âgés de 16 à 24 ans (70 %) étaient plus susceptibles d’être très satisfaits du matériel électoral que leurs aînés (61 % des 25 à 34 ans, 62 % des 55 à 64 ans et 64 % des 65 à 74).

La plupart ont trouvé les formulaires faciles à remplir

Neuf préposés au scrutin sur dix (90 %, en hausse par rapport à 87 % en 2019 et à 85 % en 2015) estiment que les divers formulaires fournis étaient faciles à remplir, et 47 % les ont trouvés très faciles à remplir.

Figure 42: Niveau de difficulté à remplir les formulaires fournis



Q17. Dans quelle mesure les divers formulaires qu’on vous a fournis étaient-ils faciles ou difficiles à remplir?
Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous les préposés au scrutin. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 0,5 %].

Les préposés au scrutin du Canada atlantique (52 %), suivis de ceux l’Ontario (50 %) et de la Colombie-Britannique (50 %), étaient sensiblement plus susceptibles de dire que les formulaires étaient très faciles à remplir que ceux de la Saskatchewan (40 %) et du Québec (41 %). Les préposés de l’Alberta (47 %) étaient également plus susceptibles que leurs homologues du Québec (41 %) de se dire du même avis.

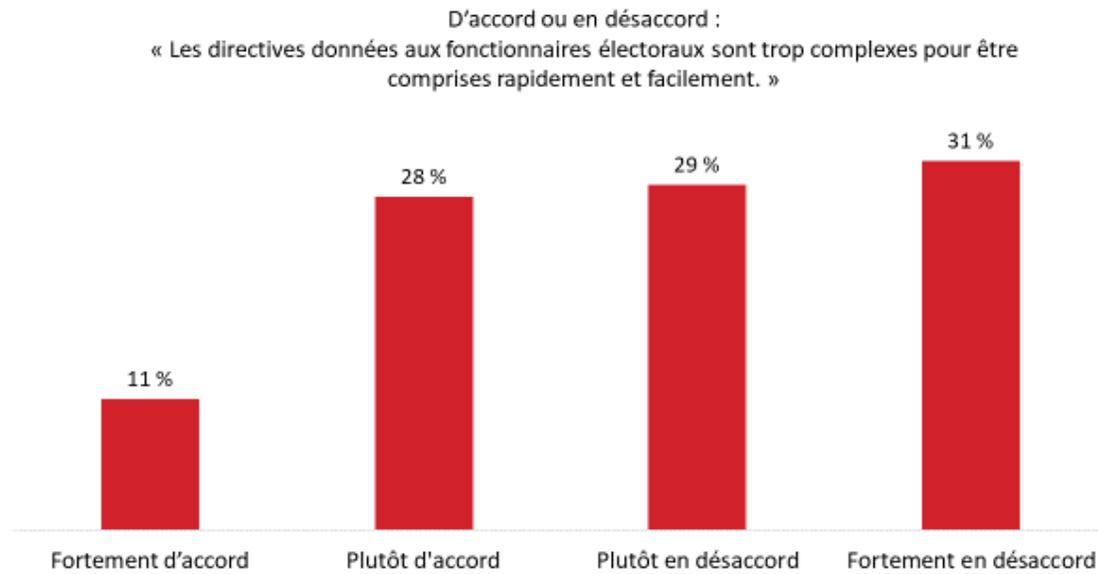
Dans l’ensemble, les jeunes préposés étaient plus susceptibles d’avoir trouvé les formulaires très faciles à remplir : 58 % des 25 à 34 ans et 54 % des 16 à 24 ans, contre 47 % des 35 à 54 ans, 48 % des 55 à 64 ans et 44 % des 65 à 74 ans.

Quatre préposés au scrutin sur dix ont trouvé les directives trop complexes

Les préposés au scrutin ont été invités à dire dans quelle mesure ils étaient d’accord ou non pour dire que les directives données aux fonctionnaires électoraux étaient trop complexes pour être

comprises facilement et rapidement. Quatre préposés sur dix (38 %) étaient d'accord pour dire qu'il s'agissait d'un problème, dont 1 sur 10 (11 %) était tout à fait d'accord. Toutefois, la majorité d'entre eux (60 %) n'étaient pas de cet avis.

Figure 43 : Complexité des directives données aux fonctionnaires électoraux



Q54a. En vous basant sur votre expérience de l'élection fédérale de 2021, êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Les fonctionnaires électoraux suivants étaient plus susceptibles de convenir que les directives étaient trop complexes pour être comprises rapidement et facilement :

- les préposés au scrutin du Canada atlantique (45 %) et du Québec (15 %), comparativement à ceux de la Colombie-Britannique (34 %), de l'Alberta (31 %) et de la Saskatchewan (31 %);
- les superviseurs de centre de scrutin (43 %), comparativement aux agents d'inscription (36 %), aux préposés à l'information (37 %) et aux scrutateurs (38 %);
- les préposés au scrutin qui ont travaillé dans les communautés des Premières Nations (58 %), comparativement à ceux qui ont travaillé dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée (40 %) ou dans d'autres lieux de vote (38 %);
- les préposés au scrutin qui ont travaillé dans des bureaux de vote itinérants (45 %), comparativement à ceux qui ont travaillé dans des bureaux de vote par anticipation (38 %) et le jour du scrutin (38 %);
- les employés âgés de 65 à 74 ans (46 %) et de 75 ans et plus (47 %), comparativement à ceux des groupes d'âge plus jeunes (dont les résultats varient de 24 % à 38 %).

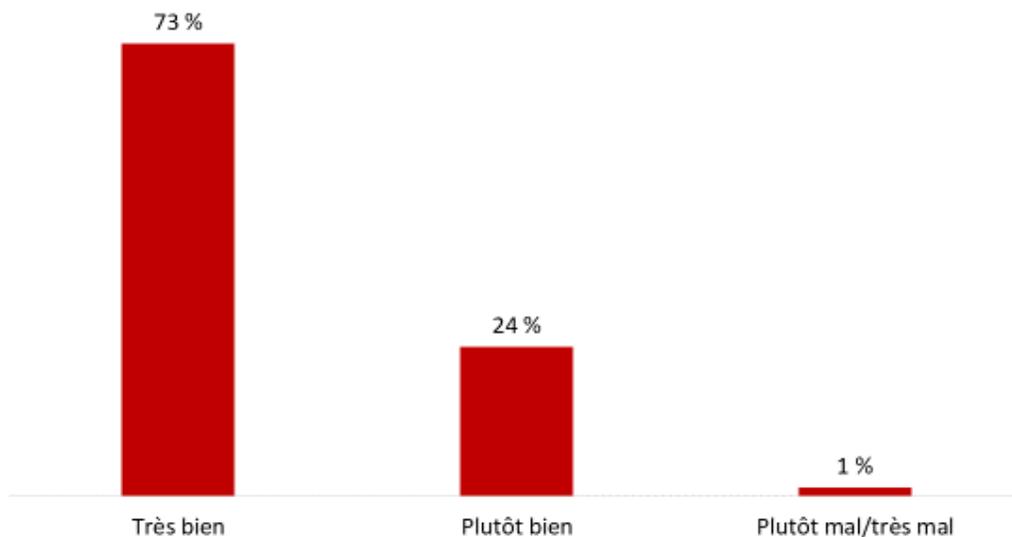
5. Exigences d'identification des électeurs

La présente section porte sur la rétroaction des préposés au scrutin concernant les exigences d'identification des électeurs.

Presque tous sont d'avis que le processus d'identification des électeurs s'est bien déroulé

Quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) des préposés au scrutin ont rapporté que le processus d'identification des électeurs à leur bureau de scrutin s'était plutôt bien déroulé (24 %) ou très bien déroulé (73 %). Les résultats sont similaires à ceux de 2019 (où 99 % avaient déclaré que ce processus s'était au moins plutôt bien déroulé), bien qu'une proportion légèrement plus faible de préposés au scrutin ait déclaré que le processus d'identification s'était très bien déroulé en 2021 (73 % contre 79 % en 2019). Toutefois, cette proportion est encore plus élevée qu'en 2015, où seulement 68 % avaient déclaré que le processus s'était très bien déroulé.

Figure 44 : Déroulement du processus d'identification des électeurs



Q48. En général, dans quelle mesure diriez-vous que le processus d'identification des électeurs s'est bien déroulé à votre lieu de vote? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Les fonctionnaires électoraux suivants étaient plus susceptibles de dire que le processus d'identification s'était très bien déroulé à leur bureau de scrutin :

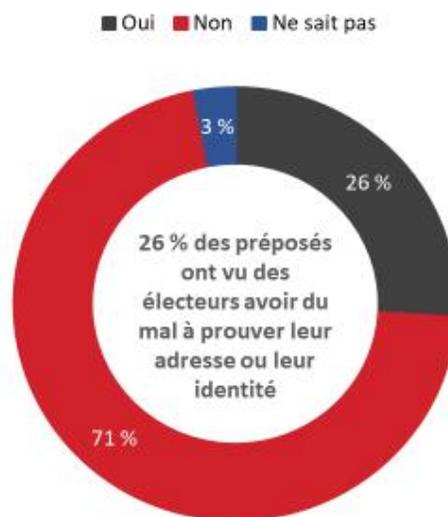
- les préposés au scrutin du Canada atlantique (78 %), comparativement à ceux de l'Alberta (72 %), de la Saskatchewan (68 %), de l'Ontario (73 %) et du Québec (71 %);
- les superviseurs de centre de scrutin (76 %) et les scrutateurs (74 %), comparativement aux agents d'inscription (69 %);
- les préposés au scrutin âgés de 65 à 74 ans (77 %) et ceux de 75 ans et plus (84 %), comparativement à ceux âgés de 64 ans et moins (dont les résultats varient de 67 % à 73 %);

- les préposés ayant travaillé à un bureau de vote situé dans les collectivités des Premières Nations (78 %) et à un bureau de scrutin ordinaire (73 %), comparativement à ceux ayant travaillé dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (66 %).

Le quart des préposés ont observé que des électeurs ont eu de la difficulté à prouver leur adresse ou leur identité

Les préposés à l'information, les agents d'inscription et les scrutateurs (n = 3 302) ont été invités à dire s'ils ont vu des électeurs avoir de la difficulté à prouver leur adresse ou leur identité. Le quart des répondants (26 %) ont dit que des électeurs avaient effectivement eu du mal à le faire.

Figure 45 : Difficultés à prouver l'adresse ou l'identité



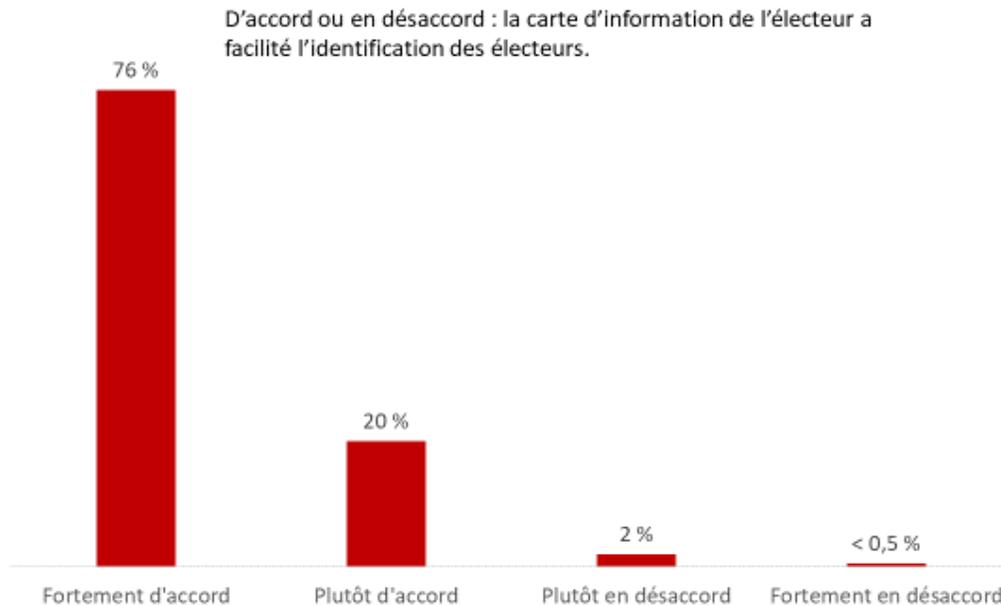
Q50. Avez-vous observé que des électeurs avaient de la difficulté à prouver leur adresse ou leur identité?
Échantillon : n = 3 302. Répondants : préposés à l'information, agents d'inscription et scrutateurs.

Les préposés à l'information, les agents d'inscription et les scrutateurs de l'Alberta (32 %) et du Canada atlantique (31 %) étaient plus susceptibles d'avoir observé cette situation que ceux du Manitoba (21 %) et du Québec (18 %). Les agents d'inscription, suivis des préposés à l'information, étaient parmi les plus susceptibles de signaler ce problème relatif à l'adresse (37 % et 31 % respectivement), comparativement aux scrutateurs (18 %). Il n'y a pas de différences appréciables entre les types de bureaux de scrutin.

La plupart trouvent que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs

La majorité des préposés au scrutin (96 %) étaient d'accord pour dire que la carte d'information de l'électeur avait facilité l'identification des électeurs, et les trois quarts (76 %) étaient fortement d'accord que c'était le cas.

Figure 46 : Facilité d'identifier les électeurs avec la carte d'information de l'électeur



Q52. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs? Échantillon : n = 2 004; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

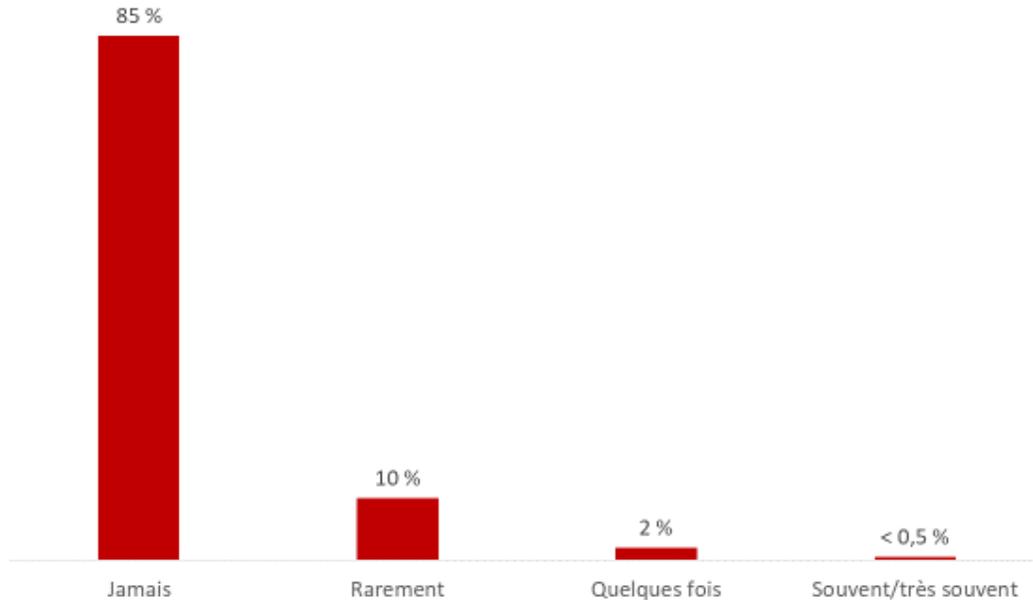
Les préposés au scrutin qui travaillaient dans les communautés des Premières Nations (78 %) et dans d'autres bureaux de vote (76 %) étaient plus susceptibles d'être fortement d'accord pour dire que la carte d'information de l'électeur facilitait l'identification des électeurs, comparativement à ceux qui travaillaient dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée (62 %).

La très grande majorité des préposés au scrutin n'a jamais été témoin d'une situation où un candidat ou son représentant a mis en doute l'identité d'un électeur

Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des préposés au scrutin n'ont jamais vu de cas où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur, et 10 % supplémentaires ont dit en avoir été rarement témoins. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à l'élection de 2019, où 92 % ont déclaré n'avoir jamais été témoins d'une contestation de l'identité d'un électeur, tandis que 6 % ont dit l'avoir rarement été. Bien que la différence soit faible, il convient de noter qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les membres du personnel électoral ont reçu pour instruction en 2021 de permettre aux électeurs portant un masque de s'inscrire et de voter sans

avoir à retirer le masque ou à suivre des procédures supplémentaires. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles une proportion légèrement plus élevée de préposés au scrutin a pu être rarement témoin de contestations de l'identité d'un électeur, au lieu de ne jamais en être témoin.

Figure 47 : Fréquence des situations où l'identité d'un électeur a été mise en doute



Q53. À quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous été témoin d'une situation où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur? Échantillon : n = 2 038; ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 2 %].

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire qu'ils n'avaient jamais été témoins d'une situation où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur :

- les préposés au scrutin du Québec (88 %), comparativement à ceux de l'Ontario (82 %);
- les superviseurs de centre de scrutin (91 %), les scrutateurs (89 %) et les agents d'inscription (84 %), comparativement aux préposés à l'information (77 %);
- les préposés au scrutin âgés de 65 à 74 ans (90 %), de 75 ans et plus (89 %) et de 55 à 64 ans (86 %), comparativement à ceux âgés de 16 à 24 ans (77 %).
- les préposés au scrutin qui ont travaillé dans des bureaux de vote itinérants (91 %), comparativement à ceux qui ont travaillé dans des bureaux de vote par anticipation (85 %) et le jour du scrutin (85 %).

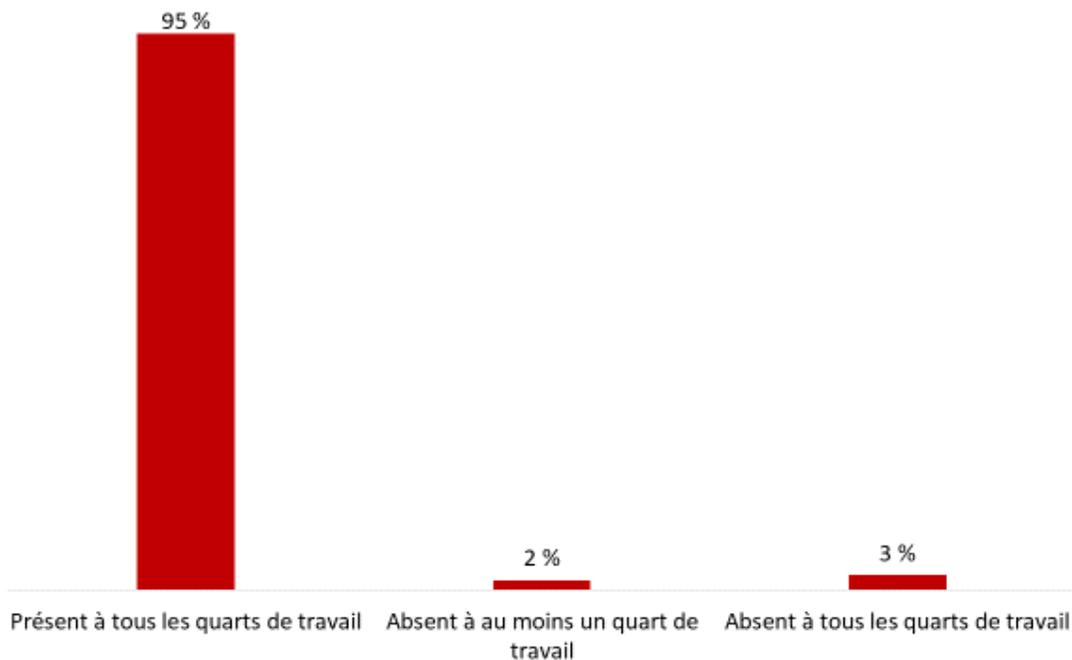
6. Absentéisme des préposés au scrutin

Cette section présente les résultats relatifs aux absences des préposés au scrutin et aux effets de ces absences sur le travail des autres préposés et des agents de recrutement.

La grande majorité a dit avoir travaillé tous les quarts prévus à leur horaire

Parmi les préposés au scrutin, 95 % ont dit avoir travaillé tous les quarts prévus à leur horaire. Seuls 3 % étaient absents à tous leurs quarts de travail, et 2 %, à au moins l'un d'entre eux.

Figure 48 : Présence aux quarts de travail



Q4. Lequel des énoncés suivants décrit votre situation? Échantillon : n = 4 168. Répondants : tous. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

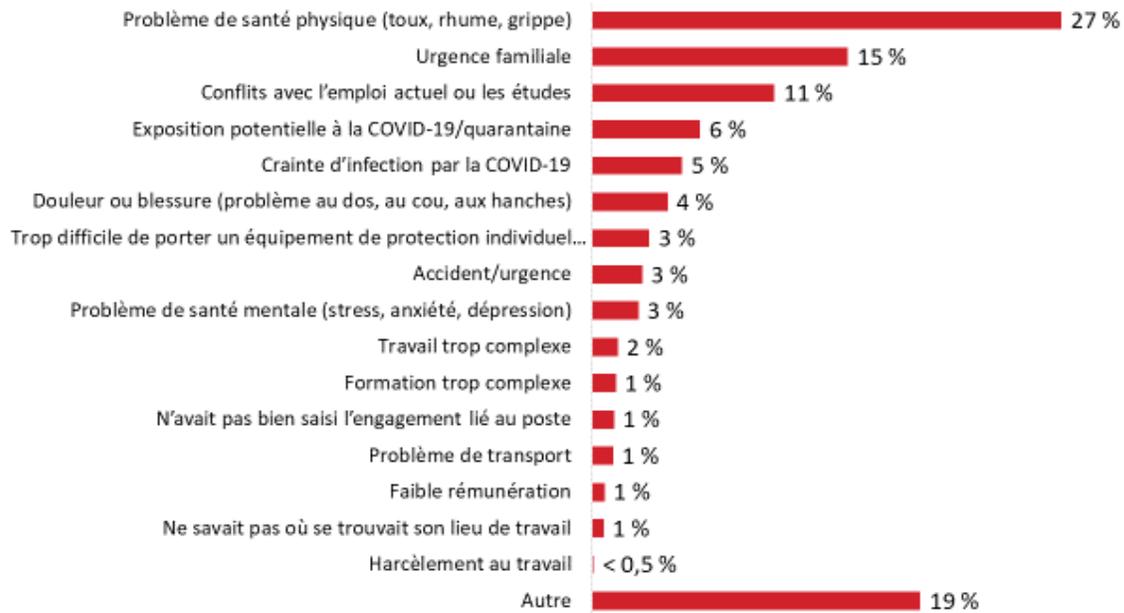
À 92 %, les préposés du Québec étaient moins susceptibles d'avoir travaillé tous les quarts prévus à leur horaire que ceux des autres provinces (dont les résultats varient de 95 % à 98 %). Les superviseurs de centre de scrutin (98 %) étaient plus susceptibles de s'être présentés comme prévu à tous leurs quarts, comparativement aux scrutateurs (95 %), aux agents d'inscription (95 %) et aux préposés à l'information (94 %). Les différences entre les groupes d'âge n'étaient pas considérables.

Plus du quart de ceux qui ont manqué au moins un quart de travail attribuent leur absence à un problème de santé physique

Parmi les préposés au scrutin qui ont manqué au moins une partie de quart de travail (n = 164), 27 % ont attribué leur absence à un problème de santé physique. Viennent ensuite les répondants qui ont mis leur absence sur le compte d'une urgence familiale (15 %), d'un conflit avec leur emploi

actuel ou leurs études (11 %). De plus, 6 % ont déclaré avoir peut-être été exposés à la COVID-19 ou avoir été mis en quarantaine, et 5 % étaient préoccupés par le risque d'être infectés par la COVID-19. La distribution complète des réponses est présentée à la figure 49.

Figure 49 : Raisons de l'absence aux quarts de travail prévus



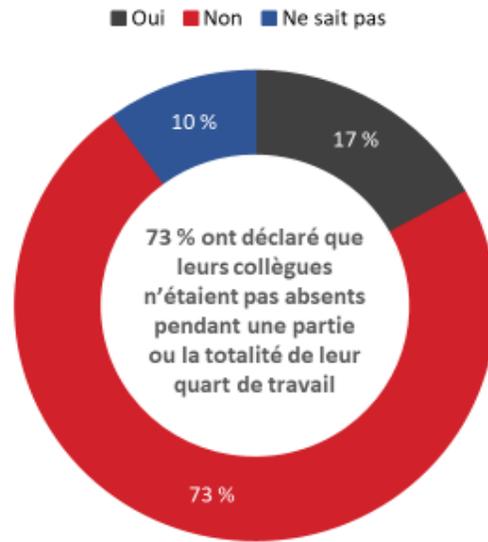
Q5. Quelle était la raison de votre absence à [un quart de travail/une partie du quart de travail/tous vos quarts de travail]? [Réponses multiples acceptées.] Échantillon : n = 164. Répondants : qui ont été absents pendant au moins une partie d'un de leurs quarts de travail prévus. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sous-groupes.

Dix-sept pour cent des personnes interrogées ont déclaré que leurs collègues étaient absents pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail

Dix-sept pour cent (17 %) de tous ceux qui ont fait au moins un quart de travail ont déclaré que des collègues de travail avaient été absents pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail. Environ les trois quarts d'entre eux (73 %) ont déclaré que leurs collègues n'étaient pas absents pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail.

Figure 50 : Collègues absents



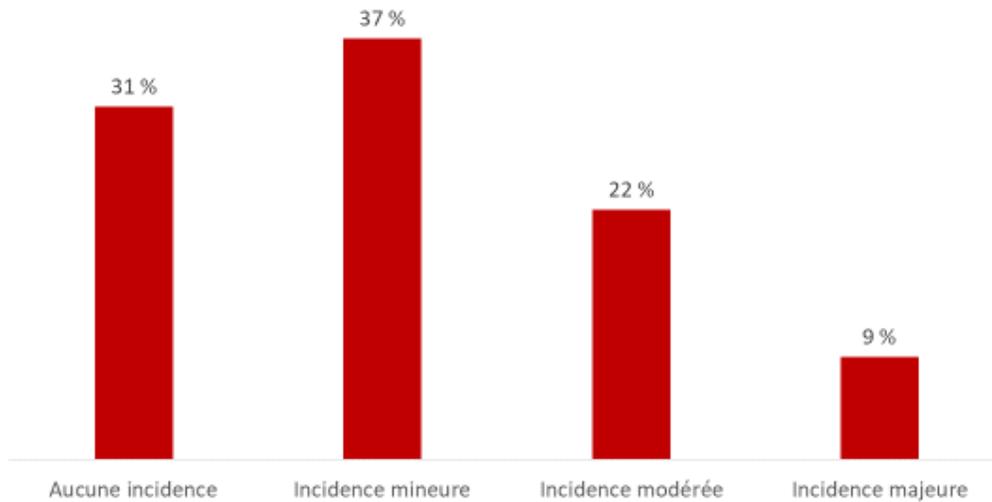
Q68. Quand vous étiez au travail, des collègues étaient-ils absents pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail?
Échantillon : n = 4 042. Répondants : Tous les répondants ayant fait au moins un quart de travail.

Les préposés au scrutin de l'Alberta et de l'Ontario (20 % respectivement) étaient plus susceptibles de signaler l'absence de collègues pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail que ceux de la Colombie-Britannique (14 %), du Manitoba (11 %), du Québec (15 %) et du Canada atlantique (13 %). Les superviseurs de centre de scrutin (27 %) étaient plus susceptibles de déclarer cette absence que les autres postes (dont les résultats varient de 13 % à 17 %), et ceux qui travaillaient dans des bureaux de vote par anticipation (29 %) étaient plus susceptibles que ceux qui travaillaient le jour du scrutin (14 %) ou dans un bureau de vote itinérant (14 %). En revanche, ceux qui travaillaient dans une résidence pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée (10 %) étaient moins susceptibles de déclarer que leurs collègues étaient absents pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail que ceux qui travaillaient dans un bureau de vote situé dans les communautés des Premières Nations (21 %) ou dans d'autres bureaux de vote (17 %).

La plupart du temps, l'absence n'a eu aucune incidence ou presque sur le travail du personnel

Aux préposés au scrutin qui ont signalé qu'un collègue avait manqué une partie ou la totalité de son quart (n = 668), on a demandé dans quelle mesure cette absence a eu une incidence sur leur travail. Environ les deux tiers (68 %) ont répondu que cela n'avait eu aucune incidence (31 %) ou une incidence mineure (37 %), contre un tiers (32 %) qui ont indiqué une incidence modérée ou majeure.

Figure 51 : Incidence des préposés au scrutin absents



Q69. Diriez-vous que leur absence a eu aucune incidence, une incidence mineure, une incidence modérée ou une incidence majeure sur votre travail? Échantillon : n = 668. Répondants : répondants qui ont déclaré que des préposés au scrutin étaient absents pendant une partie ou la totalité de leur quart de travail dans leur bureau de vote. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : < 0,5 %].

Les groupes suivants étaient plus susceptibles de dire que l'absence des collègues avait une incidence majeure ou modérée sur leur travail :

- les superviseurs de centre de scrutin (42 %), comparativement aux autres postes (dont les résultats varient de 21 % à 31 %);
- les préposés au scrutin de l'Ontario (35 %) et du Québec (33 %), comparativement à ceux du Manitoba (12 %).

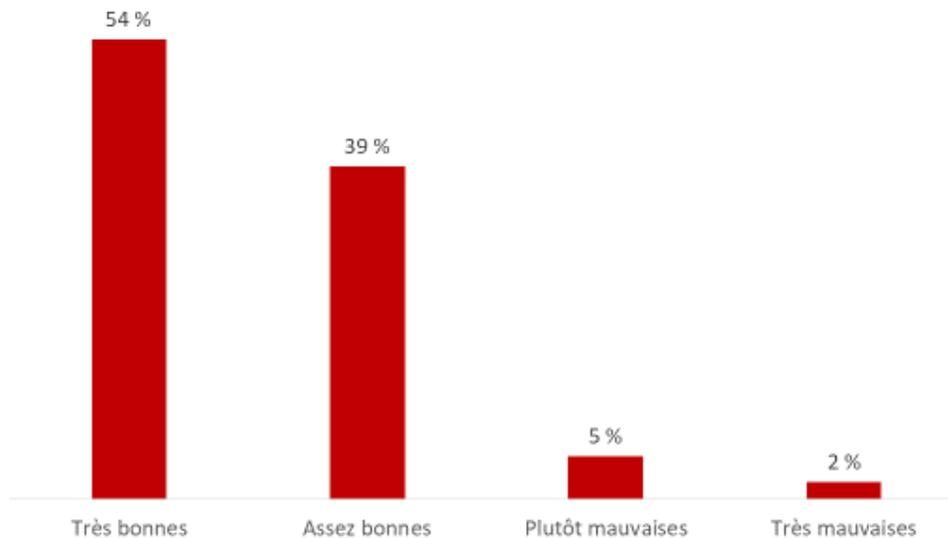
7. Conditions d'emploi

Cette section présente les résultats relatifs aux conditions d'emploi en général, selon les préposés au scrutin.

Plus de la moitié ont dit que leurs conditions étaient très bonnes

Plus de la moitié (54 %) des travailleurs électoraux ont trouvé leurs conditions d'emploi très bonnes, en plus des 38 % qui ont jugé leurs conditions assez bonnes. En tout, 93 % des préposés au scrutin ont donné une évaluation favorable de ce facteur. Le taux de satisfaction à l'égard des conditions d'emploi a peu changé au fil des ans (92 % en 2019 et 94 % en 2015 contre 93 % en 2021). La proportion de préposés qui répondent que leurs conditions sont très bonnes est la même qu'en 2019 (54 %), mais elle est inférieure que celle obtenue en 2015 (63 %).

Figure 52 : Expérience des conditions d'emploi



Q66. En général, selon votre expérience, diriez-vous que les conditions d'emploi étaient...? Échantillon : n = 4 042. Répondants : répondants ayant fait au moins un quart de travail. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique (92 %) et de l'Ontario (91 %) étaient moins susceptibles de trouver leurs conditions d'emploi assez ou très bonnes que les fonctionnaires électoraux du Manitoba (98 %), du Canada atlantique (98 %), de la Saskatchewan (96 %) et de l'Alberta (95 %). Les agents d'inscription (95 %) étaient plus susceptibles de considérer leurs conditions d'emploi comme étant assez ou très bonnes que les scrutateurs (92 %). Ceux qui travaillaient dans les communautés des Premières Nations (97 %) étaient plus susceptibles d'avoir cette même opinion que ceux qui travaillaient dans une résidence pour personnes âgées/un établissement de soins de longue durée (93 %) ou dans un autre lieu de vote (93 %).

Le personnel âgé de 25 à 34 ans est moins susceptible de considérer les conditions d'emploi comme assez ou très bonnes (88 % contre 94 % des 16-24 ans, 93 % des 35-54 ans, 94 % des 55-64 ans, 94 % des 65-74 ans et 95 % des 75 ans et plus).

Le manque de pauses était la plus grande cause de plainte parmi ceux qui se sont dits insatisfaits des conditions d'emploi

Parmi les préposés au scrutin qui ont répondu que les conditions étaient mauvaises (n = 249), deux sur cinq (39 %, en baisse par rapport à 60 % en 2019, mais toujours en hausse par rapport à 29 % en 2015) ont donné pour raison le manque de pauses. Ensuite, 28 % (en baisse par rapport à 41 % en 2019, mais en hausse par rapport à 22 % en 2015) ont invoqué le grand nombre d'heures, 27 % ont déclaré qu'il fallait plus de personnel, et 25 % ont souligné les difficultés avec d'autres employés ou des superviseurs. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 53.

Figure 53 : Raisons pour lesquelles les conditions d'emploi ne sont pas considérées comme bonnes



Q67. Pour quelles raisons? [Jusqu'à trois réponses acceptées]. Échantillon : n = 249. Répondants : répondants ayant déclaré que les conditions d'emploi étaient mauvaises [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 4 %].

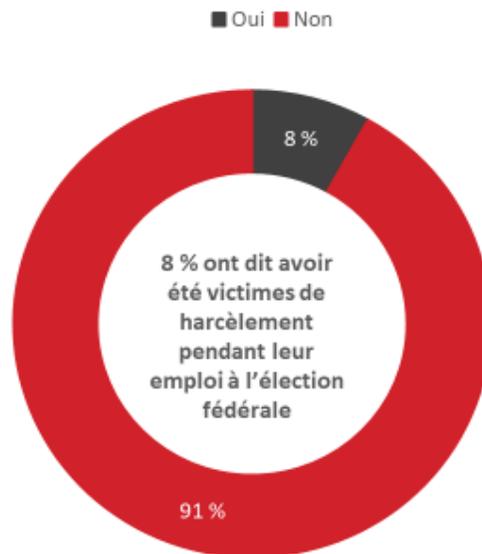
Les personnes suivantes étaient plus susceptibles d'indiquer le manque de pauses comme raison des mauvaises conditions d'emploi :

- les scrutateurs (47 %), comparativement aux superviseurs de centre de scrutin (21 %);
- les préposés au scrutin qui ont travaillé le jour du scrutin (45 %), comparativement aux préposés des bureaux de vote par anticipation (31 %) ou des bureaux de vote itinérants (20 %);
- les personnes qui travaillaient pour la première fois à une élection fédérale (46 %), comparativement à celles qui avaient déjà fait l'expérience d'une élection fédérale (24 %).

La grande majorité n'ont pas subi de harcèlement pendant leur emploi à l'élection

La grande majorité des préposés au scrutin (91 %) ont dit ne pas avoir été victimes de harcèlement pendant leur emploi à l'élection fédérale de 2021, contre 8 % qui ont affirmé le contraire. Cela représente une très légère augmentation par rapport à 2019, où 5 % des fonctionnaires électoraux ont déclaré avoir été victimes de harcèlement.

Figure 54 : Harcèlement au travail



Q74. Avez-vous subi du harcèlement pendant votre emploi à l'élection? Échantillon : n = 4 042. Répondants : répondants ayant fait au moins un quart de travail [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Par région, les préposés au scrutin de l'Alberta (12 %), de la Colombie-Britannique (11 %) et de l'Ontario (9 %) étaient plus susceptibles d'avoir subi du harcèlement que ceux du Canada atlantique (6 %), du Manitoba (5 %) et du Québec (4 %). Ce nombre était plus grand chez les superviseurs de centre de scrutin (11 %) et les préposés à l'information (11 %) que chez les agents d'inscription (7 %) et les scrutateurs (5 %).

La plupart des victimes de harcèlement ont subi de l'abus verbal

Parmi les personnes qui ont été victimes de harcèlement pendant qu'ils travaillaient à l'élection fédérale (n=314), 7 sur 10 (71 %) ont dit avoir été victimes d'abus verbal, de comportements humiliants ou de menaces. Ensuite, près de deux personnes sur cinq (39 %) ont dit avoir été victimes de harcèlement découlant des mesures de sécurité liées à la COVID-19, et 29 % ont déclaré avoir subi des microagressions. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 55.

Figure 55 : Types de harcèlement au travail



Q75. Diriez-vous que vous avez subi...? [Réponses multiples acceptées]. Échantillon : n = 314. Répondants : répondants qui ont été victimes de harcèlement pendant leur emploi à l'élection. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les préposés au scrutin de la Saskatchewan (90 %) étaient plus susceptibles de signaler des cas d'abus verbal, de comportements humiliants ou de menaces que ceux de l'Alberta (62 %) et de la Colombie-Britannique (58 %). Les agents d'inscription (82 %) étaient plus susceptibles que les préposés à l'information (65 %) d'être victimes d'abus verbal, de comportements humiliants ou de menaces.

Les préposés au scrutin de l'Alberta (54 %) étaient plus susceptibles de signaler un harcèlement lié aux mesures de sécurité contre la COVID-19 dans les bureaux de vote, comparativement à ceux de l'Ontario (32 %) et du Québec (20 %).

Dans près des deux tiers des cas, l'auteur du harcèlement au travail était un électeur

Parmi ceux qui ont subi du harcèlement pendant leur emploi à l'élection fédérale (n = 314), plus des deux tiers (64 %) ont dit que ce harcèlement venait d'un électeur. Un préposé sur cinq (21 %) a pointé un supérieur, et 18 %, un collègue.

Figure 56 : Sources du harcèlement au travail

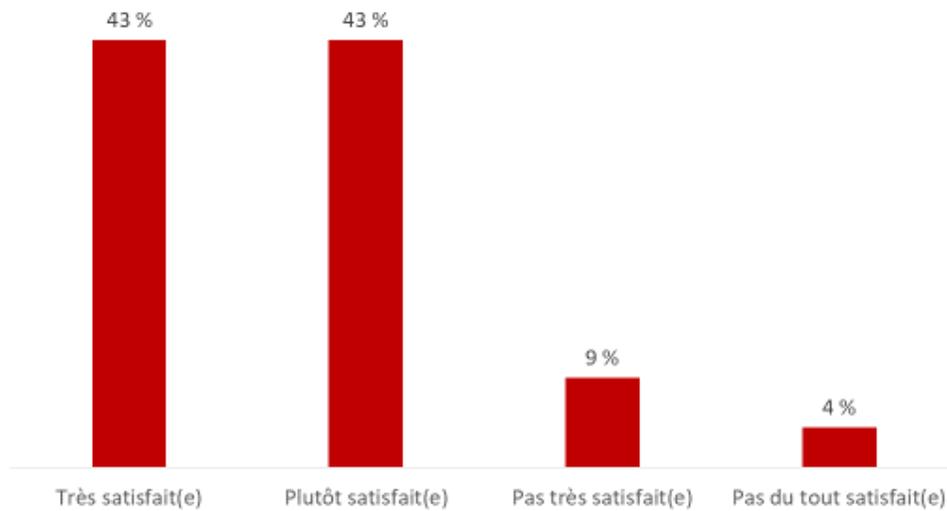


Q76. De la part de qui avez-vous été victime de harcèlement pendant l'élection? [Réponses multiples acceptées.] Échantillon : n = 314.
Répondants : répondants qui ont été victimes de harcèlement pendant leur emploi à l'élection [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %]

La plupart se sont dits satisfaits de leur rémunération horaire

Environ deux préposés au scrutin sur cinq (43 %) étaient très satisfaits de leur rémunération horaire, et 43 % étaient plutôt satisfaits. En tout, on peut donc dire que 86 % ont exprimé un degré élevé ou modéré de satisfaction à cet égard. Cela représente une légère augmentation depuis 2019 et 2015, où 80 % et 81 % des préposés étaient respectivement assez ou très satisfaits de leur salaire.

Figure 57 : Satisfaction quant à la rémunération horaire



Q62. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre rémunération horaire? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous les répondants qui ont fait au moins un quart de travail. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %]

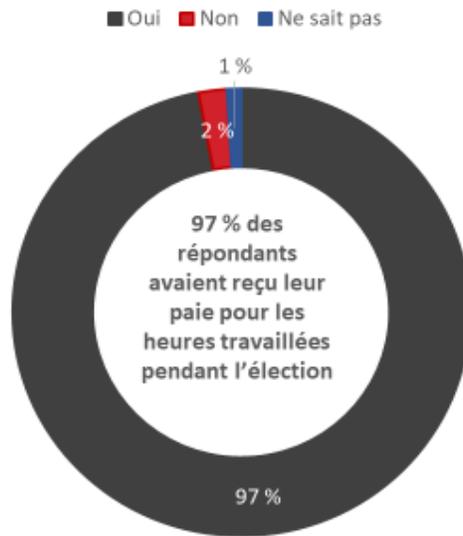
Les répondants du Canada atlantique (63 %) et du Manitoba (52 %) étaient plus susceptibles de se dire très satisfaits de leur rémunération horaire que ceux des autres provinces (dont les résultats varient de 38 % à 41 %). Les personnes de 16 à 24 ans étaient les plus susceptibles d'être satisfaites de leur rémunération horaire (54 %, contre 40 % à 45 % pour les personnes âgées de 25 à 74 ans).

Les scrutateurs (18 %) étaient plus susceptibles de se dire insatisfaits de leur rémunération horaire que les superviseurs de centre de scrutin (11 %), les préposés à l'information (10 %) et les agents d'inscription (9 %).

La majorité avait reçu leur paie

Au moment du sondage, 97 % des préposés au scrutin avaient reçu leur paie pour les heures travaillées pendant l'élection.

Figure 58 : Réception de la paie

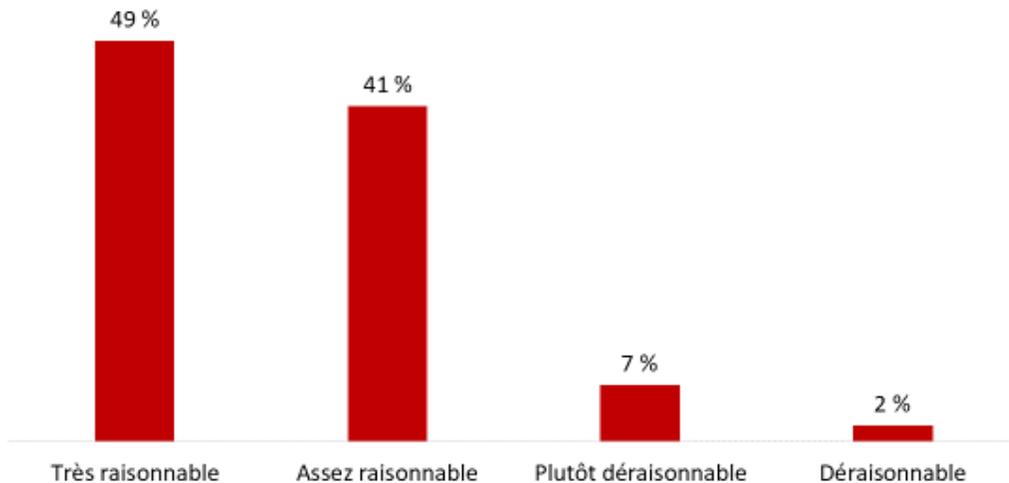


Q63. Avez-vous reçu une paie pour vos heures travaillées pendant l'élection? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous les répondants qui ont fait au moins un quart de travail.

Ceux qui avaient reçu leur paie se sont dits satisfaits du temps qu'il a fallu pour la recevoir

Neuf préposés au scrutin qui ont répondu avoir reçu leur paie (n = 3 918) sur dix ont trouvé que le temps qu'il a fallu pour la recevoir était très raisonnable (49 %) ou assez raisonnable (41 %). Les avis à ce sujet sont plus positifs qu'en 2019 : 86 % avaient alors estimé ce temps raisonnable.

Figure 59 : Satisfaction quant au temps nécessaire pour recevoir la paie



Q64. Le temps qu'il a fallu pour recevoir votre paie était-il...? Échantillon : n = 3 918. Répondants : répondants qui ont dit avoir reçu leur paie. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

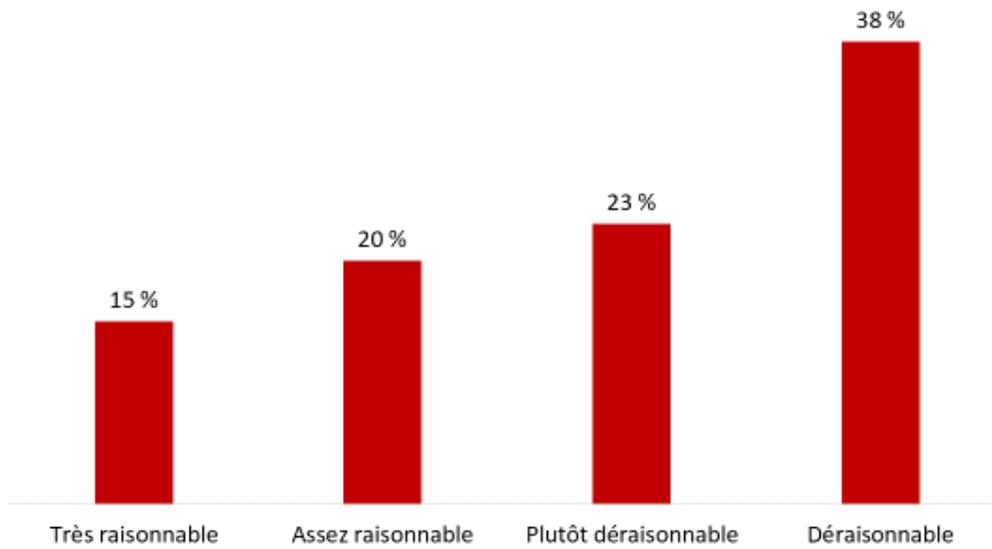
Les préposés au scrutin de la Colombie-Britannique (13 %) et de l'Alberta (12 %) étaient parmi les plus susceptibles de trouver que le temps nécessaire pour recevoir leur paie n'était pas raisonnable, contrairement à ceux du Canada atlantique (5 %), du Québec (8 %) et de l'Ontario (8 %), qui étaient parmi les plus susceptibles d'affirmer le contraire. Les préposés au scrutin ayant travaillé aux bureaux de scrutin situés dans des communautés des Premières Nations (17 %) étaient plus susceptibles de trouver que le temps nécessaire pour recevoir leur paie était déraisonnable que ceux ayant travaillé dans des résidences pour personnes âgées / établissements de soins de longue durée (6 %) ou dans d'autres lieux de vote (9 %).

En général, les jeunes employés étaient moins susceptibles de dire que le temps nécessaire pour recevoir leur paie était raisonnable; plus précisément, 81 % des personnes de 16 à 24 ans, 86 % des personnes de 35 à 54 ans et 87 % des personnes de 25 à 34 ans ont dit que le temps d'attente était raisonnable, contre 92 % des 55 à 64 ans, 96 % des 65 à 74 ans et 96 % des 75 ans et plus.

Beaucoup de ceux qui n'avaient pas encore reçu leur paie trouvaient que le délai d'attente était déraisonnable

Trois préposés au scrutin qui n'avaient pas encore reçu leur paie sur cinq (60 %; n = 92) ont dit que le délai d'attente n'était pas très raisonnable (23 %) ou déraisonnable (38 %).

Figure 60 : Satisfaction quant au délai d'attente pour recevoir la paie



Q65. Le délai d'attente pour recevoir votre paie est-il...? Échantillon : n = 92. Répondants : répondants ayant déclaré ne pas avoir reçu leur paie. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 5 %].

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sous-groupes.

8. Incidence des mesures prises en raison de la COVID-19

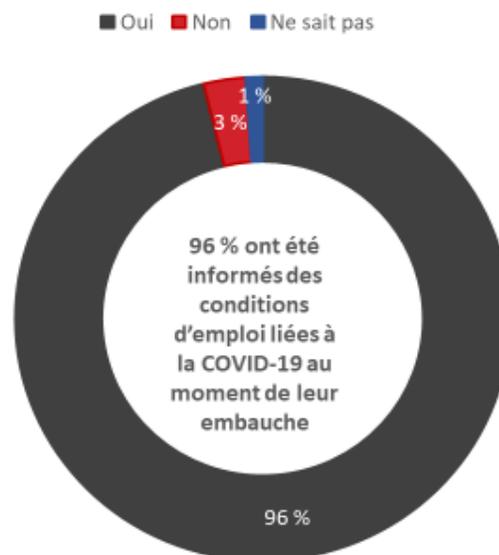
Cette section porte sur la connaissance qu’avaient les fonctionnaires électoraux des mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 dans les lieux de vote, ainsi que sur l’incidence de ces mesures sur le processus électoral.

Presque tous connaissaient les conditions d’emploi mises en place en raison de la COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, les préposés au scrutin pour cette élection ont dû se soumettre à l’obligation de porter en tout temps un masque et un écran facial à l’intérieur et d’informer le directeur du scrutin de toute éventuelle exposition à la COVID-19 comme conditions d’emploi.

Presque tous les répondants (96 %) ont été informés des conditions d’emploi liées à la COVID-19 au moment de leur embauche. Seuls 3 % ont dit ne pas avoir été mis au courant.

Figure 61 : Connaissance des conditions d’emploi liées à la COVID-19

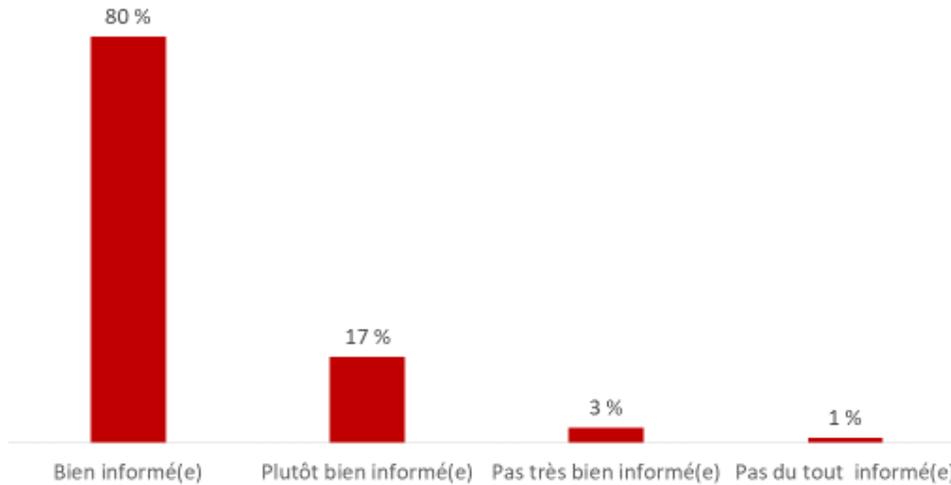


Q3. Les conditions d’emploi liées à la COVID-19 vous ont-elles été expliquées au moment de votre embauche comme préposé au scrutin?
[ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ] Échantillon : n = 2 051. Répondants : tous.

La grande majorité des préposés sont informés des mesures de sécurité liées à la COVID-19

Lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure ils se sentaient informés des mesures de sécurité liées à la COVID-19 en vigueur lorsqu'ils ont commencé à travailler au bureau de vote, la grande majorité (97 %) des répondants ont indiqué qu'ils se sentaient au moins plutôt bien informés. Plus précisément, 80 % ont dit se sentir bien informés, tandis que 17 % ont dit se sentir plutôt bien informés. Seuls 3 % ont déclaré se sentir pas du tout informés.

Figure 62 : Répondants informés des mesures de sécurité liées à la COVID-19



Q40. Lorsque vous vous êtes présenté(e) au travail pour la première fois, à quel point vous sentiez-vous bien informé(e) des mesures de sécurité mises en place en raison de la COVID 19? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : <0,5 %].

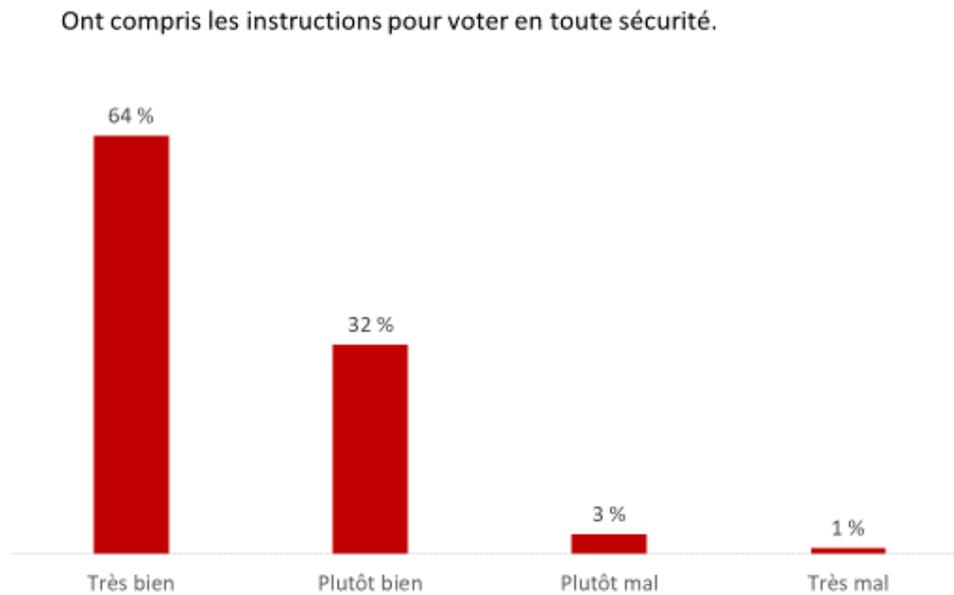
Les répondants de la région de l'Atlantique (92 %), suivis de ceux de la Saskatchewan (86 %), étaient plus susceptibles de se dire bien informés des mesures de sécurité liées à la COVID-19 que ceux de la Colombie-Britannique (79 %), de l'Ontario (78 %), de l'Alberta (77 %) et du Québec (77 %). En général, plus les répondants sont âgés, plus ils sont susceptibles de se dire bien informés, passant de 75 % chez les 16 à 24 ans à 87 % chez les 75 ans et plus.

Les superviseurs de centre de scrutin étaient plus susceptibles (83 %) que les préposés à l'information (78 %) de dire qu'ils étaient bien informés des mesures de sécurité liées à la COVID-19. Ceux qui ont travaillé dans des bureaux de vote itinérants étaient plus susceptibles de se dire bien informés (85 %), par rapport à ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire le jour du scrutin (80 %) et dans les bureaux du vote par anticipation (78 %).

Presque tous estiment que les électeurs comprenaient les directives pour voter selon les protocoles liés à la COVID-19

Quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des personnes interrogées (n = 2 038) ont déclaré que les électeurs avaient compris les instructions sur la façon de voter en toute sécurité, dont près des deux tiers (64 %) qui ont dit les avoir très bien comprises. Seuls 3 % ont déclaré que les électeurs n'avaient pas bien compris les instructions.

Figure 63 : Mesure dans laquelle les électeurs ont bien compris les instructions sur la façon de voter en toute sécurité



Q41a. Selon votre expérience au lieu de vote, diriez-vous que les électeurs ont compris les instructions pour voter en toute sécurité? [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ] Échantillon : n = 2 038. Répondants : préposés au scrutin [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les répondants de la Saskatchewan (76 %), suivis de ceux du Canada atlantique (72 %), avaient plus tendance à dire que les électeurs avaient très bien compris les instructions que ceux de la Colombie-Britannique (62 %), de l'Ontario (61 %) et de l'Alberta (58 %).

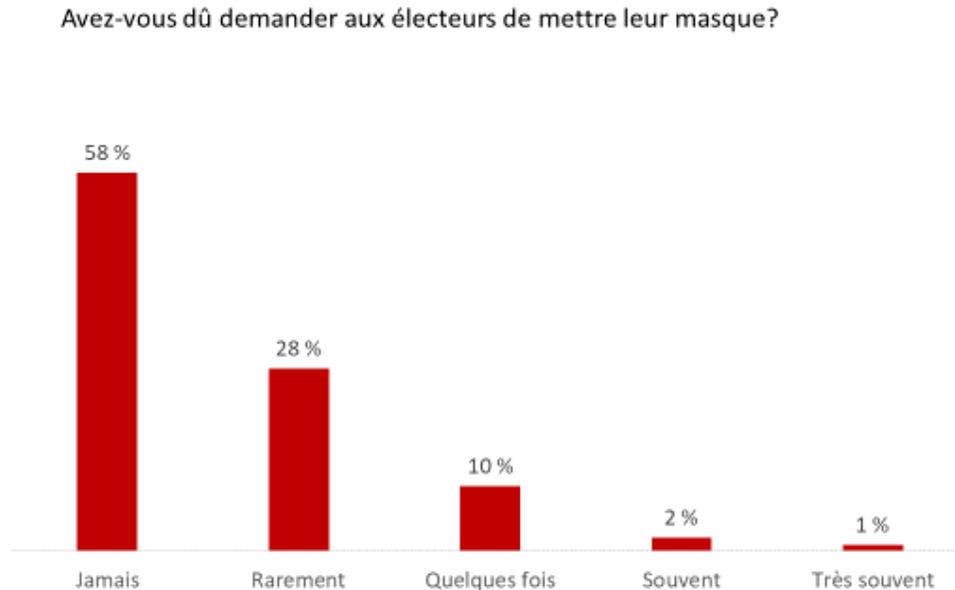
Ceux qui travaillaient dans des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée étaient moins susceptibles (54 %) que ceux qui travaillaient dans des communautés des Premières Nations (70 %) ou d'autres communautés (64 %) de dire que les électeurs avaient très bien compris les instructions.

Très peu ont dû demander aux électeurs de mettre leur masque

On a demandé à la moitié (n = 1 994) des préposés au scrutin à quelle fréquence ils ont dû demander aux électeurs de mettre leur masque pendant qu'ils travaillaient. Très peu (3 %) ont répondu qu'ils ont souvent ou très souvent dû le faire. La plupart (86 %) ont dit l'avoir rarement

fait, voire jamais (58 %). En outre, 10 % ont déclaré qu'ils ont dû parfois demander aux électeurs de mettre leur masque.

Figure 64 : Fréquence à laquelle on a dû demander aux électeurs de mettre leur masque



Q42a. Lorsque vous travailliez au lieu de vote, à quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous dû demander à un électeur de mettre son masque? [ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ] Échantillon : n = 1 984. Répondants : préposés au scrutin [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les répondants du Canada atlantique (65 %) et du Québec (64 %) étaient plus susceptibles que ceux de l'Ontario (57 %), de l'Alberta (51 %) et de la Colombie-Britannique (49 %) de dire qu'ils n'avaient jamais eu à demander aux électeurs de mettre leur masque.

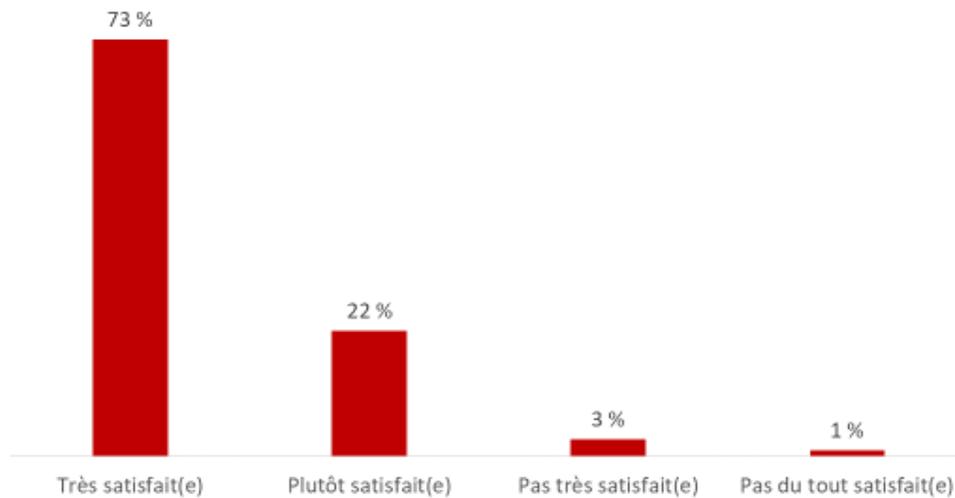
Les personnes âgées de 16 à 24 ans (39 %) étaient moins susceptibles que tous les autres groupes d'âge (dont les résultats varient de 55 % à 62 %) de dire qu'elles n'avaient jamais eu à faire cette demande. Ceux qui ont travaillé à un bureau de vote par anticipation (41 %) étaient moins susceptibles de rappeler cette consigne aux électeurs que ceux qui ont travaillé à un bureau de vote ordinaire le jour du scrutin (62 %) ou à un bureau de vote itinérant (57 %).

Les préposés à l'information (39 %) et les superviseurs de centre de scrutin (46 %) étaient moins susceptibles de dire qu'ils n'avaient jamais eu à faire cette demande, contrairement aux agents d'inscription (63 %) et aux scrutateurs (72 %).

Presque tous sont satisfaits de l'équipement de protection personnel fourni

Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) des répondants se sont dits satisfaits, dans une certaine mesure, de l'équipement de protection personnel fourni aux travailleurs du scrutin par Élections Canada, dont 73 % qui se sont dits très satisfaits. Seulement 5 % ont déclaré ne pas être satisfaits.

Figure 65: Satisfaction à l'égard de l'équipement de protection personnel



Q43. Dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) de l'équipement de protection personnel fourni par Élections Canada pour utilisation au lieu de scrutin? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

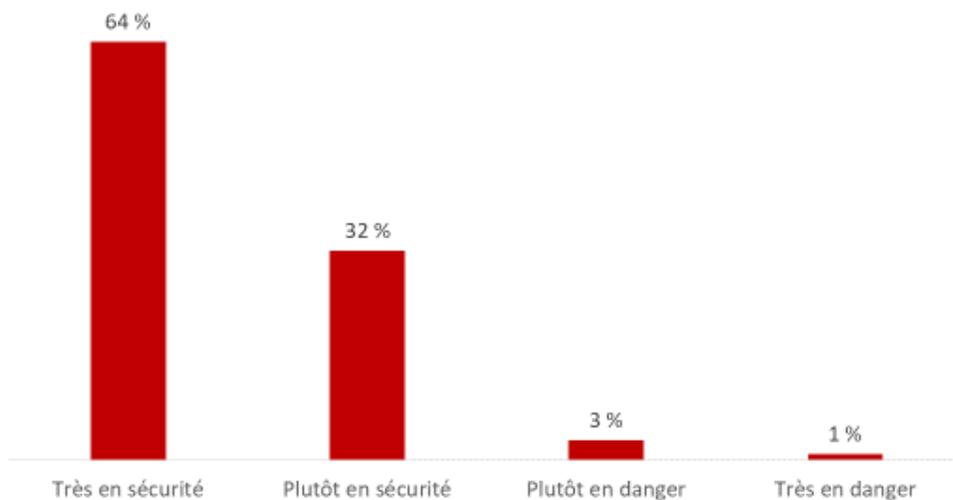
Les préposés au scrutin du Canada atlantique (82 %) étaient plus susceptibles de se dire très satisfaits de l'équipement de protection personnel fourni que ceux des autres provinces (dont les résultats varient de 67 % à 73 %), à l'exception du Manitoba. Ceux qui travaillaient dans les communautés des Premières Nations (89 %) étaient plus enclins à se dire très satisfaits que ceux qui travaillaient dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée (73 %) et dans les autres communautés (72 %).

Les personnes âgées de 16 à 24 ans (64 %) et de 25 à 34 ans (63 %) étaient moins susceptibles de se dire très satisfaites de l'équipement de protection personnel que les autres groupes d'âge. En outre, ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation (68 %) ont été moins nombreux à se dire très satisfaits que ceux qui ont travaillé dans des bureaux de vote itinérants (76 %) et le jour du scrutin (73 %).

La grande majorité s'est sentie en sécurité dans les bureaux de vote

La plupart des préposés au scrutin (95 %) ont dit se sentir en sécurité grâce aux mesures mises en place pour lutter contre la COVID-19 pendant qu'ils travaillaient dans le bureau de vote, dont 64 % qui ont déclaré se sentir très en sécurité. Seuls 4 % d'entre eux ont déclaré se sentir en danger dans une certaine mesure.

Figure 66 : Mesure dans laquelle les préposés au scrutin se sont sentis en sécurité grâce aux mesures liées à la COVID-19



Q44. Selon votre expérience de travail au lieu de vote, diriez-vous que les mesures mises en place en raison de la COVID-19 vous ont donné le sentiment d'être...? Échantillon : n = 4 042. Répondants : tous [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les répondants du Canada atlantique (75 %) étaient plus susceptibles de dire qu'ils se sentaient très en sécurité grâce aux mesures mises en place en raison de la COVID-19 que ceux des autres provinces (dont les résultats varient de 59 % à 67 %), à l'exception du Manitoba. Les agents d'inscription (67 %) étaient plus enclins à se dire très en sécurité que les scrutateurs (62 %). Les répondants qui travaillaient dans les communautés des Premières Nations (74 %) étaient plus susceptibles de dire qu'ils se sentaient très en sécurité, comparativement à ceux qui travaillaient dans les bureaux de vote des autres communautés (64 %).

Le sentiment d'être très en sécurité en travaillant dans les bureaux de vote augmente généralement avec l'âge : de 56 % des personnes de 25 à 34 ans à 74 % des personnes de 75 ans et plus.

Les répondants qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation (57 %) ont moins souvent répondu qu'ils se sentaient très en sécurité en présence des mesures mises en place en raison de la COVID-19 que ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire le jour du scrutin (65 %) ou dans un bureau de vote itinérant (71 %).

Le manque d'espace est la principale raison pour laquelle on ne se sent pas en sécurité

Parmi les rares répondants qui ont dit se sentir en danger (n = 144), près de la moitié (48 %) estiment qu'il n'y avait pas assez d'espace pour assurer l'éloignement social dans le bureau de vote. Ensuite, environ un quart (27 %) d'entre eux ont déclaré que les employés/électeurs ignoraient les protocoles liés à la COVID-19 (p. ex., sans masque), 18 % ont indiqué que les surfaces, les documents et les crayons n'étaient pas désinfectés, et 15 % ont trouvé que l'équipement de protection personnel était insuffisant. Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 67.

Figure 67 : Raisons pour lesquelles on ne s'est pas senti pas en sécurité



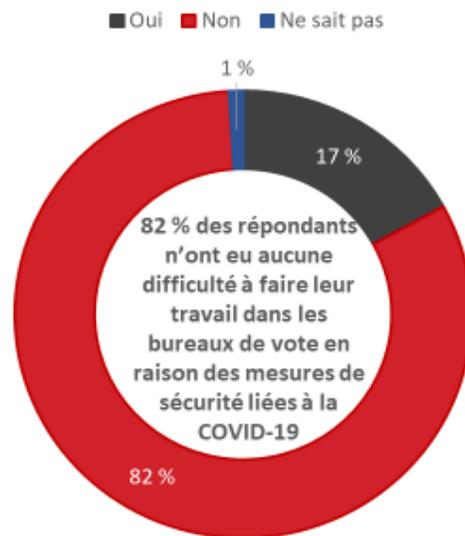
Q45. Pourriez-vous décrire brièvement les raisons pour lesquelles vous ne vous sentiez pas en sécurité? Échantillon : n = 144. Répondants : répondants qui ne se sont pas sentis en sécurité malgré les mesures mises en place en raison de la COVID-19 [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

L'échantillon n'est pas assez grand pour qu'on puisse analyser les différences entre les sous-groupes.

Environ quatre répondants sur cinq estiment que les mesures liées à la COVID-19 n'ont pas rendu leur travail difficile

À la question de savoir si les mesures mises en place en raison de la COVID-19 ont rendu leur travail difficile au bureau de vote, quatre répondants sur cinq (82 %) estiment que cela n'a pas été le cas. Une personne sur cinq (17 %) a répondu que les mesures ont rendu son travail difficile.

Figure 68 : Degré de difficulté du travail en raison des mesures de sécurité liées à la COVID-19



Q46. Les mesures de sécurité mises en place en raison de la COVID-19 ont-elles rendu votre travail difficile?
Échantillon : n = 4 030. Répondants : tous.

Les préposés au scrutin de l'Alberta (21 %) étaient plus enclins à dire que les mesures de sécurité mises en place en raison de la COVID-19 rendaient leur travail difficile, comparativement à ceux du Manitoba (13 %), du Québec (15 %) et des provinces de l'Atlantique (9 %). Les agents d'inscription (11 %) ont moins tendance à faire cette affirmation que les titulaires d'autres postes (dont les résultats varient de 16 % à 19 %). Les préposés qui ont travaillé dans un bureau de vote par anticipation (23 %) étaient plus susceptibles de dire que ces mesures de sécurité ont rendu le travail difficile, comparativement à ceux qui ont travaillé dans un bureau de vote ordinaire le jour du scrutin (15 %) ou dans un bureau de vote itinérant (18 %).

Les répondants âgés de 25 à 54 ans étaient plus susceptibles de dire que les mesures rendaient leur travail difficile (21%) par rapport aux répondants plus jeunes âgés de 18 à 24 ans (14%) et aux répondants plus âgés de 55 ans et plus (15%).

Le port du masque est la mesure de sécurité liée à la COVID-19 qui a le plus compliqué le travail en raison de la difficulté de comprendre les gens et de se faire entendre

Parmi les répondants qui trouvent que les mesures de sécurité liées à la COVID-19 rendaient leur travail difficile (n = 654), un sur cinq (19 %) a déclaré que le masque rendait difficile de comprendre les gens ou de se faire entendre. Ensuite, les raisons les plus souvent citées pour expliquer pourquoi les mesures ont rendu leur travail difficile sont : le nettoyage ou l'organisation supplémentaires (15 %); les masques rendent la respiration difficile ou sont difficiles à porter toute la journée (14 %); le vote est ralenti ou plus difficile (14 %); le fait qu'il n'y ait qu'un scrutateur à chaque table pour faire un travail qui était auparavant effectué par deux personnes (14 %), et la nécessité d'avoir suffisamment d'espace pour assurer un éloignement physique (14 %). Toute la gamme de réponses est illustrée à la figure 69.

Figure 69 : Raisons pour lesquelles les mesures liées à la COVID-19 ont rendu le travail difficile



Q47. Comment les mesures de sécurité liées à la COVID-19 ont-elles rendu votre travail difficile? Échantillon : n = 654.

Répondants : répondants ayant dit que les mesures de sécurité liées à la COVID-19 ont rendu leur travail difficile. [Ne sait pas/Préfère ne pas répondre : 1 %].

Les agents d'inscription (36 %) et les scrutateurs (23 %) étaient plus susceptibles de dire que les masques rendaient difficile la tâche de comprendre les gens ou de se faire entendre que les superviseurs de centre de scrutin (10 %) ou les préposés à l'information (11 %).

Les préposés qui ont travaillé le jour du scrutin (23 %) ont plus tendance à dire qu'il était difficile de comprendre les gens ou de se faire entendre que ceux qui ont travaillé à un bureau de vote par anticipation (9 %).

Annexe

1. Indications méthodologiques

Échantillon et échantillonnage

L'échantillon pour le sondage a été fourni par Élections Canada (EC). Il provient de la base de données d'EC sur les fonctionnaires électoraux qui ont travaillé à la 44^e élection générale fédérale, qui compte au total 192 777 dossiers uniques. (Les fonctionnaires électoraux ont été inclus dans la base de données plus d'une fois s'ils ont occupé divers postes ou travaillé dans divers types de bureaux de scrutin ou de lieux de vote). Un cadre d'échantillonnage a été établi en fonction des proportions prévues dans la base de données. Il comprend des suréchantillons de certains sous-groupes de la population afin d'assurer le nombre d'échantillons nécessaire à l'analyse.

Les tableaux suivants présentent la taille visée des échantillons par groupe de la population.

Région	Population N	Échantillon proportionnel (n)	Échantillon visé (n)
Alberta	32 641	441	441
Colombie-Britannique	34 911	471	471
Saskatchewan	11 310	153	153
Manitoba	12 073	163	163
Ontario	103 811	1 401	1 401
Québec	71 383	963	963
Provinces atlantiques	29 211	394	394
Territoires	1 035	14	14

Poste	Population N	Échantillon proportionnel (n)	Échantillon visé (n)
Superviseur de centre de scrutin	51 591	696	696
Scrutateur	121 897	1 644	1 644
Préposé à l'information	76 755	1 036	1 036
Agent d'inscription	46 132	624	624

Type de bureau de scrutin	Population N	Échantillon proportionnel (n)	Échantillon visé (n)
Bureau de vote par anticipation	51 549	696	696
Bureau itinérant	17 313	232	232
Bureau de vote le jour du scrutin	227 513	3 072	3 072

Bureau de scrutin	Population N	Échantillon proportionnel (n)	Échantillon visé (n)
Communauté des Premières Nations	587	39	100*
Résidence pour personnes âgées ou établissement de soins de longue durée	2 507	134	200*
Autres lieux de vote	293 281	3 788	3 700

Présence	Population (N)	Échantillon proportionnel (n)	Échantillon visé (n)
Formé, mais n'a pas travaillé	78 466	1 060	260
A travaillé	217 909	2 940	3 740

Essai préliminaire

Le questionnaire a été mis à l'essai par téléphone. Pour ce faire, on a d'abord demandé à des participants de répondre au sondage, pour ensuite leur poser une série de courtes questions de suivi. Le suivi fait après le sondage a servi à recueillir l'avis des répondants sur le questionnaire. Voici les questions posées :

- Dans l'ensemble, comment évaluez-vous la mesure dans laquelle les questions de ce sondage étaient faciles à comprendre?
- Veuillez me dire pourquoi vous avez donné cette note au sondage. Quels mots ou questions avez-vous trouvés difficiles à comprendre en particulier?

En tout, 20 essais préliminaires ont été menés par téléphone. Les répondants pouvaient participer dans la langue officielle de leur choix. Le sondage a ainsi été mis à l'essai du 30 novembre au 1^{er} décembre 2021. Les essais ont été enregistrés en format numérique et analysés par l'équipe de Phoenix SPI et les fonctionnaires d'Élections Canada.

L'exercice n'a révélé aucun problème majeur quant à la conception du sondage ou à la clarté des questions pour les répondants. Le seul problème était la longueur du questionnaire. À la suite de cette mise à l'essai, 21 questions ont été supprimées du questionnaire.

La version Web du questionnaire n'a été soumise à aucune mise à l'essai formelle.

Collecte de données

Tout le travail de collecte s'est fait au téléphone et en ligne, au moyen de la technologie d'interview assistée par ordinateur (IAO). Un échantillon aléatoire stratifié de 4 168 fonctionnaires électoraux a été interrogé entre le 10 décembre 2021 et le 14 janvier 2022. Sur ces 4 168 questionnaires administrés, 2 490 ont été remplis au téléphone et 1 678, sur Internet. Pour un échantillon de cette taille, les résultats globaux sont jugés précis à $\pm 1,5$ point de pourcentage près, 19 fois sur 20. Cette marge d'erreur est plus grande pour les suréchantillons mentionnés dans le rapport. Soixante-dix-sept pour cent (77 %, non pondéré) des questionnaires ont été remplis en anglais, et 23 % (non pondéré), en français.

Voici quelques précisions concernant le processus d'IAO par téléphone :

- Le sondage prenait en moyenne 17,2 minutes à remplir au téléphone.
- Les appels ont été effectués à divers moments de la journée et de la semaine pour maximiser les chances de réponse.
- Jusqu'à 13 rappels ont été tentés pour joindre les éventuels répondants avant que cette source soit mise de côté. Le nombre moyen de tentatives d'appel était de 2,1.
- Les préposés au sondage ont mentionné dans leur introduction que l'étude était subventionnée par Élections Canada.
- Aucun appel n'a été effectué entre le 23 et le 27 décembre 2021 ni entre le 31 décembre 2021 et le 4 janvier 2022.

Voici quelques précisions concernant le processus d'IAO en ligne :

- Le sondage prenait en moyenne 12,9 minutes à remplir en ligne.
- En tout, 7 805 fonctionnaires électoraux ont été invités par courriel. Le nombre moyen de courriels envoyés était de 1,6.
- Le courriel invitant à remplir le sondage mentionnait que l'étude était subventionnée par Élections Canada.
- Aucun courriel n'a été envoyé entre le 23 et le 27 décembre 2021 ni entre le 31 décembre 2021 et le 4 janvier 2022.

Tous les répondants ont été informés que leur participation était volontaire et que les données recueillies seraient protégées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ils ont aussi été informés que la base de données contenant toutes les réponses anonymisées pourrait être consultée par des chercheurs qui collaborent avec Élections Canada.

La collecte s'est déroulée conformément aux normes établies par les associations de l'industrie et aux lois fédérales applicables, notamment la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Taux de réponse

La répartition finale des appels pour ce sondage et les taux de réponse calculés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Total
Nombre total de tentatives d'appels	13 493
Répondants non admissibles – non valides	1 108
Sans issue (SI)	6 633
Invité par courriel sans tentative d'appel et sans réponse	1 419
Heure de rappel fixée, mais répondant non joint	767
Pas de réponse/boîte vocale	4 447
Répondants admissibles – non répondants (P)	1 502
Barrière de langue/maladie/incapacité	10
Répondant sélectionné non disponible	21
Déconnexion du répondant qualifié/sondage incomplet	72
Refus (membre du ménage)	565
Refus (répondant)	834

Répondants admissibles – unités répondantes (R)	4 250
Sondage complet	4 168
Éliminés (inadmissibles)	82
Taux de réponse	34,3 %

Le taux de réponse est calculé selon la formule suivante : [taux de réponse = R/(SI+P+R)]. Autrement dit, le taux de réponse correspond au nombre de répondants (R) divisé par le nombre de cas sans issue (SI) plus le nombre de ménages et de particuliers non répondants admissibles [P] et de répondants [R].

Pondération du sondage

Les données du sondage ont été pondérées de façon à refléter correctement la distribution des fonctionnaires électoraux par région, poste, type de bureau de scrutin et bureau de scrutin. Le tableau ci-dessous illustre les proportions pondérées et non pondérées des variables utilisées pour la pondération :

	Non pondéré	Pondéré
Alberta	479	485
Colombie-Britannique	477	447
Manitoba	173	153
Saskatchewan	165	158
Ontario	1 478	1 475
Québec	969	1 024
Provinces de l'Atlantique	413	413
Territoires	14	14
Superviseur de centre de scrutin	749	660
Scrutateur	1 723	1 749
Préposé à l'information	1 053	1 139
Agent d'inscription	643	620
Vote par anticipation	743	819
Bureau de vote itinérant	401	242
Jour du scrutin	3 024	3 106
Comm. des Premières Nations	103	36
Résidences pour personnes âgées/SLD	299	49
Autre bureau de vote	3 766	4 083

2. Questionnaire du sondage

PRÉSENTATION PAR TÉLÉPHONE

A) Bonjour, puis-je parler à [INSÉRER LE NOM DE LA PERSONNE SELON L'ÉCHANTILLON]?

Oui, un instant, je vous la passe... CONTINUER

Oui, c'est moi... CONTINUER

Non... REMERCIER/METTRE FIN À L'APPEL

NOTE AU SONDEUR : En cas de doute, demandez au répondant s'il préfère poursuivre en anglais ou en français.

Bonjour, je m'appelle _____, je travaille pour l'entreprise Phoenix Strategic Perspectives. Nous menons un sondage important sur l'élection fédérale pour Élections Canada. Votre directeur du scrutin vous a peut-être informé qu'Élections Canada communiquerait avec les fonctionnaires électoraux pour connaître leur niveau de satisfaction quant à leur expérience de travail à l'élection. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce sondage sont très utiles, car ils aident Élections Canada à définir les améliorations qu'il pourrait apporter aux prochaines élections.

B) Bonjour, je m'appelle _____, je travaille pour l'entreprise Phoenix Strategic Perspectives. Nous menons un sondage important sur l'élection fédérale pour Élections Canada. Votre directeur du scrutin vous a peut-être informé qu'Élections Canada communiquerait avec les fonctionnaires électoraux pour connaître leur niveau de satisfaction quant à leur expérience de travail à l'élection. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce sondage sont très utiles, car ils aident Élections Canada à définir les améliorations qu'il pourrait apporter aux prochaines élections.

NOTES AU SONDEUR

- [SI LA PERSONNE DEMANDE COMMENT NOUS AVONS OBTENU SES COORDONNÉES] : Élections Canada a transmis vos coordonnées à PHOENIX aux seules fins de ce sondage. Les renseignements proviennent du système de services financiers d'Élections Canada (ROPAY). L'utilisation de ces renseignements personnels est conforme aux usages pour lesquels ils ont été obtenus par Élections Canada, et respecte les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- [SI LA PERSONNE S'INTERROGE SUR LA LÉGITIMITÉ DU SONDAGE] : Si vous voulez vous assurer que le sondage est bien réalisé par Élections Canada, vous pouvez téléphoner à l'organisme au numéro sans frais 1-800-463-6868. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 17 h (heure de l'Est), du lundi au vendredi. Vous pouvez également communiquer avec Alethea Woods de Phoenix Strategic Perspectives, au 1-844-960-1700, poste 223. Phoenix Strategic Perspectives et Advanis mènent cette étude pour Élections Canada.
- [SI LA PERSONNE POSE DES QUESTIONS CONCERNANT LA LISTE NATIONALE DES NUMÉROS DE TÉLÉCOMMUNICATION EXCLUS] : Les appels faits à des fins d'études de marché, d'enquêtes ou de sondages ne sont pas considérés comme des appels de télémarketing. Les organisations qui font ce type d'appels ne sont pas obligées de s'inscrire auprès de l'administrateur de la Liste nationale des numéros de télécommunication exclus. Pour en savoir plus sur cette liste, vous pouvez composer le numéro sans frais 1-866-580-3625.
- [SI ON VOUS POSE UNE QUESTION À PROPOS D'ÉLECTIONS CANADA] : Le numéro de téléphone sans frais d'Élections Canada est le 1-800-463-6868. Les heures d'ouverture sont de 9 h à 17 h (heure de l'Est), du lundi au vendredi.
- [EN CAS DE PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

PERSONNELS] : Tout renseignement personnel recueilli est protégé par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sera traité en toute confidentialité. Si vous avez des raisons de croire que vos renseignements personnels n'ont pas été traités conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit de porter plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Voulez-vous que je vous donne les coordonnées?

[SI ON LE DEMANDE]

Numéro sans frais : 1-800-282-1376

ATS : 819-994-6591

Site Web : Aller à priv.gc.ca et cliquer sur « Signaler un problème »

- LE SONDAGE PORTE SUR LA DERNIÈRE ÉLECTION FÉDÉRALE : Ce sondage porte sur la dernière élection générale tenue le 20 septembre 2021 et sur **aucune** autre. Faites un rappel, au besoin (ce sondage ne porte sur aucune autre élection à laquelle le répondant aurait travaillé).
- DIRECTIVES SUR LES ÉCHELLES : Pour certaines questions avec échelle, les catégories de réponses et les directives sont répétitives. Ajustez la fréquence de ces répétitions de façon à garantir la compréhension de l'interlocuteur tout en évitant d'ennuyer celui-ci lorsqu'il a bien compris.

C) SONDAGE TÉLÉPHONIQUE : Nous menons un sondage auprès des personnes qui travaillaient comme fonctionnaire électoral à la dernière élection générale. Il vous faudra environ 20 minutes pour y répondre. Acceptez-vous d'y participer? Nous pouvons le faire maintenant ou à un moment qui vous conviendrait mieux.

Oui, maintenant.....CONTINUER 1
Oui, plus tard.....PRÉCISER LA DATE ET L'HEURE 2
REFUS.....PASSER À LA QUESTION SUR LE SONDAGE WEB..... 3

Veuillez noter que cet appel pourrait être enregistré à des fins de contrôle de la qualité ou de formation. Tout renseignement personnel recueilli est protégé par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sera traité en toute confidentialité. En participant à ce sondage, vous consentez à ce que vos réponses soient utilisées à des fins de statistique et de recherche. La base de données contenant toutes les réponses est anonyme, mais elle pourrait être transmise à des chercheurs externes à la stricte condition que tout renseignement personnel ne soit pas communiqué ou rendu public.

D) [CONVERSION DE REFUS] PROPOSER DE RÉPONDRE AU SONDAGE EN LIGNE : Vous pouvez aussi répondre au sondage en ligne. Avez-vous accès, à la maison ou ailleurs, à un ordinateur, une tablette ou un téléphone branché sur Internet que vous pourriez utiliser pour répondre au sondage?

Oui.....CONTINUER 1
Non.....REMERCIER/METTRE FIN À L'APPEL 2

SI OUI : Nous pouvons vous envoyer, par courriel ou message texte, un lien qui vous permettra de répondre au sondage au moment qui vous conviendra. Acceptez-vous d'y participer?

SI OUI, DEMANDER : Préférez-vous recevoir un message texte ou un courriel?

Oui, envoyez un message texte à ce numéro CONSIGNER LE NUMÉRO 1

Oui, envoyez-moi le lien par courriel.....CONSIGNER LE COURRIEL 2

REFUS.....REMERCIER/METTRE FIN À L'APPEL..... 3

SMS : À quel numéro de cellulaire pourrions-nous envoyer le lien du sondage?

COURRIEL : Pourriez-vous me donner votre adresse courriel?

FIN DE L'APPEL (SMS) : Merci d'avoir accepté de participer au sondage. Nous vous enverrons le lien du sondage sous peu par message texte.

FIN DE L'APPEL (COURRIEL) : Merci d'avoir accepté de participer au sondage. Nous vous enverrons le lien du sondage sous peu par courriel.

PAGE D'ACCUEIL DU SONDRAGE EN LIGNE

Veuillez sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez répondre au sondage.

- Anglais/English
- Français/French

[SUIVANT]

Merci d'avoir accepté de participer à ce court sondage mené par *Phoenix Strategic Perspectives* pour Élections Canada. Cliquez <ici> si vous souhaitez communiquer avec Élections Canada pour vérifier l'authenticité de ce sondage. Le sondage porte sur votre expérience à titre de fonctionnaire électoral à la dernière élection générale. Il vous faudra au plus 20 minutes pour le remplir. Votre participation est volontaire et vos réponses demeureront confidentielles.

Élections Canada est tenu par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* de protéger les renseignements qui vous concernent. En aucun cas Élections Canada n'utilisera vos réponses afin de vous identifier, et aucune des opinions exprimées ne vous sera attribuée personnellement. Pour consulter la politique de confidentialité de Phoenix, cliquez <ici>.

[SUIVANT]

SECTION 1 : GÉNÉRALITÉS

Commençons par une question générale.

1) Comment avez-vous appris qu'il était possible de travailler à l'élection fédérale de 2021?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR TOUTES LES RÉPONSES; NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)

[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

01. Brochure ou dépliant d'Élections Canada

02. Radio

03. Télévision
04. Journaux
05. Site Web d'Élections Canada
06. Bouche-à-oreille (amis, famille, collègues)
07. Facebook
08. Twitter
09. YouTube
10. Autres médias sociaux (autres que Facebook, Twitter et YouTube)
11. Site Web (autre que celui d'Élections Canada)
12. Candidats et partis politiques
13. Avait travaillé à une élection précédente
14. A été contacté par un directeur du scrutin ou un bureau local d'Élections Canada
97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

[ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50 Q2 et Q3]

2) Comment avez-vous postulé pour le poste de fonctionnaire électoral à cette élection?

01. J'ai postulé sur le site Web d'Élections Canada.
02. J'ai déposé ma demande à un bureau local d'Élections Canada (bureau du directeur du scrutin).
03. Un membre du personnel du bureau local d'Élections Canada m'a demandé de travailler dans un lieu de vote.
04. Un candidat fédéral a donné mon nom au directeur du scrutin
05. J'ai répondu à un questionnaire en ligne d'Élections Canada
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

(Téléphone) En raison de la pandémie de COVID-19, les préposés au scrutin devaient accepter les conditions d'emploi suivantes :

- L'obligation de porter un masque et une visière à l'intérieur en tout temps.
- L'obligation d'informer le directeur du scrutin de toute exposition potentielle à la COVID-19.

(WEB : ajouter une infobulle ou un hyperlien)

3) Les conditions d'emploi liées à la COVID-19 vous ont-elles été expliquées au moment de votre embauche comme préposé au scrutin? [NE PAS LIRE]

01. Oui
02. Non
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

4) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-04 : SCS, PI, AI, SCR) Pour diverses raisons, certaines personnes n'ont pas pu se présenter ou ont décidé de ne pas se présenter au travail comme prévu.

Lequel des énoncés suivants décrit votre situation? (LIRE TOUT)

01. Je me suis **absenté(e) à au moins** un quart de travail
02. Je me suis **absenté(e) à tous** les quarts de travail (**POSER Q5, Q8, Q9, Q10, Q11, Q12, Q13, ET ALLER À Q77**)
03. J'étais **présent(e) à tous** mes quarts de travail
98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

5) (SI Q4 = 1 OU 2) Quelle était la raison de votre absence à (si Q.4=1 « au moins un quart de travail ») (si Q.4=2 « tous les quarts de travail »)?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR TOUTES LES RÉPONSES; NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)
[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

01. Problème de santé physique (toux, rhume, grippe)
02. Problème de santé mentale (stress, anxiété, dépression)
03. Douleur ou blessure (problème au dos, au cou, aux hanches)
04. Urgence familiale
05. Problème de transport (problème mécanique, accident, crevaison, bouchon de circulation, absence de transport en commun)
06. Faible rémunération
07. Travail trop complexe
08. Formation trop complexe
09. N'avait pas bien saisi l'engagement lié au poste
10. Conflits avec l'emploi actuel ou les études
11. Épuisement à la suite du vote par anticipation
12. Harcèlement au travail
13. Ne savait pas où se trouvait son lieu de travail
14. Crainte d'infection par la COVID-19
15. Trop difficile de porter un équipement de protection individuel (visière, masque) toute la journée
16. Exposition potentielle à la COVID-19/quarantaine
97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

6) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-04 : SCS, PI, AI, SCR) À quel type de bureau de scrutin avez-vous travaillé? [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE; ACCEPTER PLUS D'UNE RÉPONSE, MAIS NE PAS ACCEPTER LES 02 ET 03 ENSEMBLE. DEMANDER LA CLARIFICATION ET CODER LE 03 SI LES DEUX 02 ET 03]

01. Bureau de vote par anticipation
02. Bureau de scrutin ordinaire (jour du scrutin)
03. [NE PAS LIRE] J'ai suivi la formation, mais je n'ai pas travaillé aux bureaux de scrutin (**POSER Q8, Q9, Q10, Q11, Q12, Q13, ET ALLER À Q77**)
98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

7) En tant que (INSÉRER SELON LE CAS/UTILISER LES TITRES COMPLETS CI-DESSOUS : SCS, PI, AI, SCR), dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du déroulement de la dernière élection fédérale (à votre lieu de scrutin : SCS, PI, AI, SCRS)? Êtes-vous...? [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE]

01. Très satisfait(e)
02. Plutôt satisfait(e)
03. Pas très satisfait(e)
04. Pas du tout satisfait(e)
98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

- SCS = superviseur de centre de scrutin
- PI = préposé à l'information
- AI = agent d'inscription
- SCR = scrutateur

SECTION 2 : FORMATION

8) Comme vous le savez, tous les fonctionnaires électoraux reçoivent une formation. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la formation? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]

01. Très satisfait(e)
02. Plutôt satisfait(e)
03. Pas très satisfait(e)
04. Pas du tout satisfait(e)
05. [NE PAS LIRE] Je n'ai pas reçu de formation (**ALLER À Q14**)
98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

9) (Si Q8 = 03 ou 04) Quels éléments de la formation étaient insatisfaisants?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE) (SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES – NE PAS DEMANDER DE PRÉCISIONS)
[WEB] (QUESTION OUVERTE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

01. Qualité de la formation
02. Durée (trop courte)
03. Durée (trop longue)
04. Information insuffisante
05. Trop d'information
06. Employés ou formateurs
07. Vidéos
08. Nombre insuffisant d'exercices pratiques
09. Information imprécise
10. Information trop complexe
11. Lieu ou installation
12. La formation ne portait pas sur le poste occupé
13. La formation sur les procédures de fermeture n'était pas assez détaillée

- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

10a) (Si Q4 4 ≠ 02) De façon générale, dans quelle mesure la formation vous a-t-elle bien préparé(e) à exécuter vos tâches pendant la dernière élection fédérale? Diriez-vous que vous étiez...? [LIRE LES CHOIX DE RÉPONSE]

- 01. Très bien préparé(e)
- 02. Plutôt bien préparé(e)
- 03. Pas très bien préparé(e)
- 04. Pas bien préparé(e) du tout
- 05. [NE PAS LIRE] A travaillé à une élection précédente et a appris de son expérience
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

10b) (SI Q4 = 02) De façon générale, dans quelle mesure vous sentiez-vous bien préparé(e) après la formation?

- 01. Très bien préparé(e)
- 02. Plutôt bien préparé(e)
- 03. Pas très bien préparé(e)
- 04. Pas bien préparé(e) du tout
- 05. [NE PAS LIRE] A travaillé à une élection précédente et a appris de son expérience
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

11) Avez-vous reçu votre formation dans la langue officielle de votre choix? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

12) Quel était le format de la formation que vous avez suivie?

- 01. En personne en salle de classe
- 02. Webinaire
- 03. Cahier de formation à rythme libre
- 04. Autoformation en ligne pour les scrutateurs **(N’AFFICHER/N’ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03 : SCRULATEUR)**
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

13) SUPPRIMÉE

SECTION 3 : MATÉRIEL ÉLECTORAL

14) En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) du matériel électoral qui vous a été

fourni? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]

(Téléphone) [SI ON LE DEMANDE] Le matériel électoral comprend des articles tels que des affiches, des pancartes, des guides, des directives pour la fermeture de bureaux de scrutin, les bulletins de vote, etc. (WEB : ajouter une infobulle ou un hyperlien)

- 01. Très satisfait(e)
- 02. Plutôt satisfait(e)
- 03. Pas très satisfait(e)
- 04. Pas du tout satisfait(e)
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

15) SUPPRIMÉE

16) SUPPRIMÉE

17) Dans quelle mesure les divers formulaires qu'on vous a fournis étaient-ils faciles ou difficiles à remplir? [LIRE TOUT]

(Téléphone) [SI ON LE DEMANDE] On entend par formulaires des documents comme les formulaires d'inscription, le *Relevé des électeurs qui ont voté le jour du scrutin* (couramment appelé cartes de bingo), les formulaires pour les procédures spéciales, etc. (WEB : ajouter une infobulle ou un hyperlien)

- 01. Très faciles
- 02. Plutôt faciles
- 03. Plutôt difficiles
- 04. Très difficiles
- 05. [NE PAS LIRE] Je n'ai rempli aucun formulaire
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

18) SUPPRIMÉE

SECTION 4 : DÉROULEMENT DU VOTE

19) Diriez-vous que l'immeuble dans lequel vous avez travaillé était convenable pour tenir un scrutin? [NE PAS LIRE] NOTE : SI LES RÉPONDANTS DÉCLARENT AVOIR TRAVAILLÉ DANS PLUS D'UN BÂTIMENT, LEUR DEMANDER DE RÉPONDRE EN FONCTION DE CELUI OÙ ILS ONT TRAVAILLÉ LE JOUR DU SCRUTIN.

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

[NOTE POUR LE WEB : Si vous avez travaillé dans plus d'un bâtiment, veuillez baser votre réponse sur celui où vous avez travaillé le jour du scrutin.]

20) (Si Q19 = 02) Pourquoi l'immeuble n'était-il pas convenable?

[TÉLÉPHONE] [NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES – NE PAS DEMANDER DE

PRÉCISIONS)

[WEB] [QUESTION OUVERTE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

01. La salle était trop petite
02. Pas accessible aux personnes handicapées
03. La salle était mal chauffée
04. Manque de stationnement
05. Lieu non sécuritaire
06. Le lieu n'était pas suffisamment sécurisé pour assurer la protection du matériel électoral
07. Mauvaise ventilation/mauvaise qualité de l'air
08. Mauvaise qualité des installations (p. ex., toilettes, aires de repos)
09. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

21) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01 03 [SCS, AI et SCR) Dans quelle mesure était-il facile ou difficile d'inscrire les électeurs? Était-ce...? [LIRE TOUT]

01. Très facile
02. Plutôt facile
03. Plutôt difficile
04. Très difficile
97. [NE PAS LIRE] **(N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03 [SCR])** N'a pas eu à s'occuper de l'inscription des électeurs
98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

22) SUPPRIMÉE

23) SUPPRIMÉE

24) Dans l'ensemble, diriez-vous que, durant vos heures de travail, la circulation des électeurs aux bureaux de scrutin était...? [LIRE TOUT]

01. Ordonnée
02. Plutôt ordonnée
03. Pas très ordonnée
04. Pas du tout ordonnée
98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

25) (Si Q24 = 03 ou 04) Pourquoi la circulation des électeurs n'était-elle pas ordonnée?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)

[WEB] (QUESTION OUVERTE.)

RÉPONSES PRÉCODÉES

01. Longues files d'attente/trop longs délais d'attente/processus trop long
02. Désorganisation/confusion
03. Électeurs trop nombreux/lieu très achalandé
04. Espace insuffisant

- 05. Personnel pas prêt à travailler
- 06. Besoin de personnel ou d'aide supplémentaire
- 07. Des employés ne se sont pas présentés au travail
- 08. Problèmes avec les tâches administratives
- 09. Difficulté à répondre aux besoins des électeurs handicapés
- 10. Flux des électeurs imprévisible
- 11. Électeurs non préparés (p. ex., sans pièces d'identité)
- 12. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

26) (POSER LA QUESTION SEULEMENT SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01/SCS OU 03/AI) À quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous vu des personnes demander de voter, même si leur nom ne figurait pas sur la liste électorale et qu'elles ne pouvaient pas s'inscrire au bureau de scrutin pour une raison quelconque?

- 01. Jamais
- 02. Rarement
- 03. Quelques fois
- 04. Souvent
- 05. Très souvent
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

[ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50 Q27 et Q28]

27) Dans quelle mesure la formation vous a-t-elle préparé(e) à servir les électeurs handicapés? Diriez-vous que vous étiez...? [LIRE TOUT]

- 01. Très bien préparé(e)
- 02. Plutôt bien préparé(e)
- 03. Pas très bien préparé(e)
- 04. Pas du tout préparé(e)
- 97. [NE PAS LIRE] **(N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03 [SCR])** N'a pas eu à offrir des services à des électeurs handicapés **(PASSER À LA Q31)**
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

28) Les outils et les services offerts aux électeurs handicapés à votre lieu de scrutin étaient-ils adéquats]

- 01. Oui
- 02. Non
- 97. **(N'AFFICHER/N'ACCEPTER QUE SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 03 [SCR])** N'a pas eu à offrir des services à des électeurs handicapés **(ALLER À Q.31)**
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

29) Avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

30) (Si Q29 = 01) À quelle fréquence avez-vous observé que des électeurs handicapés avaient de la difficulté à remplir leur bulletin de vote? [LIRE TOUT]

- 01. Rarement
- 03. Quelques fois
- 04. Souvent
- 05. Très souvent
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

31) Avez-vous eu de la difficulté à servir les électeurs en [INSÉRER LA LANGUE : « anglais » AU QUÉBEC; « français » À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC]? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 97. Je n'ai pas eu à servir d'électeurs qui parlaient [INSÉRER LA LANGUE : « anglais » AU QUÉBEC; « français » À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC] (POSER LA Q.33 ET PASSER À LA Q.35)
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

32) (Si Q.30 = 01) Quelles difficultés avez-vous éprouvées au moment de servir des électeurs dans l'autre langue officielle? (Question OUVERTE)

- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

33) À quelle fréquence avez-vous accueilli les électeurs en disant [INSÉRER : « Hi/Bonjour » À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC/« Bonjour/Hi » AU QUÉBEC] pour indiquer que vous pouviez les servir dans les deux langues officielles? [NE PAS LIRE LA LISTE SAUF SI NÉCESSAIRE]

- 01. Jamais
- 02. Rarement
- 03. Quelques fois
- 04. Souvent
- 05. Très souvent
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

34) SUPPRIMÉE

35) Avez-vous observé des problèmes liés aux fonctions des représentants de candidat? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non

- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

36) (Si Q35 = 01) Quelle était la nature des problèmes avec les représentants de candidat?
[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)
[WEB] (QUESTION OUVERTE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

- 01. Interférence avec le processus de vote
- 02. Manipulation d'une pièce d'identité d'un électeur
- 03. Affichage de matériel ou de symboles partisans à l'intérieur ou à proximité d'un lieu de scrutin
- 04. Prise de photos ou enregistrements audio ou vidéo au bureau de scrutin
- 05. Représentant assis à la même table que le scrutateur ou l'agent d'inscription
- 06. Manipulation de bulletins de vote pendant le dépouillement
- 07. Représentant irrespectueux, impoli ou peu attentionné
- 08. Un représentant semblait ne pas s'être préparé à accomplir son travail ou ne savait pas quoi faire
- 09. Représentant qui ne voulait pas respecter les mesures de sécurité en place liées à la COVID-19
- 10. Représentant impatient de connaître les résultats ou qui dérangeait les électeurs ou les travailleurs
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

37) Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord pour dire que le vote s'est bien déroulé à votre lieu de scrutin? [LIRE TOUT]

- 01. Fortement d'accord
- 02. Plutôt d'accord
- 03. Plutôt en désaccord
- 04. Fortement en désaccord
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

Les prochaines questions portent sur votre expérience de travail au lieu de vote avec les mesures de sécurité qui étaient mises en place en raison de la COVID-19.

38) SUPPRIMÉE

39) SUPPRIMÉE

40) Lorsque vous vous êtes présenté(e) au travail pour la première fois, à quel point vous sentiez-vous bien informé(e) des mesures de sécurité mises en place en raison de la COVID-19?

- 01. Bien informé(e)
- 02. Plutôt bien informé(e)
- 03. Pas très bien informé(e)
- 04. Pas du tout informé(e)
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

- 41) Selon votre expérience au lieu de vote, diriez-vous que les électeurs ont compris les instructions pour voter en toute sécurité?**
- 01. Très bien
 - 02. Plutôt bien
 - 03. Plutôt mal
 - 04. Très mal
 - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
 - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 42) Lorsque vous travailliez au lieu de vote, à quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous dû demander à un électeur de mettre son masque?**
- 01. Jamais
 - 02. Rarement
 - 03. Quelques fois
 - 04. Souvent
 - 05. Très souvent
 - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
 - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 43) Dans quelle mesure avez-vous été satisfait(e) de l'équipement de protection personnel fourni par Élections Canada pour utilisation au lieu de scrutin?**
- 01. Très satisfait(e)
 - 02. Plutôt satisfait(e)
 - 03. Pas très satisfait(e)
 - 04. Pas du tout satisfait(e)
 - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
 - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 44) Selon votre expérience de travail au lieu de vote, diriez-vous que les mesures mises en place en raison de la COVID-19 vous ont donné le sentiment d'être...**
- 01. Très en sécurité
 - 02. Plutôt en sécurité
 - 03. Plutôt en danger
 - 04. Très en danger
 - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
 - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 45) (SI Q.44=3 OU 4) Pourriez-vous décrire brièvement les raisons pour lesquelles vous ne vous sentiez pas en sécurité?**
- 01. [Réponse ouverte]
 - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
 - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre
- 46) Les mesures de sécurité mises en place en raison de la COVID-19 ont-elles rendu votre travail difficile?**
- 01. Oui
 - 02. Non
 - 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
 - 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

47) (SI Q.46=1) Comment les mesures de sécurité liées à la COVID-19 ont-elles rendu votre travail difficile?

- 01. [Réponse ouverte]
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

SECTION 5 : EXIGENCES D'IDENTIFICATION

(Téléphone) J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur l'identification des électeurs aux bureaux de scrutin.

(Web) Les prochaines questions portent sur l'identification des électeurs aux bureaux de scrutin.

48) En général, dans quelle mesure diriez-vous que le processus d'identification des électeurs s'est bien déroulé à votre lieu de vote? Diriez-vous que le processus s'est déroulé...? [LIRE TOUT]

- 01. Très bien
- 02. Plutôt bien
- 03. Plutôt mal
- 04. Très mal
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

49) SUPPRIMÉE

50) (POSER LA QUESTION SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 02/PI, 03/AI, 04/SCR) Avez-vous observé que des électeurs avaient de la difficulté à prouver leur adresse ou leur identité?

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

51) SUPPRIMÉE

[ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ 50/50 Q52 ET Q53]

52) Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs?

[AFFICHER EN LIGNE]

- 01. Fortement d'accord
- 02. Plutôt d'accord
- 03. Plutôt en désaccord
- 04. Fortement en désaccord
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

- 53) **(POSER LA QUESTION SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-04 [SCS, PI, AI, SCR])** À quelle fréquence, le cas échéant, avez-vous été témoin d'une situation où un candidat ou un représentant de candidat a mis en doute l'identité d'un électeur?
01. Jamais
 02. Rarement
 03. Quelques fois
 04. Souvent
 05. Très souvent
 98. Ne sait pas
 99. Préfère ne pas répondre

SECTION 6 : TRAVAILLER À LA 44^e ÉLECTION GÉNÉRALE

TOUS LES FONCTIONNAIRES ÉLECTORAUX

- 54) En vous basant sur votre expérience de l'élection fédérale de 2021, êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants. **[LIRE LES ÉNONCÉS]**
- a) Les directives données aux fonctionnaires électoraux sont trop complexes pour être comprises rapidement et facilement
 - b) **(LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-04 [SCS, PI, AI, SCR])** Dans mon lieu de scrutin, les préposés au scrutin ont bien collaboré
 - c) **(LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01, 02, 04 [SCS, PI, SCR])** L'installation du bureau de scrutin a posé problème
 - d) **(LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01, 02, 04 [SCS, PI, SCR])** La fermeture du bureau de scrutin a posé problème
 - e) **(LIRE L'ÉNONCÉ SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 01-04)** Certains employés se sont plaints de l'accessibilité

[AFFICHER EN LIGNE]

01. Fortement d'accord
 02. Plutôt d'accord
 03. Plutôt en désaccord
 04. Fortement en désaccord
 98. Ne sait pas
 99. Préfère ne pas répondre
- 55) **(Si Q54c ou Q53d = 01 ou 02) Pour quelles raisons l'installation ou la fermeture du bureau de scrutin ont-elles posé problème?**

TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

01. Problèmes liés au dépouillement des votes
02. Ingérence par les représentants de candidat
03. Directives imprécises
04. Directives manquantes pour fermer le bureau de scrutin

- 05. Sceaux manquants
- 06. Enveloppes manquantes
- 07. Manuel manquant
- 08. Manque de soutien des collègues
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

56) (Si Q.54 e = 01 ou 02) Quels types de problèmes d'accessibilité avez-vous remarqués?

[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

57) (POSER SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 4 SCR) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

En tant que scrutateur, il était facile de servir les électeurs par moi-même, sans l'aide de mes collègues.

- 01. Fortement d'accord
- 02. Plutôt d'accord
- 03. Plutôt en désaccord
- 04. Fortement en désaccord
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

58) (POSER SI LE POSTE DÉSIGNÉ DU RÉPONDANT DANS LA BASE DE DONNÉES = 1 SCS) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : En tant que superviseur de centre de scrutin, j'ai souvent dû intervenir afin d'aider les scrutateurs au moment de servir des électeurs.

- 01. Fortement d'accord
- 02. Plutôt d'accord
- 03. Plutôt en désaccord
- 04. Fortement en désaccord
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

59) SUPPRIMÉE

60) (POSER LA QUESTION SI Q6 = 2) Avez-vous participé à la gestion des boîtes de dépôt des bulletins de vote spéciaux à votre lieu de vote? [NE PAS LIRE]?

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

61) (POSER LA QUESTION SI Q59=01) (Téléphone) En vous basant sur votre expérience de la gestion des boîtes de dépôt des bulletins de vote spéciaux, diriez-vous que... : [LIRE LES ÉNONCÉS]

(Web) (GRILLE) En vous basant sur votre expérience de la gestion des boîtes de dépôt des bulletins de vote spéciaux, diriez-vous que... :

- a) La boîte de dépôt était accessible à tous les électeurs pendant toute la durée du vote.

b) La boîte de dépôt est demeurée en sécurité pendant toute la durée du vote.

[AFFICHE EN LIGNE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

62) Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre rémunération horaire? Êtes-vous...? [LIRE TOUT]

- 01. Très satisfait(e)
- 02. Plutôt satisfait(e)
- 03. Pas très satisfait(e)
- 04. Pas du tout satisfait(e)
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

63) Avez-vous reçu une paie pour vos heures travaillées pendant l'élection? [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

64) (Si Q63 = 01) Le temps qu'il a fallu pour recevoir votre paie était-il...? [LIRE TOUT]

- 01. Très raisonnable
- 02. Assez raisonnable
- 03. Plutôt déraisonnable
- 04. Dérisonnable
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

65) (Si Q63 = 02) Le délai d'attente pour recevoir votre paie est-il...?

- 01. Très raisonnable
- 02. Assez raisonnable
- 03. Plutôt déraisonnable
- 04. Dérisonnable
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

66) En général, selon votre expérience, diriez-vous que les conditions d'emploi étaient...? [LIRE TOUT]

- 01. Très bonnes
- 02. Assez bonnes
- 03. Plutôt mauvaises
- 04. Très mauvaises
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

67) (Si Q66 = 03 ou 04) Pour quelles raisons?
[TÉLÉPHONE] (NE PAS LIRE; SAISIR JUSQU'À TROIS RÉPONSES)

[WEB] (QUESTION OUVERTE)

RÉPONSES PRÉCODÉES

01. Nombre d'heures de travail
02. Lieu de travail
03. Manque de pauses
04. Outils
05. Complexité des outils
06. Complexité de cas particuliers
07. Difficile de porter un équipement de protection individuel (visière, masque) toute la journée
08. Mobilier inconfortable
09. Rythme trop rapide/quart de travail trop occupé
10. Problèmes avec les autres membres du personnel/les superviseurs
97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

68) Quand vous étiez au travail, des collègues étaient-ils absents pendant une partie ou la totalité de leurs quarts de travail?

01. Oui
02. Non
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

69) (Si Q68 = 01) Diriez-vous que leur absence a eu aucune incidence, une incidence mineure, une incidence modérée ou une incidence majeure sur votre travail?

01. Aucune incidence
02. Incidence mineure
03. Incidence modérée
04. Incidence majeure
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

70) SUPPRIMÉE

71) SUPPRIMÉE

72) SUPPRIMÉE

73) SUPPRIMÉE

(Téléphone) Je vais maintenant vous poser quelques questions sur le harcèlement au travail.

(Web) Les prochaines questions portent sur le harcèlement au travail.

Le harcèlement comprend tout acte, propos ou exhibition qui diminue, rabaisse, offense ou embarrasse une personne ainsi que tout acte d'intimidation ou de menace. Il peut s'agir d'une série d'incidents ou d'un seul incident grave ayant des répercussions durables sur une personne.

74) Avez-vous subi du harcèlement pendant votre emploi à l'élection? [NE PAS LIRE]

01. Oui
02. Non
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

75) (Si Q.74= 01) Diriez-vous que vous avez subi...

01. de l'abus verbal, des comportements humiliants, des menaces
02. de la violence physique ou une menace de violence physique
03. une attention sexuelle indésirée ou du harcèlement sexuel
04. des microagressions (INFOBULLE/SI ON LE DEMANDE : Commentaires ou actions indirects, qui transmettent des messages offensants ou négatifs à des personnes sur la base de leur identité de groupe. Les personnes qui commettent des microagressions ne s'en rendent pas toujours compte.)
05. du harcèlement découlant des mesures de sécurité liées à la COVID-19
98. Autre. Veuillez préciser :
99. Préfère ne pas répondre

76) (Si Q74 = 01) De la part de qui avez-vous été victime de harcèlement pendant l'élection? (Téléphone) Nous ne cherchons pas à connaître le nom de cette personne. Élections Canada veut seulement connaître la source du harcèlement dont vous avez fait l'objet. Soyez assuré(e) que votre anonymat sera protégé et que vos réponses resteront confidentielles. [NE PAS LIRE; ACCEPTER PLUSIEURS RÉPONSES] [WEB: OPTIONS DE ROTATION]

01. De collègues
02. De supérieurs
03. De personnes qui travaillaient pour moi
04. De candidats ou de leur représentant
05. D'électeurs
06. De membres des médias
97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

77) SUPPRIMÉE

78) SUPPRIMÉE

79) SUPPRIMÉE

80) SUPPRIMÉE

81) SUPPRIMÉE

SECTION 8 : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

(Téléphone) Pour terminer, j'aimerais vous poser quelques questions rapides à propos de vous. Vos réponses seront utilisées uniquement à des fins statistiques. Je vous rappelle que cette étude est entièrement confidentielle.

(Web) Ces dernières questions portent sur vous. Vos réponses seront utilisées uniquement à des fins statistiques et demeureront entièrement confidentielles.

82) Avez-vous reçu au moins une dose du vaccin contre la COVID-19?

01. Oui
02. Non
98. Ne sait pas
99. Préfère ne pas répondre

83) Avez-vous déjà travaillé comme fonctionnaire électoral à une élection provinciale [NE PAS LIRE]

- 01. Oui
- 02. Non
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

84) Quel est votre genre? [LIRE TOUT]

- 01. Féminin
- 02. Masculin
- 97. Veuillez indiquer votre genre : [TEXTE]
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

85) Quelle est votre année de naissance?

- Saisir l'année de naissance : _____
- 98. Ne sait pas
 - 99. Préfère ne pas répondre

86) Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle? [LIRE TOUT; ARRÊTER LORSQUE LE RÉPONDANT DONNE UNE RÉPONSE]

- 05. Retraité
- 01. Employé à temps plein (35 heures par semaine ou plus)
- 02. Employé à temps partiel (moins de 35 heures par semaine)
- 03. Travailleur autonome à temps plein (35 heures par semaine ou plus)
- 04. Travailleur autonome à temps partiel (moins de 35 heures par semaine)
- 06. Étudiant
- 07. Au chômage, mais à la recherche d'un emploi (comprend le chômage saisonnier)
- 08. Incapacité permanente de travailler (p. ex. : en raison des restrictions liées à la COVID-19, invalidité de longue durée)
- 09. Arrêt de travail temporaire (p. ex. : pour cause de maladie, congé parental, invalidité de courte durée, vacances ou conflit de travail)
- 10. Personne au foyer ou aidant naturel
- 97. Autre [veuillez préciser]
- 99. Préfère ne pas répondre

87) Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous avez atteint? [NE PAS LIRE; CONFIRMER L'OBTENTION DU DIPLÔME SI CE N'EST PAS CLAIR]

- 01. Études primaires non terminées
- 02. Études primaires terminées
- 03. Études secondaires non terminées
- 04. Diplôme d'études secondaires
- 05. Quelques cours au collège communautaire, à l'école de formation professionnelle, à l'école de métiers, à l'école de commerce ou au cégep
- 06. Diplôme d'un collège communautaire, d'une école de formation professionnelle, d'une école de métiers, d'une école de commerce ou d'un cégep
- 07. Quelques cours universitaires (aucun grade ou diplôme obtenu)
- 08. Diplôme universitaire de premier cycle (diplôme ou baccalauréat)
- 09. Diplôme d'études supérieures ou d'un centre de perfectionnement professionnel (maîtrise, doctorat ou autre diplôme professionnel)

- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. Ne sait pas
- 99. Préfère ne pas répondre

Élections Canada veut s'assurer que ses lieux de travail sont accessibles à tous ses employés, y compris ceux qui ont de la difficulté à effectuer certaines tâches ou activités quotidiennes.

88) Pourriez-vous indiquer si vous avez l'une des conditions suivantes?

[TÉLÉPHONE] (LIRE TOUT; SAISIR TOUTES LES RÉPONSES; PRÉSENTER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE) NOTE : ASSUREZ-VOUS QUE LES RÉPONDANTS ONT LE TEMPS DE COMPRENDRE LES CONDITIONS ET DE DONNER UNE RÉPONSE COMPLÈTE.

[WEB] (SÉLECTIONNER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT; AFFICHER LES RÉPONSES DE FAÇON ALÉATOIRE)

- 01. Cécité ou déficience visuelle
- 02. Trouble de la coordination ou de la dextérité
- 03. Trouble de l'audition (personne sourde ou malentendante)
- 04. Mobilité réduite
- 05. Déficience cognitive
- 06. Déficience développementale ou intellectuelle
- 07. Condition liée à la santé émotionnelle/psychologique/mentale
- 08. Douleur chronique
- 09. [NE PAS LIRE] Aucune de ces options
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

89) Quel était le revenu annuel familial total, avant impôt, de tous les membres de votre foyer en 2020? [LIRE TOUT; ARRÊTER LORSQUE LE RÉPONDANT DONNE UNE RÉPONSE]

- 01. Moins de 20 000 \$
- 02. De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$
- 03. De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$
- 04. De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$
- 05. De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$
- 06. De 100 000 \$ à moins de 150 000 \$
- 07. 150 000 \$ et plus
- 98. [NE PAS LIRE] Ne sait pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

90) Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?

- 01. Anglais
- 02. Français
- 97. Autre. Veuillez préciser : [TEXTE]
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

91) Êtes-vous né(e) au Canada?

- 01. Oui
- 02. Non
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

92) (Si Q91 = 02) En quelle année êtes-vous devenu(e) citoyen(ne) canadien(ne)?

- 01. [NE PAS LIRE] Je suis citoyen(ne) canadien(ne) de naissance, mais je suis né(e) à l'étranger
- 97. (Veuillez préciser l'année) : [ANNÉE]
- 98. Ne sait pas/Ne s'en souvient pas
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

93) Êtes-vous membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit?

- 01. Oui, Membre d'une Première Nation
- 02. Oui, Métis
- 03. Oui, Inuit
- 04. Non, pas membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit
- 99. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

94) (POSER SI Q93 = 04) Pouvez-vous me dire quelle est votre origine ethnique ou culturelle?

- 01. Blanc (p. ex. Canadien anglais, Québécois, Allemand, Italien)
- 02. Sud-Asiatique (p. ex. Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais)
- 03. Chinois
- 04. Noir
- 05. Philippin
- 06. Arabe
- 07. Latino-Américain
- 08. Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamien, Cambodgien, Laotien, Thaïlandais)
- 09. Asiatique occidental (p. ex. Iranien, Afghan)
- 10. Coréen
- 11. Japonais
- 95. Origines mixtes
- 96. Autre groupe, veuillez préciser : [TEXTE]
- 97. [NE PAS LIRE] Préfère ne pas répondre

Le sondage est terminé. Au nom d'Élections Canada, je vous remercie du temps que vous nous avez accordé. Soyez assuré(e) que les résultats de cette étude seront utilisés à des fins statistiques et que toute l'information que vous avez communiquée demeurera anonyme.

SI INTÉRESSÉ(E) : Vous pourrez consulter le rapport d'Élections Canada sur son site Web une fois le sondage terminé.

SI ON LE DEMANDE : L'adresse du site Web d'Élections Canada est elections.ca.

SI ON LE DEMANDE : Elections Canada n'a pas précisé la date exacte de la publication des résultats, mais on s'attend à ce qu'ils soient publiés au début de l'été 2022.

[TERMINER.]